



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

pour les années 2023 et 2024



Sommaire

I LES RESSOURCES

- A) LE SERVICE COMMUN DES ASSEMBLEES
- B) FINANCES
- C) RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION
- D) COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- E) COMMUNICATION
- F) SYSTEMES D'INFORMATION

II AMENAGEMENT

- A) AGIR SUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT
- B) PLANIFIER, AMENAGER LE TERRITOIRE
- C) GESTION DU PATRIMOINE

III ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

- A) ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- B) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- C) DECHET
- D) AGRICULTURE
- E) GESTION DES MILEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)
- F) TRANSITION ENERGETIQUE
- G) LA FOURRIERE ET REFUGE ANIMAL
- H) VELOURTE VOIE VERTE ET VALLEE DU JABRON
- I) MOBILITES DOUCES
- J) TRANSPORT EN COMMUN

IV ECONOMIE

- A) ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET
- B) AMENAGEMENT DES ZAE
- C) DEVELOPPEMENT COMMERCE CENTRE VILLE
- D) EMPLOI
- E) DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
- F) DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
- G) INCLUSION NUMERIQUE
- H) DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

V PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

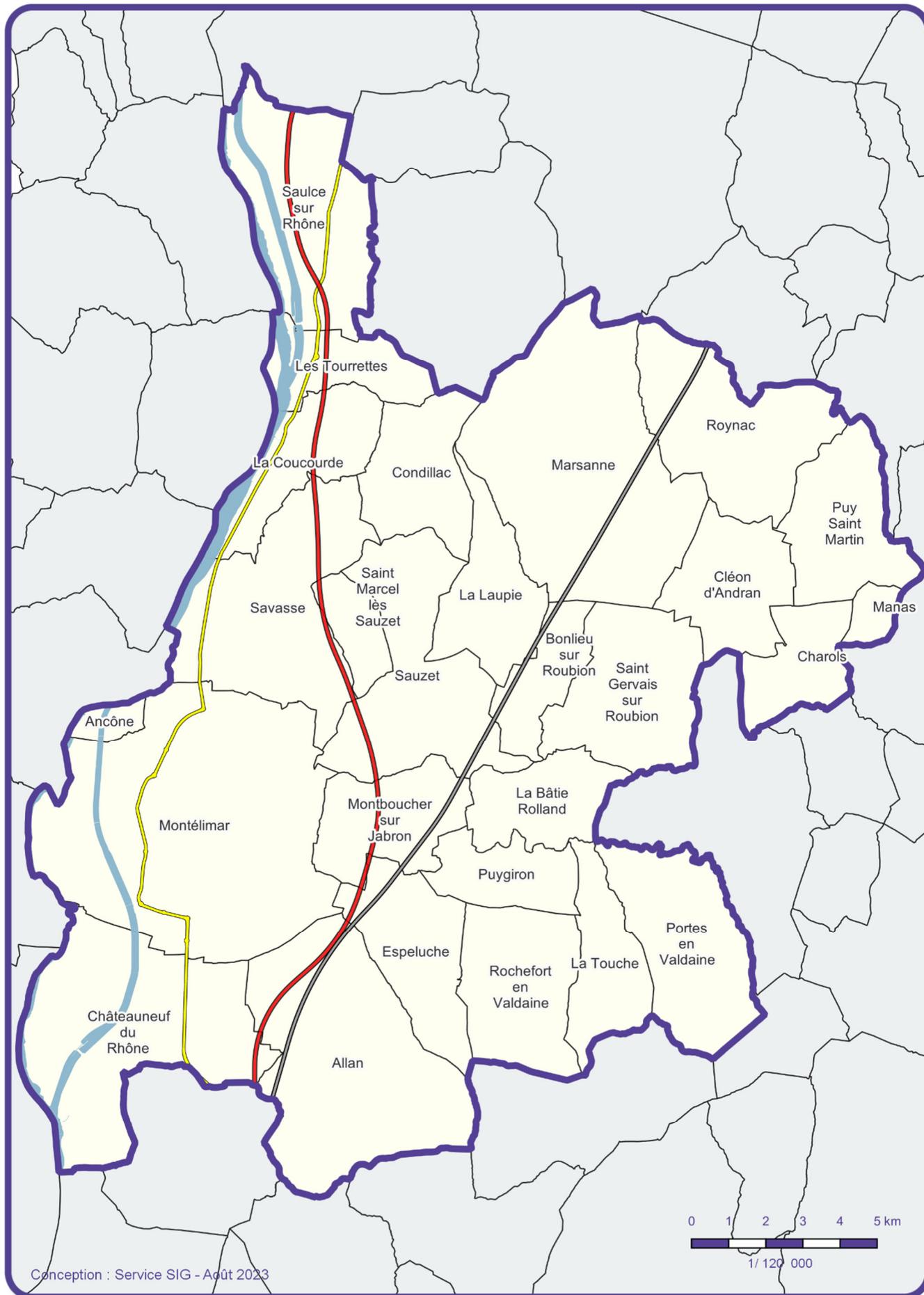
- A) PETITE ENFANCE
- B) ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

VI SPORT

VII CULTURE

- A) ARCHIVES MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES
- B) MEDIATHEQUE INTERCOMMUNAL MAURICE PIC
- C) CONSERVATOIRE
- D) MUSEE D'ART CONTEMPORAIN
- E) THEATRE COMMUNAUTAIRE EMILE LOUBET
- F) CINÉMA ART & ESSAI LES TEMPLIERS

VIII PALAIS DES CONGRES



Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le



ID : 026-200040459-20250618-2025_06_059-DE

La Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération est issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Montélimar-Sésame et de la Communauté de communes du Pays de Marsanne et du rattachement de la commune isolée de Manas.

Le 1^{er} janvier 2021, Puy Saint Martin intègre la Communauté d'agglomération Montélimar Agglomération en provenance de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

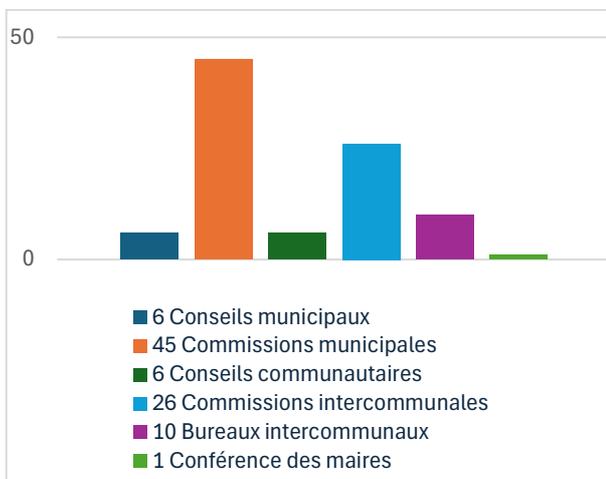
I LES RESSOURCES

A) LE SERVICE COMMUN DES ASSEMBLEES

Le Service commun des Assemblées assure, en lien avec la Direction Générale des Services et les élus, le processus décisionnel et institutionnel de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération et de la Ville de Montélimar, matérialisé par l'organisation et la gestion des sessions des assemblées délibérantes, des Bureaux communautaires, des Conférences des Maires et des Commissions thématiques intercommunales et municipales.

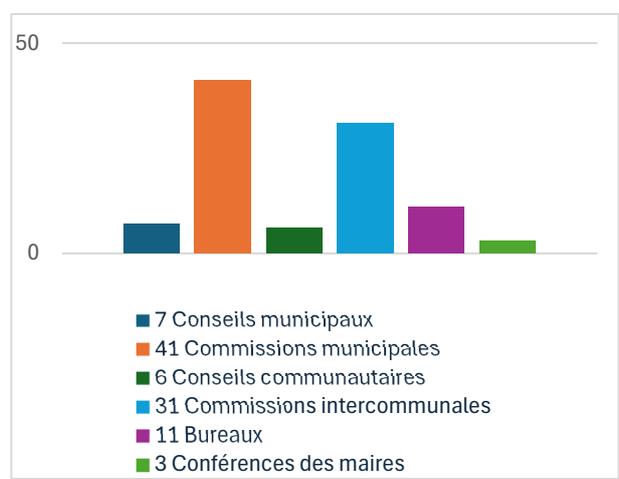
Bilan chiffré de l'activité en 2023 :

94 réunions des Instances déclinées comme suit :



Bilan chiffré de l'activité en 2024 :

99 réunions des Instances déclinées comme suit :

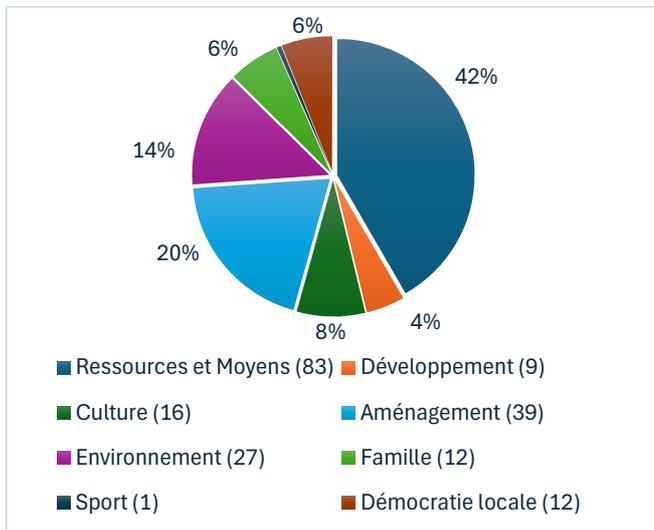


Le Conseil communautaire, composé de 62 membres élus et présidé par Monsieur Julien CORNILLET, gère, par l'adoption des délibérations, les affaires relevant des compétences de l'intercommunalité, définit la politique communautaire, et vote le budget.

Bilan chiffré en 2023 :

6 séances

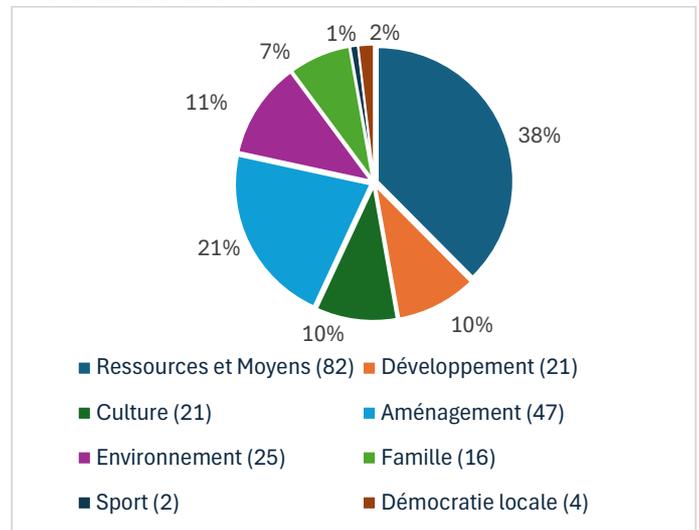
199 délibérations



Bilan chiffré en 2024 :

6 séances

218 délibérations

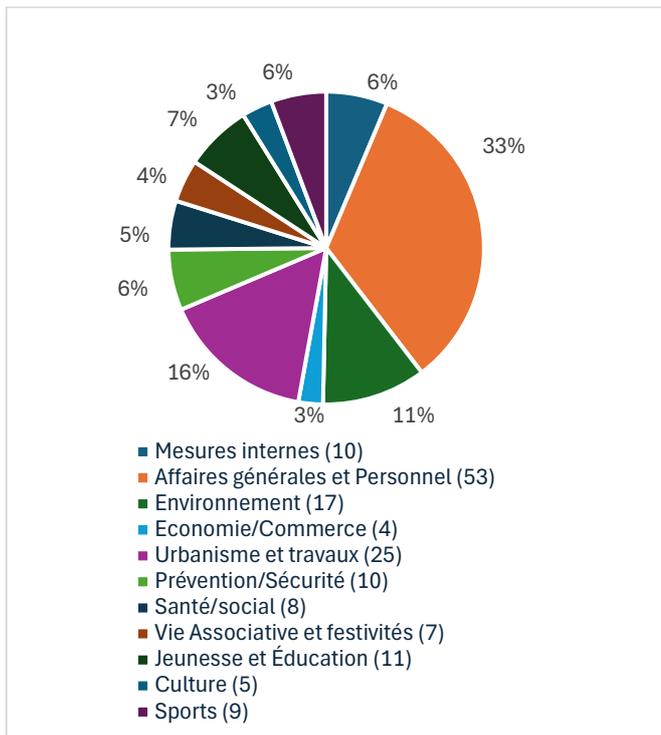


Le Conseil municipal, composé de 39 membres élus et présidé par Monsieur Julien CORNILLET, gère, par l'adoption des délibérations, les affaires relevant de la commune, définit la politique municipale et vote le budget.

Bilan chiffré en 2023 :

6 séances

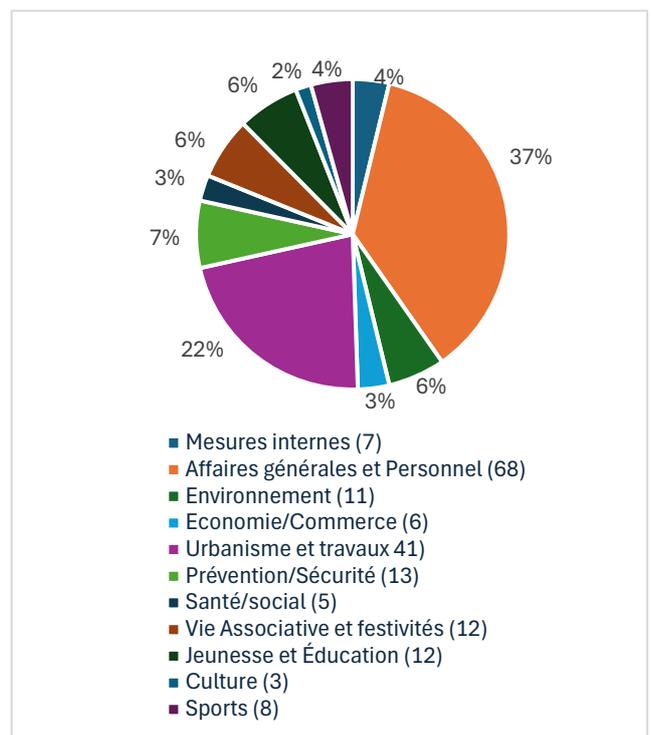
159 délibérations



Bilan chiffré en 2024 :

7 séances

186 délibérations



Le Bureau communautaire, composé de 15 vice-présidents et de 16 autres membres représentant l'exécutif de la Communauté d'Agglomération, débat sur les orientations stratégiques, les actions et projets relevant des compétences de l'intercommunalité avant leur présentation en Conseil communautaire.

Bilan chiffré en 2023/2024 : 21 réunions.

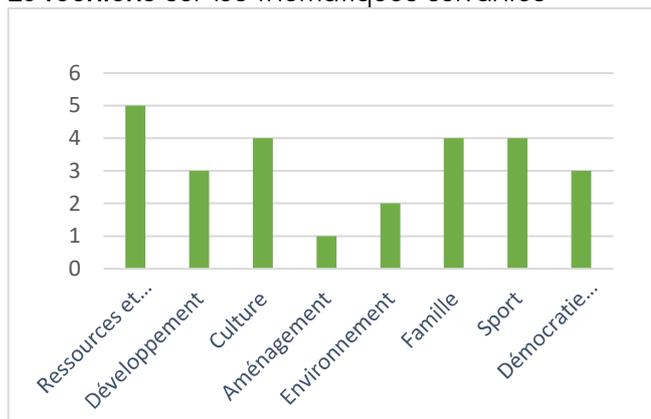
La Conférence des Maires, composée des 27 maires des communes membres de Montélimar-Agglomération, est un outil de gouvernance complémentaire au Conseil communautaire et vise à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et Montélimar-Agglomération.

Bilan chiffré en 2023/2024 : 4 réunions (PCAET, PLUi-H et révision statutaire de Montélimar-Agglomération).

Les 8 Commissions thématiques permanentes intercommunales préparent les dossiers et les projets de la Communauté d'agglomération et émettent un avis consultatif à l'attention du Conseil communautaire.

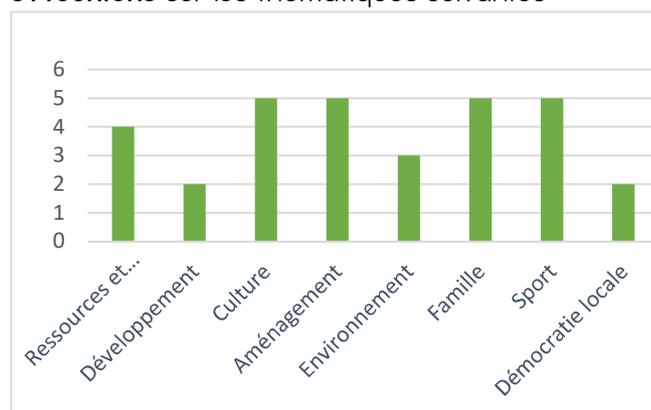
Bilan chiffré en 2023 :

26 réunions sur les thématiques suivantes



Bilan chiffré en 2024 :

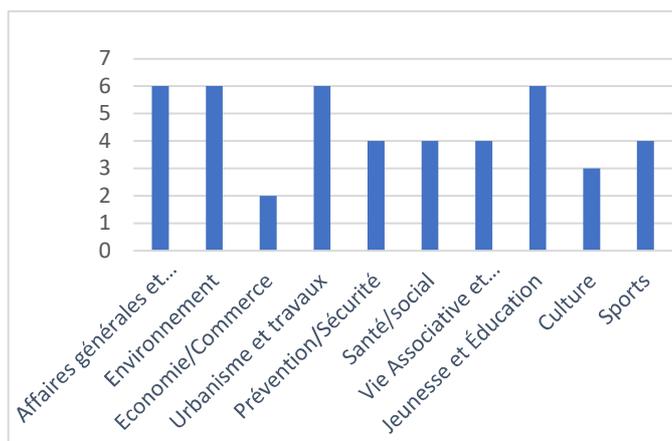
31 réunions sur les thématiques suivantes



Les 10 commissions thématiques permanentes municipales préparent les dossiers et émettent un avis consultatifs sur les projets de délibération qui leur sont soumis.

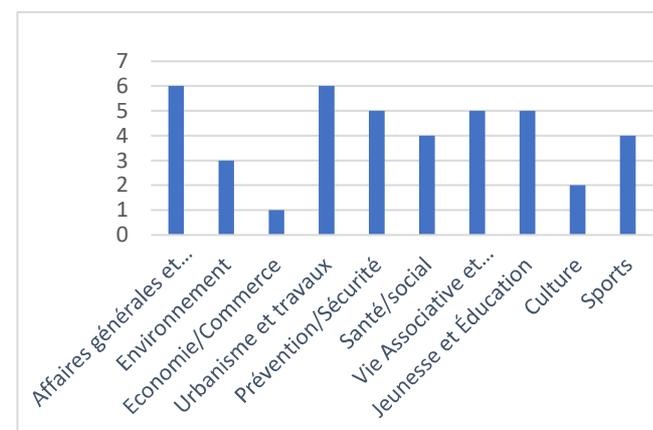
Bilan chiffré en 2023 :

45 réunions sur les thématiques suivantes



Bilan chiffré en 2024 :

41 réunions sur les thématiques suivantes



Actions phares en 2023 et 2024 :

- Dématérialisation par voie électronique de la publication des actes intercommunaux et municipaux,
- Poursuite de l'harmonisation des procédures Ville de Montélimar et Montélimar-Agglomération par l'instauration de bonnes pratiques,
- Mise en œuvre d'un logiciel de gestion des délibérations et formations des services en interne,
- Tenue des registres des délibérations communautaires et municipales et des registres des actes administratifs communautaires (155 en 2023 et 281 en 2024) et municipaux (1322 en 2023 et 1469 en 2024),
- Révision statutaire de Montélimar-Agglomération et nouvelle définition de l'intérêt communautaire.

B) FINANCES

Pour l'exercice 2023

La direction financière est composée de sept agents, y compris le directeur financier et la directrice adjointe. Elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des services opérationnels, tant dans l'élaboration et la gestion de leur budget que dans son exécution. Elle veille également au contrôle rigoureux de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses afin d'assurer la conformité et la transparence des opérations financières.

En 2023, la direction financière a géré 8 budgets sur la ville et l'agglo pour un budget réalisé de 141,5M€ :

Ville : 62,6M€

Budget général : 57 897K€

Budget annexe de l'eau : 3 166K€

Budget annexe du stationnement : 1 553K€

Agglo : 78,9M€

Budget général : 55 400K€

Budget annexe des ordures ménagères : 12 657K€

Budget annexe de l'assainissement collectif : 5 413K€

Budget annexe de l'assainissement non collectif : 50K€

Budget annexe des transports : 5 467K€

Le Nbre de factures payées en 2023 est de 18 348 sur la ville et l'agglo.

Pour l'exercice 2024

La direction financière est composée de huit agents, y compris le directeur financier et la directrice adjointe et avec l'arrivée d'un contrôleur de gestion. Elle joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des services opérationnels, tant dans l'élaboration et la gestion de leur budget que dans son exécution. Elle veille également au contrôle rigoureux de l'ensemble des pièces justificatives des dépenses afin d'assurer la conformité et la transparence des opérations financières.

En 2024, la direction financière a géré 8 budgets sur la ville et l'agglo pour un budget réalisé de 142,5M€ :

Ville : 59,9M€

Budget général : 54 925K€

Budget annexe de l'eau : 3 323K€

Budget annexe du stationnement : 1 668K€

Agglo : 82,6M€

Budget général : 56 680K€

Budget annexe des ordures ménagères : 14 109K€

Budget annexe de l'assainissement collectif : 5 786K€

Budget annexe de l'assainissement non collectif : 52,5K€

Budget annexe des transports : 6 035K€

Le Nbre de factures payées en 2024 est de 18 572 sur la ville et l'agglo.

L'année 2024 a été marquée par une évolution majeure avec l'adoption de la nomenclature comptable M57. Cette dernière modernise la gestion comptable en rendant les finances locales plus lisibles, souples et adaptées aux enjeux actuels. Il a été également mis en place des codes analytiques permettant de distinguer la notion de

gestionnaire et la notion de service bénéficiaire permettant de distinguer plus finement les dépenses selon leur nature, de faciliter le suivi des coûts par politique publique et d'améliorer le pilotage budgétaire.

Dans une démarche d'amélioration continue et de sécurisation des processus financiers, la Direction des Finances va mettre en place un programme de formation à destination des référents financiers au sein des services. Cette initiative vise à renforcer la maîtrise des procédures comptables et à garantir une plus grande fiabilité dans la gestion des finances publiques. Parallèlement, la structuration des procédures par la Direction des Finances va permettre de mieux encadrer les opérations comptables et de limiter les risques d'erreurs. En complément, le déploiement d'un contrôle de gestion et d'un contrôle interne performants va contribuer à une meilleure efficacité de l'administration. Grâce à l'élaboration de tableaux de bord dynamiques intégrant plus d'une centaine d'indicateurs mis à jour en continu, les décideurs de la commune et de l'agglomération disposent d'outils pour anticiper les évolutions et adapter leurs actions en conséquence. De nouvelles fonctions ont également été développées pour améliorer l'efficacité de l'administration communale et intercommunale, notamment par la mise en place d'initiatives de gestion innovantes et la réalisation d'audits internes, permettant ainsi d'orienter les choix stratégiques sur la base de rapports détaillés. L'ensemble de ces actions témoigne d'une volonté forte d'adopter une gestion proactive et rigoureuse, au service d'une administration plus performante et réactive aux enjeux actuels et futurs.

C) RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

Pour mémoire, les principales missions de la Direction des Ressources Humaines sont les suivantes :

❖ Service des Ressources Statutaires (SRS)

Le SRS assure les missions principales suivantes :

- Rédaction des arrêtés
- Rédaction des Contrats
- Attestations d'employeur
- Attestations Pôle Emploi
- Gestion des arrêts Maladie ordinaire
- Veille statutaire et juridique
- Organisation du Temps de travail
- ordres de missions / remboursements de frais
- Gestion des congés / CET

❖ Service Formation et Développement des Compétences (SFDC)

Le SFDC assure les missions principales suivantes :

- Formations Hygiène et Sécurité
- Formations CNFPT – Intra et Demandes de formations particulières
- Mobilité : Conseils formation et parcours pro
- Gestion du tableau des emplois
- Gestion des candidatures
- Processus d'évaluation annuelle des agents
- Fiches de poste agents
- Gestion des stages

❖ Service Santé, Prévention et Qualité de Vie au Travail (SSPQVT)

Le SSPOVT assure les missions principales suivantes :

- Prise en charge médicale des agents (TPT...)
- Médecine du travail (Visites médicales, comité...)
- Accidents de travail
- Handicap
- Reclassement Médical
- Action Sociale
- Prévention des risques
- la gestion et le pilotage :

- D'un dispositif d'écoute et de soutien psychologique des agents, individuel et/ou collectif, en raison de la survenance de difficultés d'origine professionnelle ;
- D'actions de coaching individuel en direction de cadres confrontés à des problématiques managériales fortes et ne pouvant se résoudre par la seule formation ou des ajustements internes.

Gérée par la CAMA mais constituée, depuis 2013, en service commun, la Direction des Ressources humaines est constituée de 22 collaborateurs qui concourent à la dynamique de mutualisation des moyens et des compétences visant à mettre en place une ingénierie de services au bénéfice de des agents la CAMA et des communes souhaitant y adhérer.

Pour l'année 2023 :

a) Service recrutement et développement des compétences

➔ **942 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023**

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,1 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	47%
Autres organismes	39%
Interne à la collectivité	14%

RECRUTEMENTS	AGGLO
CV Reçus	554
Recrutements	53
Désistements	4
Saisonniers	77
Réponses négatives	480

b) Service Santé, Prévention Qualité de vie au travail

⇒ Volet Santé :

- ⇒ - Accidents : 8 (7 accidents de service et 1 accident de trajet)
- Maladies professionnelles : 0
- Congés de longue maladie (CLM) : 2
- Congés de longue durée (CLD) : 3
- Temps partiels thérapeutiques : 9

Gestion, organisation et planification des visites médicales avec le médecin de prévention et l'infirmière santé au travail, et suivi des préconisations.

⇒ Volet Prévention :

Coordination et animation du réseau des assistants de prévention :

- 15 assistants de prévention – 9 réunions en 2023.
- Activités des assistants de prévention en 2023 : Affichage « Santé Sécurité au Travail » - Analyse Accidents du travail – Mise en place des registres Santé Sécurité au Travail - Démarche RPS – Visites de prévention avec conseillère de prévention.

Evaluation des risques et mise à jour du document unique réglementaire dans lequel sont recensés les risques auxquels sont exposés les agents :

- 7 créations de DUER / 1 mise à jour / Acquisition du logiciel ORYSK.

Démarche de prévention des risques psychosociaux - Coordination et suivi des registres santé sécurité au travail et du registre de danger grave et imminent :

- 39 registres SST mis en place sur l'Agglomération : 30 observations en 2023.

Réalisation d'analyses des accidents de travail, de visite de prévention, d'études et d'aménagement de poste.

- 10 visites de prévention
- 1 analyse AT
- 2 études de postes

Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de condition de travail :

- 3 séances : 31 mars, 12 mai et 16 octobre 2023.
- 2 visites sur sites.
- Groupe de travail : Accidents du travail.

c) Service Ressources statutaires

La CAMA comptait 552 agents au 31 décembre 2023, dont 62% d'agents titulaires et stagiaires (fonctionnaires) et 38 % de contractuels.

Actes élaborés :

	<u>AGGLO</u>
	<u>2023</u>
<u>Arrêtés</u>	<u>1333</u>
<u>Contrats</u>	<u>414</u>
<u>Avenants</u>	<u>135</u>

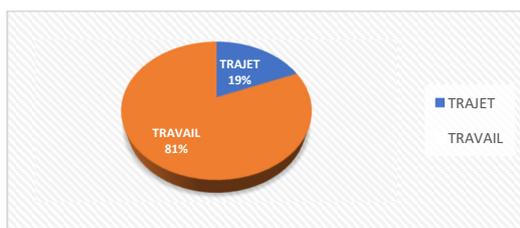
Instruction des dossiers de retraite : 12 départs à la retraite

Médailles d'honneur communale, départementale, régionale : 16 médailles

Annualisation des contrats de la Direction de l'Enfance sur 12 mois en septembre 2023

Pour l'année 2024 :a) Service Santé Prévention Qualité de vie au travail :⇒ Volet Santé :

- Accidents : 16 accidents en 2024
 - accidents de **service** : 13
 - accidents de **trajet** : 3



- Maladies professionnelles : 0
- Maladies longues :

	<u>En 2024</u>
<u>Congé longue maladie (CLM)</u>	<u>1</u>
<u>Congé longue durée (CLD)</u>	<u>2</u>
<u>Disponibilité pour raison de santé (DORS)</u>	<u>2</u>

- Temps partiels thérapeutiques :

En 2024 : 41 arrêtés de temps partiel pour raison thérapeutique.

Visite médicale en 2024 :

Gestion, organisation et planification des visites médicales avec le médecin de prévention et l'infirmière santé au travail, et suivi des préconisations :

	Nombre de journées de visites	Nombre d'agents
<u>Infirmière santé au travail</u>	<u>19</u>	<u>101</u>
<u>Médecin du travail</u>	<u>17</u>	<u>47</u>
<u>TOTAL :</u>	<u>36</u>	<u>148</u>

⇒ **Volet Prévention :**

Coordination et animation du réseau des assistants de prévention,

- 15 assistants de prévention – 5 réunions en 2024.
- Activités des assistants de prévention en 2024 : Démarche RPS , Campagne – travail en cas de fortes chaleurs, document unique, visites de sites.

Evaluation des risques et mise à jour du document unique réglementaire dans lequel sont recensés les risques auxquels sont exposés les agents :

- Acquisition du logiciel ORYSK / formation / Visite de terrain pour évaluer les risques professionnels.
- 69 unités de travail renseignées dans le logiciel ORYSK. / 47 utilisateurs.

Coordination et suivi des registres santé sécurité au travail et du registre de danger grave et imminent :

- 78 registres SST mis en place sur l'Agglomération : 19 observations en 2024

Réalisation d'analyses des accidents de travail, d'études et d'aménagement de poste :

- 3 analyses AT
- 10 études de postes

Formation Spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail :

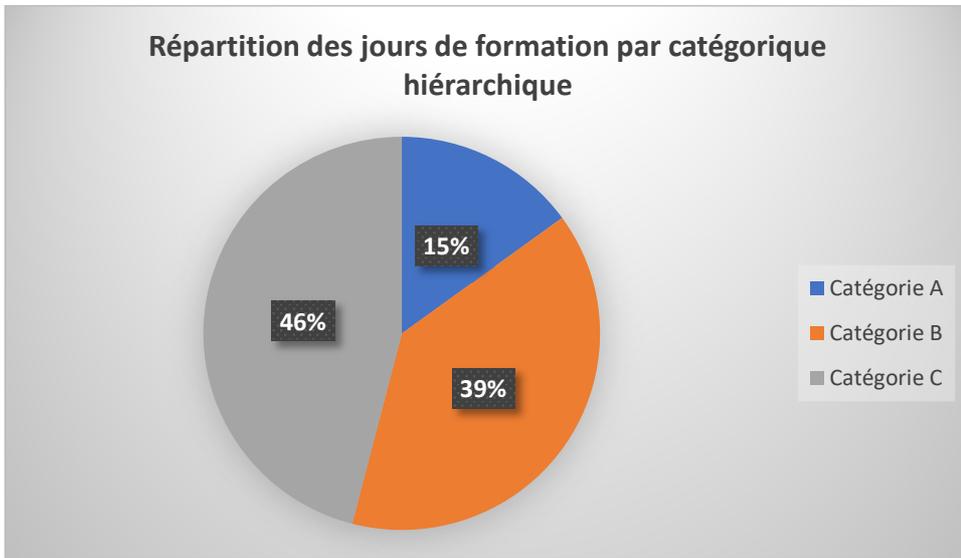
- 3 séances : 19 février, 27 mai et 16 octobre 2024.
- Groupe de travail : Accidents du travail / Accompagnement au changement / visites de sites.

⇒ **Volet QVT :**

- Politique handicap et gestion de la déclaration annuelle obligatoire des travailleurs handicapés,
- Action sociale (prévoyance, titres-restaurant, ...),
- Accompagnement et suivi des agents rencontrant des difficultés, ou dans leurs démarches de reclassement,
- Proposition et mise en place de projets ou actions autour de la qualité de vie au travail :

b) Service recrutement et développement des compétences :

1109 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024 soit **1.78 jours** de formation par agent.



Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT 39%

Autres organismes 44%

Interne à la collectivité 17%

<u>RECRUTEMENTS</u>	<u>AGGLO</u>
<u>CV Reçus</u>	<u>838</u>
<u>Recrutements</u>	<u>51</u>
<u>Saisonniers</u>	<u>66</u>

c) Service Ressources statutaires :**➤ Actes élaborés :**

<u>Arrêtés</u>	<u>1930</u>
<u>Contrats</u>	<u>387</u>
<u>Avenants</u>	<u>40</u>

➤ Instruction des dossiers de retraite :

8 départs à la retraite

➤ Campagnes de revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

140 agents concernés sur la direction de l'enfance

35 agents concernés sur d'autres directions

➤ **Revalorisation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (régimes indemnitaires des personnels enseignants du Conservatoire :**

45 agents concernés

➤ **Versement de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat :** 335 bénéficiaires

➤ **Médailles d'honneur communale, départementale, régionale :** 21 médailles communales

Autres évènements :

- Modification de la valeur faciale des titres restaurant (passage de 5 à 7 €) et application d'un nouveau règlement
- Mise en œuvre d'une commission de stagiairisation bi-annuelle depuis février 2024
- Changement de nomenclature comptable passage en M57 au 01/01/2024

C) COMMANDE PUBLIQUE ET AFFAIRES JURIDIQUES

1) Le service commun de la commande publique

Le Service de la Commande Publique (SCP) attaché à la Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques (DCPAJ) est un service de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération (CAMA) commun avec la ville de Montélimar.

Le SCP assure la rédaction, la passation et l'exécution administrative, financière et juridique des marchés publics, délégations de services publics, concessions ou encore convention d'occupation et baux emphytéotiques. Il contribue également à la définition de la politique d'achat de l'EPCI.

Le service est donc amené à gérer tous types de procédure relevant de la commande publique.

Pour l'année 2023 :

Au cours de l'année 2023, il a organisé, pour le compte de la CAMA, 48 procédures concernant aussi bien des travaux, des services ou des fournitures.

Les 73 contrats qui ont été conclus en conséquence concernent aussi bien des travaux, que des fournitures et des services courants, des prestations intellectuelles ou encore des délégations de services publics. Ils représentent un montant total d'environ 86 829 000.00 €.

L'année 2023 a également été marquée par la poursuite de l'achat « mutualisé » entre la CAMA et la ville de Montélimar mais également avec les communes membres de la communauté d'agglomération :

3 consultations ont été organisées dans le cadre d'un groupement de commande.

<u>Familles d'achat</u>	<u>Participants</u>
<u>Missions de contrôles réglementaires périodiques des bâtiments et équipements</u>	<u>Allan – Montboucher sur Jabron – Montélimar Agglomération</u>
<u>Services de télécommunications</u>	<u>Allan – Marsanne – Montélimar – Montélimar Agglomération – Saint Marcel les Sauzet</u>
<u>Fourniture et livraison de fournitures administratives</u>	<u>Montboucher sur Jabron – Montélimar – Montélimar Agglomération – Puygiron</u>

Il est à noter que dans le cadre de l'exécution administrative, financière et juridique des contrats qu'il gère, le SCP assure le pré-mandatement des factures, vérifie les documents d'exécution (procès-verbaux de réception / d'admission, ordres de services, bons de commande, actes spéciaux de sous-traitance...), rédige des actes juridiques (avenants, décisions de résiliation...) et assure plus généralement une mission de conseils auprès des services et des élus dans le domaine de la commande publique.

C'est ainsi 341 contrats de la CAMA qui ont été gérés au quotidien par le SCP en 2023.

Ces contrats ont généré le paiement de 1931 factures et ont également donné lieu à la passation de 61 avenants.

En termes de performance « Achat durable » on peut relever les données suivantes pour la CAMA :

<u>Indicateurs critères et clauses</u>	<u>Résultats</u>
Nombre de consultations lancées	48
Nombre de consultation avec critères	16
Nombre de consultation avec clauses	10
<i>% consultations avec critères</i>	<i>33.33%</i>
<i>% consultations avec clauses</i>	<i>20.83%</i>
<i>% consultations intégrant critères et/ou clauses</i>	<i>54.16%</i>
Nombre de consultation avec clauses d'insertion via facilitateur	8
Nombre de consultation avec marchés réservés	0
<u>Indicateurs négociations</u>	<u>Résultats</u>
Nombre de consultations lancées	48
Nombre de consultations avec négociation	10
<i>% de consultations ayant données lieu à des négociations</i>	<i>37.04%</i>

Enfin, 4 668 heures d'insertion ont été réalisées soit par des personnes en insertion embauchées directement par les entreprises titulaires soit via des structures intervenant en sous-traitance.

Pour l'année 2024 :

Au cours de l'année 2024, il a organisé, pour le compte de la CAMA, 54 procédures concernant aussi bien des travaux, des services ou des fournitures.

Les 77 contrats qui ont été conclus en conséquence concernent aussi bien des travaux, que des fournitures et des services courants, des prestations intellectuelles ou encore des délégations de services publics. Ils représentent un montant total d'environ 25 344 000.00 €.

L'année 2024 a également été marquée par la poursuite de l'achat « mutualisé » entre la CAMA et la ville de Montélimar mais également avec les communes membres de la communauté d'agglomération : 4 consultations ont été organisées dans le cadre d'un groupement de commande.

Familles d'achat	Participants
<u>Acquisition, location et maintenance d'imprimantes, de multifonctions, d'un logiciel de gestion et prestations associées</u>	<u>Montélimar – Montélimar Agglomération</u>
<u>Fourniture de produits d'entretien et petits équipements divers</u>	<u>Ancône – Montélimar – Montélimar Agglomération – La Laupie</u>
<u>Fourniture et livraison de distributeurs automatiques et consommables</u>	<u>Montélimar – Montélimar Agglomération</u>
<u>Maintenance des matériels de sécurité incendie et fournitures associées</u>	<u>Condillac – Montélimar – Montélimar Agglomération – Montboucher sur Jabron – Saint Marcel lès Sauzet</u>

Il est à noter que dans le cadre de l'exécution administrative, financière et juridique des contrats qu'il gère, le SCP assure le pré-mandatement des factures, vérifie les documents d'exécution (procès-verbaux de réception / d'admission, ordres de services, bons de commande, actes spéciaux de sous-traitance...), rédige des actes juridiques (avenants, décisions de résiliation...) et assure plus généralement une mission de conseils auprès des services et des élus dans le domaine de la commande publique. C'est ainsi 393 contrats de la CAMA qui ont été gérés au quotidien par le SCP en 2024.

Ces contrats ont donné lieu à la passation de 44 avenants.

En termes de performance « Achat durable » on peut relever les données suivantes pour la CAMA :

Indicateurs critères et clauses	Résultat
Nombre de consultations lancées	54
Nombre de consultations avec critères	16
Nombre de consultations avec clauses	18
<i>% consultations avec critères</i>	29,63%
<i>% consultations avec clauses</i>	33,33%
<i>% consultations intégrant critères et/ou clauses</i>	62,96%

Nombre de consultations avec clauses d'insertion via facilitateur	4
Nombre de consultations avec marchés réservés	2
Indicateurs négociations	Résultat
Nombre de consultations lancées	54
Nombre de consultations où les négociations sont possibles	29
Nombre de consultations avec négociation	8
<i>% de consultations ayant données lieu à des négociations</i>	27,59%

Enfin, 7128,25 heures d'insertion ont été réalisées soit par des personnes en insertion embauchées directement par les entreprises titulaires soit via des structures intervenant en sous-traitance.

2) Le service commun du service juridique

Le Service Juridique (SJ) attaché à la Direction de la Commande Publique et des affaires Juridiques (DCPAJ) est un service de la communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération (CAMA) commun avec la ville de Montélimar.

Le SJ assure trois (3) missions principales :

- Conseil et défense juridiques
- Gestion des contrats et des sinistres assurances
- Gestion administrative du patrimoine immobilier

1) Mission de conseil et de défense juridiques

La mission de conseil et défense juridiques se décompose en trois (3) types d'activités principales visant à anticiper/gérer le risque par une assistance appropriée aux élus et aux services de la CAMA, à maintenir l'action de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) au plus près des évolutions législatives, règlementaires, jurisprudentielles et doctrinales en informant les services desdites évolutions (veille juridique), et, enfin, à agir au contentieux (juridictions administratives/judiciaires) en demande ou en défense.

Pour l'année 2023 :

40 dossiers ont été traités pour le compte de la CAMA dans le domaine du conseil et 220 notes de veille juridique expédiées aux services.

Le contentieux a porté sur 12 dossiers dont principalement des affaires en relation avec les Ressources humaines et l'aménagement de l'espace communautaire.

Pour l'année 2024 :

57 dossiers ont été traités pour le compte de la CAMA dans le domaine du conseil et 112 notes de veille juridique expédiées aux services.

Le contentieux a porté sur 10 dossiers dont principalement des affaires en relation avec les Ressources humaines et l'aménagement de l'espace communautaire.

2) Mission de gestion administrative du patrimoine immobilier

Pour l'année 2023 :

Au cours de l'année considérée, le SJ a eu à gérer 36 contrats d'occupation d'immeubles pour la CAMA (baux civils ou commerciaux et AOT sur le domaine public ou privé).

A cela s'ajoute le suivi de la gestion des syndicats pour les immeubles en copropriété (assemblées générales des copropriétaires, prescription des dépenses afférentes, relations avec les syndicats).

Dans le cadre de cette mission, le SJ a également en charge, la vérification des états puis l'acquittement des taxes relatives aux 15 propriétés foncières assujetties détenues par la CAMA et, lorsqu'il y a lieu, les demandes de dégrèvement auprès des services fiscaux.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de la plateforme aéronautique, 3 conventions d'AOT ont été renouvelées et 37 protocoles de survol de drone ont été établis.

Pour l'année 2024 :

Au cours de l'année considérée, le SJ a eu à gérer 40 contrats d'occupation d'immeubles pour la CAMA (baux civils ou commerciaux et AOT sur le domaine public ou privé).

A cela s'ajoute le suivi de la gestion des syndicats pour les immeubles en copropriété (assemblées générales des copropriétaires, prescription des dépenses afférentes, relations avec les syndicats).

Dans le cadre de cette mission, le SJ a également en charge, la vérification des états puis l'acquittement des taxes relatives aux 16 propriétés foncières assujetties détenues par la CAMA et, lorsqu'il y a lieu, les demandes de dégrèvement auprès des services fiscaux.

Enfin, s'agissant plus particulièrement de la plateforme aéronautique, 7 conventions d'AOT ont été renouvelées et 23 protocoles de survol de drone ont été établis.

3) Mission de gestion des contrats et sinistres assurance

Pour l'année 2023 :

Le SJ a la charge du suivi et l'exécution des 6 contrats d'assurance (Flotte automobile, Responsabilité civile communautaire, Dommages aux biens immobiliers, Atteinte aux systèmes d'information, Protection fonctionnelle et Tous risques exposition).

A ce titre 24 dossiers de sinistres ont été instruits par le service.

Le rapport de sinistralité général des assurances pour l'année 2023 s'établit à 012 *.

** Pour rappel, un rapport de sinistralité supérieur à 1 signifie que l'assuré a perçu de l'assureur un montant d'indemnités supérieur à celui des primes payées. Lorsque cela arrive, l'assureur propose une augmentation du montant de la prime et généralement, en cas de refus de l'assuré, résilie le contrat.*

Pour l'année 2024 :

Le SJ a la charge du suivi et l'exécution des 6 contrats d'assurance (Flotte automobile, Responsabilité civile communautaire, Dommages aux biens immobiliers, Atteinte aux systèmes d'information, Protection fonctionnelle et Tous risques exposition).

A ce titre que 17 dossiers de sinistres ont été instruits par le service.

Le rapport de sinistralité général assurances pour l'année 2024 s'établit à 0,11.

** Pour rappel, un rapport de sinistralité supérieur à 1 signifie que l'assuré a perçu de l'assureur un montant d'indemnités supérieur à celui des primes payées. Lorsque cela arrive, l'assureur propose une augmentation du montant de la prime et généralement, en cas de refus de l'assuré, résilie le contrat.*

E) COMMUNICATION

Une équipe qui se transforme, une communication qui s'affirme au profit du territoire

2024 aura été une année de mutation et de consolidation pour notre service communication. Malgré un contexte parfois contraint, marqué par plusieurs départs et un effectif réduit entre juin et octobre, nous avons su transformer ces défis en opportunités. Résultat : une équipe plus soudée, plus polyvalente, et surtout mieux formée.

Grâce à l'internalisation de la production graphique et à la montée en compétences des agents sur la suite Adobe, nous avons gagné en autonomie, en réactivité et en efficacité. Ce virage stratégique nous a permis de produire davantage de supports, plus rapidement, tout en réalisant des économies sur les coûts de création.

En parallèle, les délais de distribution se sont nettement raccourcis, et la qualité des contenus, elle, est montée d'un cran.

C'est aussi une nouvelle méthode de travail qui s'est installée : plus collaborative, plus fluide, plus en phase avec les attentes du terrain. La communication "travaux" s'est affirmée comme un vrai marqueur de notre savoir-faire, de plus en plus efficace, lisible et attendue. La signalétique événementielle a été repensée, optimisée, et ça se voit : les habitants identifient mieux les événements, et l'image de la collectivité gagne en clarté.

Côté digital, l'année a marqué une réelle montée en puissance. Nos contenus sont plus qualitatifs, plus engageants, et participent à faire rayonner Montélimar, Ville et Agglomération, auprès d'un public toujours plus large. La communication événementielle s'est elle aussi développée, tout comme nos actions de médiatisation, qui renforcent la visibilité de notre territoire dans la presse locale et régionale.

Enfin, la stabilisation des effectifs en octobre a permis de relancer une dynamique collective solide avec une équipe plus agile, plus compétente et toujours plus engagée !

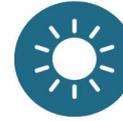
Les objectifs de la communication institutionnelle



Informer & communiquer



Fédérer



Attirer & faire rayonner



Soutenir & accompagner



Développer

les réseaux sociaux

Quelques données de progression en un an



+ de 31 000 abonnés
 3,2 millions de vues uniques
 + 16,2% de contenus postés
 + 2200 followers gagnés
 +2,6% de nombre de visites sur la page Facebook
[@villedemontelimar](#)



+ de 7 900 abonnés
 1 million de vues uniques
 +166% de contenus postés
 + 1600 followers gagnés
 + 38% de visites sur la page Instagram
[@villedemontelimar](#)



+ de 2000 abonnés
 = 300 nouveaux followers depuis octobre sur la page LinkedIn
[@villedemontelimar](#)
+ de 2000 abonnés
 = 350 nouveaux followers depuis octobre sur la page LinkedIn
[@montelimaragglomeration](#)



+ de 5 400 j'aime
 = 1100 nouveaux followers depuis octobre sur le compte TikTok
[@villedemontelimar](#)
 créé en mars 2024

La Com'2024 en chiffres

4,2M

de vues uniques sur le facebook et insta Ville (+ en progression sur les outils RS agglo)

2129

contenus réseaux sociaux réalisés (données ville)

84

newsletters envoyées (ville et agglo)

55

campagnes de com affichées (48 en 2023). En moyenne une campagne donne lieu à 10 déclinaisons

401

actualisations et mise à jour sites web ville et agglo

44

panneaux de com chantier réalisés (13 en 2023)



5e place aux Trophées de la communication pour la campagne Expo William Klein

La Com'2024 en chiffres

4/mois

Motions designs depuis l'arrivée d'un nouveau collaborateur en octobre*

3

Vidéos/mois*

3

Cameras timelapse installées*

et aussi : 52

Nombre de documents de concertation publique réalisés :

- > réunions publiques
- > réunions riverains
- > Visites de quartier

CONSULTATIONS :

- > Choix des essences d'arbres
- > Plaine des sports
- > PLUIH
- > Piscine...

La Com'2024 en chiffres

285

Bons de commande ville (202 en 2023)

216

Bons de commande agglo (133 en 2023)

26

Billetteries digitales gérées par la com (depuis juin 2024)

160

heures d'astreintes par mois réalisées en semaine

414

heures d'astreintes week-end effectuées par la com à l'année

72

Conférences de presse avec le maire - président (hors autres RDV presse et médiatisation élus)

144

Communiqués de presse réalisés et envoyés

Une présence média inédite pour la notoriété et la promotion du territoire



Le Figaro
Le Figaro Madame
France bleu
Polka Magazine



Les meilleurs podcast de RadioFrance



L'affichage longue durée en gare



Des partenariats réseaux sociaux avec des influenceurs



Deux instameet

PRINT en 2024 21 PUBLICATIONS



MAG VILLE

5 ÉDITIONS – 48 pages
RÉDACTION
COMPOSITION
RÉALISÉE EN INTERNE



MAG AGGLO

2 ÉDITIONS – 44 et 32 pages
(au lieu de 28 pages)
RÉDACTION
COMPOSITION
RÉALISÉE EN INTERNE
MAQUETTE et CONTENUS
REVUS



AGENDA CULTUREL

11 ÉDITIONS – 48 à 52 pages
RÉDACTION
COMPOSITION
EN INTERNE DES 2025
+ 2 PROGRAMMES JEUNE PUBLIC (nouveau)
+ 1 THEATRE

F) SYSTEMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) développe, gère et maintient l'ensemble des systèmes informatiques et des données numériques de Montélimar-agglomération et de la ville de Montélimar. Elle accompagne ces deux collectivités dans leurs projets d'informatisation et de modernisation.

Le fait marquant de l'année 2023 a été la poursuite des actions de sécurisation et dématérialisation. Le fait marquant de l'année 2024 es la mise en place d'un portail famille regroupant la petite enfance et l'enfance.

La DSI est composée de 10 agents :

- 1 directeur et 1 directeur adjoint
- Pôle support et maintenance : 2,5 agents
- Pôle sécurité – réseau : 2 agents
- Pôle logiciels – dématérialisation – SIG : 2 agents
- Cellule administrative et comptable : 1,5 agent.

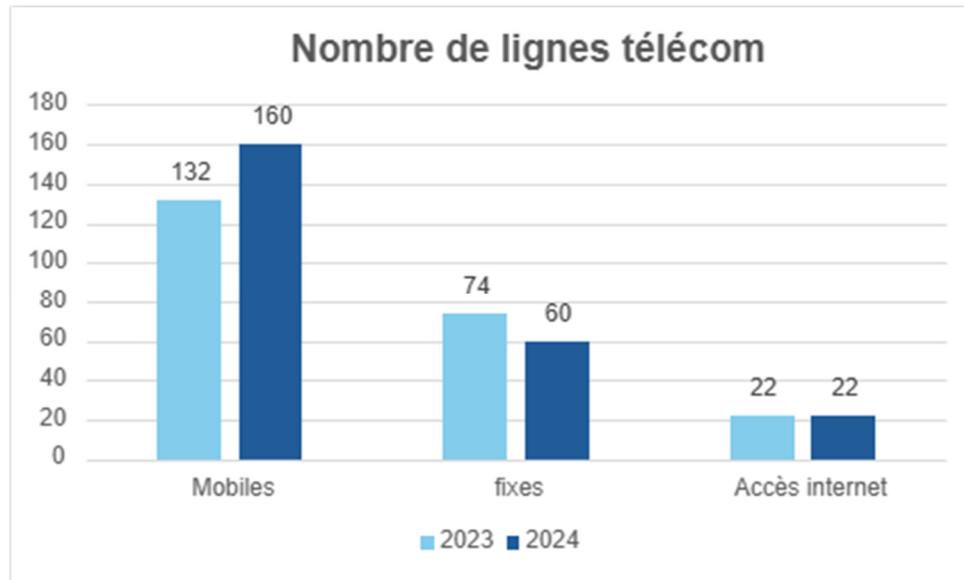
Le budget pour les années 2023 et 2024 se répartit de la manière suivante :

Budget agglo réalisé	9701 - Informatique		9802 - Téléphonie	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2023	260 837,00 €	271 482,39 €	59 418,00 €	1 630,00 €
2024	364 690,00 €	368 992,00 €	51 813,00 €	48 667,00 €

1. Pôle Support et maintenance

1.1. Chiffres clés

Parc de téléphonie et internet



Pour faciliter la communication et l'échange d'information, il a été décidé de compléter la flotte en dotant plus d'agents avec un téléphone mobile. De plus, certaines compétences ont été transférées de la ville à la communauté d'agglomération. La gestion des lignes mobiles est également transférée à la DSI.

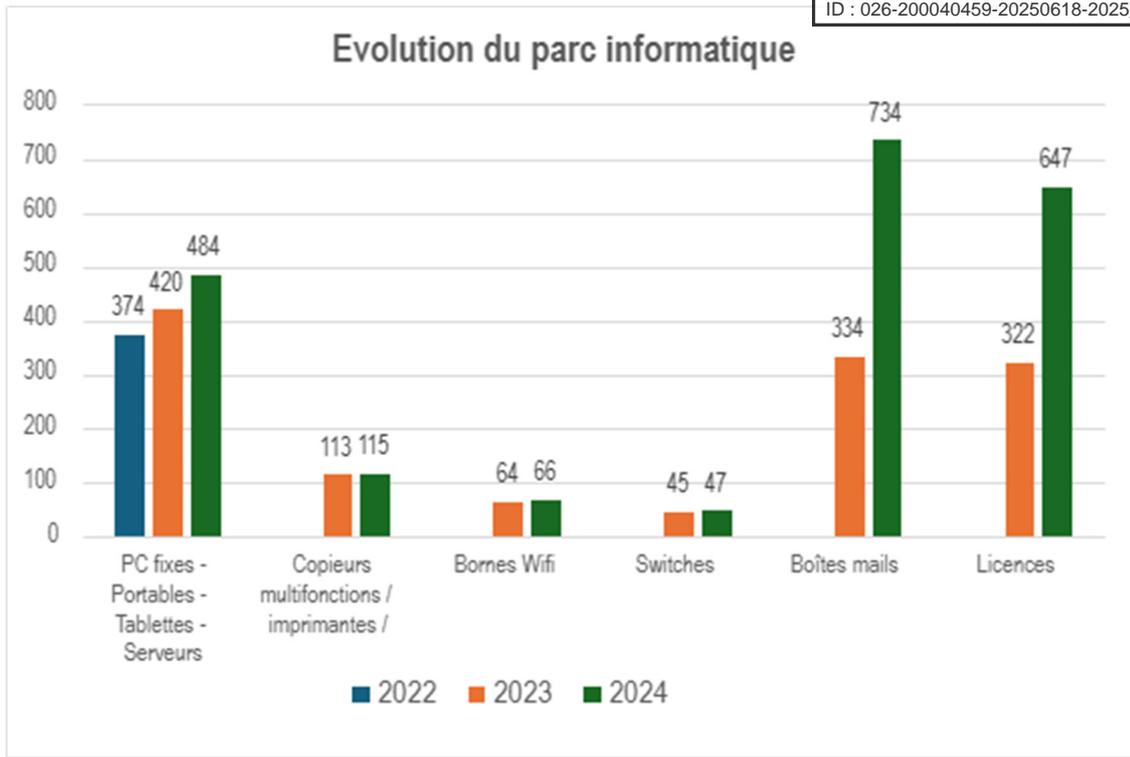
Dans le cadre de la modernisation des réseaux et du programme de fermeture du réseau cuivre, Montélimar-agglomération travaille à déployer la fibre optique et autres technologies afin de réduire ses lignes de téléphonie fixe jusqu'à une disparition complète du réseau cuivre en 2030.

Parc matériel informatique

Entre 2023 et 2024, le nombre d'ordinateurs (fixes, portables...) a augmenté de 64 ordinateurs.

En ce qui concerne les boîtes mails, il a été décidé fin 2024, de doter chaque agent de la collectivité d'une boîte mail, ce qui explique l'augmentation.

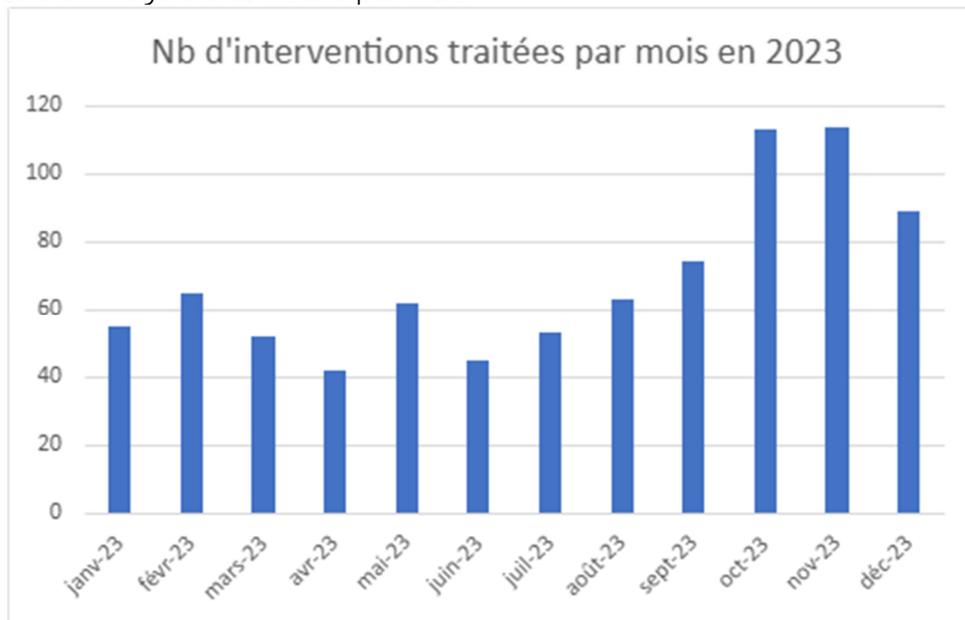
La mise en service de ces boîtes mail nécessite l'acquisition de licences Microsoft 365. 300 licences ont donc été achetées fin 2024. Un nouvel outil d'analyse de données (power BI) est également mis à disposition des managers en leur proposant une perception plus immersive et interactive de leurs indicateurs.



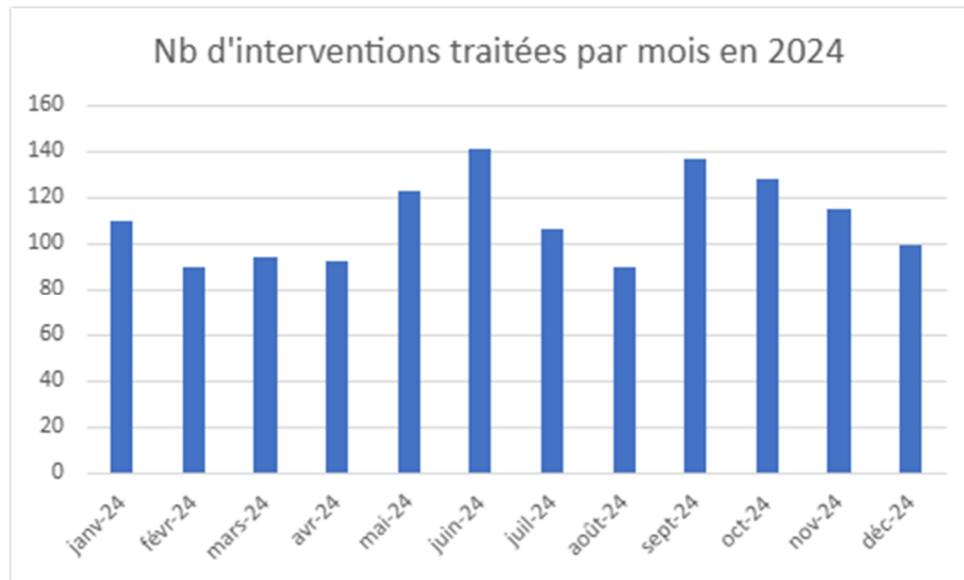
Support et assistance

En 2023 et 2024, la DSI a poursuivi l'utilisation du logiciel GLPI (Gestion libre de parc informatique) pour la déclaration d'incidents ou demandes d'interventions techniques par les services de la collectivité.

En 2023, la DSI a traité en moyenne **69** tickets par mois.



En 2024, la DSI a traité en moyenne **110 tickets** par mois.



2. Pôle sécurité – réseaux

En 2023, la DSI a mis en place techniquement le **télétravail** via l'installation et la configuration d'accès VPN. Plusieurs dizaines d'accès ont ainsi été paramétrés, afin de permettre aux télétravailleurs l'accès au système d'information depuis l'extérieur.

En 2024, afin de renforcer la sécurité du réseau, **des pare feux internes** ont été mis en place afin de filtrer les flux intersites et inter réseaux.

Une autre action majeure a consisté à **fuser l'annuaire Active Directory** (annuaire des identités numériques) entre celui de la ville et de Montélimar et celui de Montélimar Agglomération. Cette action d'envergure permet d'assurer une gestion plus facile et une meilleure sécurisation dans l'accès aux ressources numériques.

3. Pôle logiciels et dématérialisation – SIG

3.1. Logiciels et dématérialisation

En 2023 et 2024, plus de **huit (8) projets** applicatifs ont été initiés afin de répondre au besoin de modernisation de notre collectivité.

3.2. SIG (Système d'information géographique)

En 2023 :

- **115** cartes ont été réalisées en 2023 sur des thèmes variés : cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'assainissement, eau potable, transport, gestion des déchets...

- **177** affiches format A1/A0 ont été imprimées grâce au traceur de la DSI. Le traceur sert à imprimer les cartes en très grand format, réalisées par la DSI et d'autres services (service urbanisme, le conservatoire de musique, le théâtre, la médiathèque et le service communication.)

En 2024

- **77** cartes ont été réalisées en 2024 pour les différents services de la Ville et de l'Agglomération : urbanisme, Assainissement, eau potable, espaces verts, agriculture, etc.
- **162** affiches format A1/A0 ont été imprimées grâce au traceur de la DSI. Le traceur sert à imprimer les cartes, en très grand format.

4. Faits marquants 2023 et 2024

4.1. En 2023

Mise en œuvre de la dématérialisation des bons de commande

Afin de moderniser notre administration et d'**accélérer le délai de signature des bons de commande**, un connecteur applicatif a été mis en place afin d'envoyer et de récupérer de manière automatique, les bons de commande vers notre outil unique de signature : le i-Parapheur. De nombreux circuits de validation et de signature ont été mis en place selon plusieurs critères (montant, service émetteur...). Gros avantage par rapport aux anciens parapheurs physiques, cela permet une **traçabilité** dans le circuit de validation et permet aux signataires (élus...) de pouvoir procéder à la signature électronique depuis n'importe quel endroit et à n'importe quelle heure.

Publication en ligne des actes administratifs

Afin de se mettre en conformité avec la législation sur la **publicité des actes administratifs**, nous avons fait l'acquisition d'une plateforme en ligne, nommée Demat Doc, permettant de publier les actes sous format électroniques (délibérations, arrêtés, décisions, etc.). Ce portail permet pour le public de rechercher ou d'afficher différents documents ainsi que de s'informer des décisions de l'administration et de s'impliquer dans la vie de la collectivité.



Montélimar Agglomération
RHÔNE & PROVENCE
11 rue de l'Amalgame

AFFICHAGE PUBLIC

ACTES AGGLO 94

Rechercher

Arrêté du Président

Convocation du Conseil communautaire

Divers

Décision du Président

Publiés depuis moins de :

7 jours

14 jours

30 jours

Supprimer

Appliquer

The screenshot shows a document titled 'ACTES AGGLO 94' with a search bar and a magnifying glass icon. The document text includes 'DÉCISION N° 2025.02.17 D' and discusses 'fourniture et maintenance du logiciel de gestion des finances locales'. It lists several council members and their roles, such as 'Monsieur Jean-Luc JANON' and 'Madame Anne BELLI'. The document is signed by the President, Monsieur Julien CORNUEIL.

4.2. En 2024

Mise en place de webdelib

Afin d'améliorer les processus liés à la préparation des conseils communautaires et municipaux, nous avons mis en place le logiciel Webdelib en lien avec le service des assemblées. Ce logiciel permet de gérer de manière fluide les projets de délibérations et l'organisation des séances. A l'issue de chaque conseil, les délibérations et procès-verbaux sont automatiquement générés et signés de manière électronique via le i-Parapheur, puis envoyés au contrôle de légalité. Depuis cette mise en place, tous les conseils sont gérés via cet outil.

Acquisition et mise en place d'un portail Famille

Dès 2023, une réflexion a été menée pour harmoniser les logiciels liés à la petite enfance, l'enfance et les affaires scolaires. Face à plusieurs dysfonctionnements techniques d'une part, et une volonté d'améliorer l'offre de service aux familles d'autre part, une évolution vers un logiciel de gestion et un portail famille unique a été envisagée. Cela a débouché sur l'acquisition et la mise en place d'un outil commun à ces différents services et la mise en ligne d'un portail famille unifié.

Bienvenue sur votre portail famille

Portail famille



Montélimar Agglomération

- Petite enfance
- Informations pratiques**
 - Petite enfance 0-3 ans
 - Périodes de fermeture crèches
 - Simulateur tarifs crèche
- Règlement de fonctionnement
 - Crèches Collectives
 - Relais Petite Enfance
 - Lieu d'Accueil Enfants Parents
 - Crèche Familiale
- Enfance
- Périscolaire**
- Annuaire

Accueil

Bienvenue

Le Portail Famille vous permet de réaliser toutes vos démarches relatives à la **petite enfance**, à l'**accueil de loisirs** et à l'**accueil périscolaire** (inscription, dépôt des pièces justificatives, consulter et régler vos factures en ligne via un espace entièrement sécurisé). Le Portail Famille vous permet également d'inscrire vos enfants dans une **école publique de Montélimar** (pour les autres communes, merci de contacter votre mairie).

Pour accéder à votre espace personnel, commencer des démarches ou nous contacter par messagerie sécurisée, veuillez vous identifier.

Si vous ne possédez pas encore de compte, vous pouvez le créer en cliquant sur le bouton "Créer mon compte".

Connexion à votre compte

Adresse e-mail *

Mot de passe 

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

Pas encore de compte ? [Créer mon compte](#)

II AMENAGEMENT

A) AGIR SUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021- 2027 approuvé par le Conseil Communautaire le 9 mars 2022 est un programme opérationnel, structurant l'ambition de Montélimar Agglomération en matière d'habitat, il constitue la feuille de route de la politique habitat jusque fin 2027.

À travers ses quatre grandes orientations, le PLH vise à répondre aux enjeux de mixité sociale et aux besoins des ménages dans un souci de diversification et d'équilibre sur l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre a été progressive sur plusieurs actions en 2023 et 2024 permettent l'amélioration du traitement de l'habitat sur le territoire, en agissant à la fois sur la construction neuve, notamment pour les logements abordables en location, sur l'acquisition-amélioration en centres-villes et centres-bourgs dans un objectif de réduire la vacance, et sur la rénovation des logements existants.

Un bilan annuel du PLH est effectué avec présentation aux élus en comité de pilotage.

Promouvoir le logement abordable

2023

En 2023, 5 résidences ont été livrées, ce qui a permis la mise en service de 56 logements conventionnés publics (21 individuels + 35 collectifs). La part de logements collectifs livrés est importante (62 %) dans les communes intermédiaires. La ville centre est en deçà de ses objectifs avec seulement 13 logements individuels livrés.

Le nouveau Règlement des aides en faveur de l'habitat public a été voté au Conseil Communautaire du 21 juin 2023.

13 nouveaux logements programmés ont été financés en 2023 (soit 43 000 € engagés financièrement) sur la base de ce nouveau Règlement d'aides, afin de soutenir la production et de renforcer la mixité sociale dans les programmes immobiliers. Le nombre de projets est faible, les opérateurs ont fait de nombreux ajustements en termes de temporalité au regard de l'augmentation du coût de construction.

Par ailleurs 18 logements publics conventionnés ont bénéficié de l'aide de l'Agglo pour leur rénovation notamment énergétique (soit 45 000 € engagés financièrement).

Le Règlement des garanties d'emprunts des prêts contractés par les bailleurs a été modifié en septembre 2023 afin de garantir également les prêts liés aux rénovations énergétiques pour Montélimar-Agglomération Habitat, bailleur rattaché à la collectivité. En effet, Montélimar-Agglomération Habitat ambitionne, dans son futur Plan Stratégique de Patrimoine, de réhabiliter 60 % de son patrimoine sur la période 2023-2031, ce qui va générer un investissement de 37,5 millions d'euros et donc des prêts bancaires

Les garanties d'emprunts accordées par Montélimar Agglomération aux bailleurs sociaux en 2023 ont porté sur 75% d'un montant total d'emprunts de 2 643 190 €, pour la production de 34 logements répartis en 3 programmes. La mise en place du droit de réservation en contrepartie de la garantie d'emprunt apportée par Montélimar Agglomération a été approuvée par le Conseil Communautaire en mars 2023. Ainsi, l'opérateur s'engage désormais à apporter un droit de réservation à la collectivité. En 2023, six logements ont été « acquis ».

Le partenariat avec les bailleurs sociaux amorcé dès 2022 s'est poursuivi en 2023 avec des réunions techniques, la réunion programmation annuelle avec les bailleurs et la réunion de présentation du nouveau Règlement des aides en faveur de l'habitat public conventionné de l'Agglomération et du nouveau Dispositif d'Intervention en faveur de l'Habitat (DIH) du Département.

Dans un objectif de production accélérée de nouveaux logements publics conventionnés tout en économisant du foncier, le Service habitat est en veille active sur les DIA instruites par le Service urbanisme. Cf partie B Planifier et aménager le territoire

L'action forte de l'année 2023 concernant le logement conventionné public a été la relance de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 10 mai 2023, après avoir été mise en pause en 2019 pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat actuel.

Une réunion de relance, quatre ateliers de travail collégial ont permis d'aboutir à l'écriture du document cadre de la CIL, de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), du Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID), du Règlement de la Commission de Coordination, et de la convention d'application du Service d'Information et d'Accueil de Demandeur (SIAD).

L'ensemble de ces documents réglementaires et obligatoires a été présenté en séance plénière de la Conférence Intercommunale du Logement, coprésidée par le Sous-Préfet et le Président de Montélimar Agglomération, le 6 décembre 2023.

En parallèle Montélimar Agglomération a mené en 2023 un travail d'état des lieux des contingents des différents réservataires sur le territoire. Le passage en gestion en flux des réservations de logement devant intervenir avant fin 2023 conformément à la loi ELAN.

Enfin, l'Agglomération a signé une convention avec le GIP-SNE pour accéder aux données du Système National d'Enregistrement, ce qui doit permettre de suivre les attributions des bailleurs, en lien avec la CIA.

2024

En 2024, 8 résidences ont été livrées sur le territoire, ce qui a permis la mise en service de 101 logements conventionnés publics (16 individuels + 85 collectifs). Une part importante de ces logements livrés concerne Montélimar (83 logements).

En 2024, 60 nouveaux logements conventionnés publics programmés ont été financés, correspondant à 130 000 € d'engagements.

Par ailleurs, la mobilisation des fonds dédiés à la rénovation énergétique des logements publics a été forte puisque 495 000 € ont été engagés pour la rénovation de 198 logements.

En 2024, Montélimar Agglomération a apporté sa garantie d'emprunt à hauteur de 75% d'un montant total d'emprunts de 5 106 642 €, pour la production de 56 logements répartis en 4 programmes. Cela a permis à Montélimar Agglomération d'acquérir 8 logements réservés lors des futures mises en service.

En plus de ces réservations et profitant de l'obligation réglementaire de la gestion des contingents en flux, le Service habitat a négocié une assiette de référence de logements réservés avec les bailleurs. Montélimar Agglomération a ainsi obtenu un flux annuel d'environ 50 logements. Ce contingent géré par le Service habitat a été mutualisé avec les communes du territoire qui ont souhaité être partie prenante.

Concernant la réhabilitation des logements communaux, du fait d'une grande disparité entre l'inventaire de la DDT et la réalité du terrain, le Service habitat a poursuivi son état des lieux et a accompagné les communes dans la dénonciation de leurs conventions le cas échéant.

La coopération avec les bailleurs s'est accentuée avec le maintien des réunions techniques, le comité bailleurs sur la programmation et désormais un suivi des dossiers de production et de rénovation des logements. L'agglomération a participé à la réécriture du nouveau Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) et de la nouvelle convention d'Utilité Sociale (CUS) de Montélimar Agglomération Habitat.

Le Service Habitat est resté attentif aux DIA, cela a permis de proposer plusieurs biens aux bailleurs. Une préemption a abouti en fin d'année avec une prévision de production de 7 logements.

L'ensemble des documents réglementaires et obligatoires élaborés en 2023, positionnant Montélimar Agglomération comme cheffe de file des attributions et pilote de la politique de peuplement, a été approuvé par les Services de l'Etat et le Conseil Communautaire lors du premier semestre 2024. La mise en œuvre a pu débuter avec la création de deux plaquettes d'information à destination du grand public, une sur les logements publics conventionnés et une autre sur la mise en place de la cotation de la demande, ainsi que la formation des agents d'accueils en mairie, permettant de délivrer une information harmonisée aux demandeurs de logements publics conventionnés sur le territoire.

Favoriser le logement pour tous

2023

Le nouveau Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage a été promulgué le 27 octobre 2022 et flèche, en direction de Montélimar Agglomération, la réalisation de 20 places pour gens du voyage sédentarisés ou en voie de sédentarisation en plus de l'aire d'accueil des gens du Voyage déjà réalisée.

Le département de la Drôme qui avait piloté la 1^{ère} étude de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale qui n'avait pas abouti en raison des carences du prestataire missionné, a indiqué qu'il ne reprendrait pas l'étude à l'échelle de la Drôme.

Pour autant au regard de la nouvelle obligation du Schéma Départemental, les élus ont souhaité réaliser un diagnostic pour vérifier le besoin. En lien avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence qui est soumise à la même obligation de réaliser 20 places pour gens du voyage sédentarisés, une étude s'est engagée au dernier trimestre 2023. Elle comprend un état des lieux des familles sur le territoire avec enquête sociale. Ce diagnostic s'élève à 31 720 €HT et doit permettre ensuite de définir les orientations politiques et actions à mettre en place, avant de passer à une phase opérationnelle avec notamment la recherche de terrains disponibles pour réaliser un habitat spécifique.

Par ailleurs, concernant l'aire d'accueil des gens du voyage, le règlement de l'aire a été adapté à la marge concernant la tarification de l'électricité et un avenant à la convention avec la CNR, propriétaire du foncier, a été signé.

2024

Le rendu de diagnostic a été effectué en septembre 2024 avec la présentation détaillée de la situation des 40 familles identifiées sur Montélimar Agglomération et les 6 familles identifiées sur la Communauté de Communes Drôme Sud Provence.

Contractualiser avec l'Etat pour les quartiers prioritaires « politique de la ville »

2023

La communauté d'agglomération est signataire du « Contrat de Ville », qui associe la Ville de Montélimar, l'Etat, les acteurs du logement et les acteurs économiques, les représentants de la société civile, en vue d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers désignés comme « prioritaires » que sont le centre ancien, Nocaze et les quartiers Ouest.

Comme la loi de finances 2022 le permettait, la communauté d'agglomération a décidé de proroger d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2023, le Contrat de Ville se terminant fin 2022. A également été prorogé l'avantage fiscal associé, au profit des bailleurs sociaux, Drôme Aménagement Habitat, Grand Delta Habitat ainsi que Montélimar Agglomération Habitat, qui consiste en un abattement de 30 % sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs se sont engagés à améliorer la qualité de service dans ces quartiers, la tranquillité, l'entretien et la maintenance du patrimoine, le cadre de vie et la participation des locataires.

2024

Par circulaire du 31 août 2023 et décret du 28 décembre 2023, le gouvernement a posé le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville dit « Engagements quartier 2030 » et a réactualisé la géographie prioritaire en élargissant légèrement les contours des 3 quartiers prioritaires de Nocaze, centre ancien et quartier Ouest. Le contrat de ville 2024-2030 est porté et signé par Montélimar Agglomération.

La loi de finances du 29 décembre 2023 a également prorogé pour 2024 l'abattement de la TFPB.

Améliorer l'habitat et le cadre de vie, agir sur le parc privé de logements

Dans le cadre de sa politique Habitat, l'agglomération apporte un soutien aux propriétaires privés, qu'ils soient occupants de leurs logements, ou bailleurs avec un logement conventionné avec l'Anah, au moyen de plusieurs dispositifs :

• L'Opération façades :

2023

Les porteurs de projets sont accompagnés par un architecte conseil, rémunéré par l'agglomération dans le cadre d'un marché public et dont le montant des prestations s'est élevé à 54 654,00 € TTC en 2023.

Le Service habitat a suivi la prestation de l'architecte conseil avec une réunion mensuelle. Il a procédé aux engagements financiers et aux paiements des subventions.

Dans le périmètre Action Cœur de Ville (AVC), 10 façades ont été traitées en 2023 avec une aide de l'Agglomération doublée par la Ville, pour un budget total (ville et Agglo) de 95 770,20 €, avec un reste à charge supporté par le propriétaire de 64,53 % en moyenne. Le montant moyen de subvention dans ce périmètre a été de 9 577 € en cumulant l'aide de l'Agglomération et celle de la Ville.

Sur le reste de l'Agglomération, 7 façades ont été traitées pour un budget de 30 530,88 € avec un reste à charge moyen pour le porteur de projet de 81,23 %.

Le montant total des aides versées par l'Agglomération (investissement) pour cette opération s'élève à 78 415,98 € TTC.

Par ailleurs, le Règlement de l'opération façade a fait l'objet d'une modification en fin d'année avec une intervention au pourcentage et non plus au m², pour se caler sur les modalités prévues dans la convention OPAH pour le centre de Montélimar, intégrer les travaux sur les menuiseries, ferronneries, éléments de décor qui n'étaient pas pris en compte jusque-là, et apporter une meilleure lisibilité sur les modalités d'intervention. Dans ce cadre, Montélimar Agglomération apporte désormais un financement de 20 % calculé sur la base HT des travaux éligibles (plafonnés à 10 000 €), hormis sur le secteur du centre historique de la ville centre où l'agglomération intervient à hauteur de 10% du montant HT des travaux éligibles (plafonnés à 5 000 €), sachant que la Ville complète avec une subvention de 20 % calculée sur la base HT des travaux éligibles (plafonnés à 10 000 €).

2024

Les porteurs de projets sont accompagnés par un architecte conseil, et dont le montant des prestations s'est élevé à 51 375,60 € TTC en 2024.

Le Service habitat a suivi la prestation de l'architecte conseil avec une réunion mensuelle. Il a procédé aux engagements financiers et aux paiements des subventions.

Dans le périmètre Action Cœur de Ville (ACV), 10 façades ont été terminées en 2024 avec une aide de l'Agglomération et de la Ville de Montélimar, pour un budget total (ville et Agglo) de 115 388€. Le montant moyen de subvention dans ce périmètre a été de 11 538 € en cumulant l'aide de l'Agglomération et celle de la Ville.

Sur le reste de l'Agglomération, 9 façades ont été traitées.

Le montant total des aides versées par l'Agglomération (investissement) pour cette opération s'élève à 85 678,16 € TTC. L'agglomération a financé 11 opérations en secteur centre de Montélimar et 9 sur le reste du territoire pour un montant total de 85678,16 €

Par ailleurs, un avenant au marché a été signé pour prolonger le délai de 3 mois, le temps de lancer une nouvelle consultation.

Enfin, des articles insérés dans le MAg de l'Agglo ont fait la promotion de cet accompagnement. Une plaquette type a été élaborée sur la commune de Sauzet dans l'objectif d'être déclinée pour chacune des communes.

• Le Bureau de l'Habitat :

2023

Le Bureau de l'Habitat est un guichet unique d'information sur le logement (accès au logement, opération façade, rénovation du parc privé...) dont l'animateur/trice va selon le cas, traiter directement la demande ou réorienter vers l'interlocuteur/trice compétent(e) (SPPEH, opération façade...).

Cette mission est animée par le Bureau d'Étude URBANIS pour un montant annuel de 35 339,96 € TTC.

Deux points de permanence géographiques existent sur le territoire :

- Cléon d'Andran (Maison de l'Agriculture) : permanence mensuelle
- Montélimar (Maison des Services Publics) : permanence hebdomadaire

Cet accueil permet une primo-information sur divers dispositifs, une vérification sur l'éligibilité des projets, des renseignements sur les différentes aides et orientations vers les partenaires et services, des prises de rendez-vous pour des visites techniques à domicile, un point de coordination entre les services de la ville et de l'Agglo pour le suivi des dossiers.

155 contacts ont été recensés, en baisse de 7,8 % par rapport à 2022, en lien avec le fléchage sur les sites internet nationaux de rénovation du logement (ANAH, Ma Prime Rénov') sur le Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) animé par le CEDER.

84% des contacts concernent des propriétaires occupants (77% l'an dernier) en raison de dispositifs d'aides plus favorables.

66 % des contacts proviennent de la ville centre suivi à 4 % par Marsanne et Puy Saint Martin.

La connaissance de ce dispositif émane majoritairement par la communication de la collectivité (site internet, les réunions publiques, campagnes presse et radio, salon de l'habitat), commune entre SPPEH et Bureau de l'habitat.

Environ 30 % des contacts sont réorientés vers les partenaires : le SPPEH, l'architecte conseil de l'opération façades, le Centre des Impôts.

Pour les contacts conservés, 33 visites ont été réalisées aboutissant à 21 dossiers déposés auprès de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat :

- 2 dossiers Propriétaires Occupants relatifs à la rénovation énergétique pour un montant annuel d'engagement de 500 €
- 2 dossiers Propriétaires Bailleurs relatifs à la rénovation énergétique pour un montant annuel d'engagement de 4 500 €
- 17 dossiers Propriétaires Occupants relatifs à l'adaptation pour un montant annuel d'engagement de 9 900 €.

En 2023, en complément des subventions de l'Etat, du Département, parfois des caisses de retraite ou autre organisme, l'agglomération a versé 14 900 € d'aides directes pour 21 dossiers répartis entre rénovation énergétique et adaptation du logement.

2024

L'année 2024 a été celle du renouvellement du marché du Bureau de l'Habitat, ce qui a abouti à un changement de prestataire (en mai) sur l'animation avec l'arrivée de SOLIHA DROME pour un montant annuel de 58 424,72 €.

De janvier à mai 2024, URBANIS a enregistré 75 contacts (94 % de Propriétaires Occupants) émanant de Montélimar pour 70 % / 14 visites ont été réalisées : 3 dossiers ont pu être déposés et 10 étaient en cours de montage.

Pour SOLIHA DROME, 220 contacts ont été enregistrés (213 par téléphone) dont 81 % de Propriétaires Occupants. La ré-orientation des publics non éligible aux aides de l'ANAH est faite en direction du SPPEH (animé par le CEDER).

64 visites conseil ont été réalisées (dont 42 sur Montélimar) par l'opérateur SOLIHA aboutissant à 23 dépôts de dossier d'adaptation du logement et à 3 dossiers de travaux de rénovation énergétique. Sur ces 26 dossiers, 24 concernent des Propriétaires Occupants et 13 concernent des propriétaires de biens sur Montélimar (hors OPAH).

En complément des subventions de l'Etat, du Département, parfois des caisses de retraite ou autre organisme, l'agglomération a versé 13 300 € d'aides directes pour 13 dossiers répartis entre rénovation énergétique et adaptation du logement.

• Le SPPEH :

Dans la continuité de la Plateforme Territoriale volontaire de Rénovation Énergétique TEPOS qui existait depuis 2017 sur le territoire de Montélimar-Agglomération, le Conseil Communautaire a décidé en 2021 de poursuivre cette action vers les administrés en déployant le Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Ce service public s'opère selon 5 axes traduits dans des actes métiers : stimuler puis conseiller la demande, accompagner les ménages, mobiliser et animer des acteurs publics et privés, et s'impliquer dans l'animation régionale. 5 EPCI du Sud Drôme se sont regroupés pour répondre à un Appel à Manifestation d'Intérêt : la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération, la Communauté de communes Drôme Sud Provence, la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, la Communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux, la Communauté de communes Enclave des Papes – Pays de Grignan. Ces 5 collectivités se sont engagées dans le déploiement du SPPEH, en désignant Montélimar-Agglomération comme tête de pont et en lui confiant la gestion administrative du SPPEH Sud Drôme afin de pouvoir percevoir les subventions de l'ANAH. Par ailleurs, les 5 EPCI ont fait le choix, dans le cadre d'une convention d'objectifs, de confier au CEDER la réalisation d'un programme d'actions pour la mise en œuvre d'une part importante du

SPPEH sur le périmètre de ces 5 EPCI.

D'autres actions venant compléter celles du CEDER sont réalisées en régie par les EPCI. Le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat accueille, informe et apporte un accompagnement gratuit, neutre et personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Le SPPEH permet :

- d'informer sur les différents travaux de rénovation énergétique et leur ordonnancement,
- d'expliquer les signes de qualité et met à disposition des listes de professionnels,
- de présenter les aides mobilisables et les conditions pour en bénéficier,
- d'expliquer les différentes démarches administratives liées au projet,
- effectuer une évaluation énergétique afin de proposer différents scénarii de travaux et d'en évaluer la pertinence technico-économique,
- d'informer sur la qualité et le contenu des devis pour vérifier leur conformité aux critères d'obtention des aides publiques ou privées,
- de réaliser (sous certaines conditions) une visite sur site,
- d'aider à la réalisation d'un audit énergétique le cas échéant,
- d'accompagner le montage d'un plan de financement des travaux.

Les objectifs du SPPEH sont de favoriser et massifier le nombre de rénovations énergétiques performantes, de réduire la facture énergétique des ménages, de développer le marché de la rénovation énergétique et de réduire les émissions de CO2.

2023 : le bilan pour Montélimar-Agglomération :

- 615 informations de premier niveau,
 - 495 conseils personnalisés aux ménages,
 - 61 accompagnements de projets de travaux pour des Maisons Individuelles,
 - 6 réunions publiques, un stand sur salon de l'Habitat, mailings, affiches, news letters.
- > Dépenses opérateur : 191 857,22 € / Recettes Région + CEE : 223 219,89 €

2024 : le bilan pour les 5 EPCI au 29/11/2024 :

- 2103 informations de premier niveau,
 - 1491 conseils personnalisés aux ménages,
 - 176 accompagnements de projets de travaux pour des Maisons Individuelles,
 - réunions publiques, un stand sur salon de l'Habitat, mailings, ballade thermographique, news letters.
- > Budget prévisionnel affiné : Dépenses opérateurs : 183 290,04 € / Recettes ANAH + CEE : 160 068,24 €



Par ailleurs, l'année 2024 a été consacrée à la préparation du passage de SPPEH à SPRH (Service Public de la Rénovation Energétique) au 1^{er} janvier 2025 : dialogue avec les Services de l'Etat, préparation du Pacte territorial, échanges avec les 4 autres EPCI lors de 3 comités de pilotage.

Reconquérir les centres historiques de Montélimar et de Cléon d'Andran

• Montélimar : convention d'OPAH-RU

En 2023

L'OPAH-RU sur le centre historique de Montélimar est devenue opérationnelle en septembre 2023, à la suite de la signature de la convention cosignée le 19 décembre 2022 entre la Ville de Montélimar, l'Etat (Anah et Drac), le Département, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement, la Fondation du Patrimoine et PROCIVIS Vallée du Rhône, pour la période 2023-2027.

L'OPAH-RU comprend un accompagnement des propriétaires privés à la réhabilitation de leurs logements, (volet incitatif), des actions coercitives sur des bâtiments ciblés (volet coercitif en cas d'absence d'intervention des propriétaires) et des actions de renouvellement urbain sur des îlots ciblés.

Pour ce faire, le Service Habitat a participé à l'écriture du cahier des charges pour une prestation d'animation et à l'analyse des offres qui a permis de retenir l'opérateur SOLIHA 26.

Pour le lancement opérationnel, le Service habitat a œuvré à la mise en place d'un fonctionnement optimisé et coordonné entre SOLIHA, les différents Services concernés de l'Agglomération et de la Ville, et les partenaires. Ont été mis en place des permanences hebdomadaires pour les conseils experts, gratuits et neutres, des réunions de suivi (4 réunions techniques), 4 comités techniques, 1 comité de pilotage), un plan de communication (en lien avec le Service communication), les règlements des aides locales (validés par les conseils communautaire et communal).

L'opérateur SOLIHA 26 a conseillé les porteurs de projets, a effectué les visites de plusieurs biens et a mis en place les différents tableaux de bord de suivi.

En 2024

L'année 2024 a permis de faire connaître le dispositif sous le nom de Rénov'Habitat Montélimar, ses différents volets (lutte contre la précarité énergétique, amélioration de la qualité des rénovations, lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indécents) et les aides financières existantes, auprès des différentes cibles. Ont ainsi été organisés sur l'année une réunion publique, une balade urbaine, deux conférences de presse, plusieurs publications dans le magazine de la commune, un atelier de rénovation du bâti ancien, une réunion avec les professionnels du bâtiment, une réunion dédiée aux propriétaires investisseurs. Le Service a également présenté quelques projets de rénovation à Madame la Présidente du Département de la Drôme.

Les conseils se sont poursuivis en 2024 avec 351 nouveaux contacts dont 2/3 propriétaires bailleurs. 163 visites de logements ont été effectuées. En parallèle, SOLIHA 26 a actualisé la liste des 51 Immeubles identifiés comme prioritaires en prenant contact avec chacun d'eux et en visitant les biens. 22 diagnostics multicritères ont été réalisés sur ces 51 immeubles, mettant en lumière leur dégradation bâtementaire ou organisationnelle et proposant des solutions pour faire lever.

Cet accompagnement et cette présence sur le terrain a permis de voir 24 logements rénovés ou en cours de chantier. Ce sont 17 logements vacants qui sont ou seront remis sur le marché représentant 1 985 000 € de travaux et 1 141 829 € de subventions mobilisées (dont 231 295 € de l'Agglomération).

En sus, 1 dossier d'aide à l'organisation des petites copropriétés a été monté pour aider une copropriété de 6 logements à se réorganiser.

Par ailleurs, une convention opérationnelle a été signée avec l'EPORA, opérateur foncier d'Etat, pour acquérir pour le compte de la collectivité des parcelles dans l'îlot très dégradé du Fust Meyer. Cette maîtrise foncière permettra d'opérer un renouvellement urbain majeur pour recréer une entrée de ville, résorber l'habitat indigne et réhabiliter/construire des logements de qualité correspondants aux attentes des habitants. Une réunion a été organisée avec l'EPORA et les propriétaires pour expliquer la démarche et le projet.

Enfin, l'avancement de l'opérationnalité de l'OPAH-RU a été marqué par le dépôt du permis de construire devant permettre la réhabilitation / la reconstruction de l'îlot des Halles, autre îlot dégradé ciblé, porté par la SEM.

• Cléon d'Andran : contrat « Petite Ville de Demain »

2023

L'arrivée d'une directrice adjointe a permis de faire le point sur le dossier école/crèche/cantine et de remettre à plat certains sujets restés sans décisions grâce à un travail d'association des Services concernés et de coordination.

Le dossier de piscine a été travaillé avec la Direction du Patrimoine.

Un point global a été fait sur les projets restant à faire avancer.

2024

Le permis de construire de la piscine a été délivré.

Avec l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, un dossier de consultation a été lancé pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le sujet de l'aménagement des espaces publics au niveau de la traversée du village a été reposé avec l'intervention en conseil municipal d'une paysagiste.

Une réflexion a également eu lieu sur le stationnement en centre-bourg.

Enfin, le recrutement d'une chargée de mission Petite Ville de Demain à 80% a permis de mieux assister la commune dans ses projets avec une présence de 3 jours par semaine en mairie. La chargée de mission organise notamment les rdv, prépare les réunions, recherche les financements, suit les différents projets opérationnels...

Animer, faire connaître et rendre plus lisible la Politique Habitat de l'agglomération

2023 et 2024

Un premier Comité de Pilotage sur le bilan 2022 du PLH a eu lieu le 16 mai 2023 permettant une présentation de l'ensemble des actions aux élus et acteurs de l'habitat.

Un deuxième Comité de Pilotage sur le bilan 2023 du PLH a eu lieu le 11 septembre 2024.

Ces suivis-évaluations ont porté sur des valeurs quantitatives et qualitatives qui permettent de mesurer l'avancement de la mise en œuvre des actions prévues et de contrôler leur efficacité après comparaison avec les données initiales du diagnostic.

Après deux années de mise en œuvre, certaines actions ont demandé un ajustement ou un arbitrage avant le bilan triennal 2024 qui sera présenté en CRHH.

L'organisation du Service habitat a été renforcée en 2023 avec le transfert du SPPEH à la Direction Urbanisme et Habitat, dans l'objectif de centraliser l'ensemble des actions en faveur de l'habitat au sein d'une direction pour une meilleure efficacité, et avec le recrutement de la chargée de mission en charge de l'OPAH de Montélimar.

Par ailleurs, la convention de partenariat pour une prestation de services entre le SCOT et la CAMA permet de confier des missions d'observation du foncier et d'avoir ainsi un suivi en interne.

L'observatoire de l'habitat est quant à lui réalisé par l'ADIL par le biais d'une convention reconduite en 2023 et 2024.

Les actions de communication sur la politique Habitat ont été poursuivies avec des articles dans le Magazine de l'Agglo et la participation du Service habitat au Salon de l'Habitat de Montélimar en 2023 et 2024.

De même, un grand nombre de réunions ont eu lieu sur le territoire avec les partenaires, que ce soit sur la politique de peuplement, la programmation bailleurs, la réhabilitation des logements privés, affirmant la compétence et la mobilisation de l'Agglomération sur l'Habitat et le Logement.

Les chargés de mission ont participé aux rencontres organisées par la DDT, le Département, l'ADIL...et ont mis en place des réunions de coordination en interne avec les différents Services de la Ville de Montélimar (Service Hygiène et Sécurité, Service ACV, CCAS).

B) PLANIFIER, AMENAGER LE TERRITOIRE

Faire évoluer les documents d'urbanisme communaux

L'agglomération, compétente en matière d'urbanisme, réalise en collaboration avec les communes et parfois avec l'appui de bureaux d'études privés, les modifications ou révisions des documents d'urbanisme qui sont nécessaires à la vie du territoire.

En 2023, le Service Planification de l'agglomération a travaillé en continu ou ponctuellement sur neuf procédures communales :

- poursuite de l'élaboration du PLU de Saint Marcel Les Sauzet avec organisation du débat sur le PADD en conseil municipal et conseil communautaire
- poursuite de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montboucher-sur-Jabron sur une friche, avec organisation de l'enquête publique, finalisation du dossier puis approbation
- poursuite du dossier de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Montélimar pour la Construction d'un nouveau centre de secours (SDIS26) avec organisation de l'enquête publique relative à la procédure, finalisation du dossier puis approbation
- analyse de la faisabilité, lancement d'une Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Puygiron pour l'extension de la carrière Roffat, organisation de la concertation du public et réalisation du dossier d'enquête publique
- poursuite du dossier de Modification n°3 du PLU de Montélimar pour la protection et la valorisation du secteur des îles avec organisation de l'enquête publique, finalisation du dossier puis approbation
- engagement de la Modification n°4 du PLU de Montélimar pour une évolution générale du règlement sur 3 thématiques : Commerces-activités de services et bureaux, Equipements publics- emplacements réservés- stationnement, Qualité urbaine et secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation ; réflexion et propositions d'outils à mettre en œuvre sont étudiés lors de 8 réunions de travail ; ébauche des évolutions à apporter
- lancement d'une modification du PLU de Montboucher-sur-Jabron pour la construction d'un pôle mixte (logements, activités commerciales, services), montage du dossier et consultations des personnes publiques associées
- relance de la modification du PLU de Roynac avec travail sur la mise en compatibilité avec le PLH aboutissant à la réalisation d'une Orientation d'Aménagement et de Concertation
- engagement d'une modification simplifiée n°2 du PLU de Cléon d'Andran pour faire évoluer les emplacements réservés inscrits au plan de zonage, montage du dossier, organisation de la concertation du public et approbation in fine.

A partir de l'année 2024, la priorisation est donnée au PLUi. Les procédures d'élaboration des PLU de Sauzet et de Saint Marcel les Sauzet sont stoppées ; le travail sur les procédures secondaires est fortement limité. Seules les 3 procédures suivantes ont été suivies :

- organisation de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées, analyse des conclusions de l'enquête publique, puis finalisation du dossier et approbation de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Puygiron pour l'extension de la carrière Roffat
- organisation de l'enquête publique de la modification du PLU de Montboucher-sur-Jabron pour la construction d'un pôle mixte (logements, activités commerciales, services), finalisation du dossier et approbation
- poursuite du travail sur la modification n°4 du PLU de Montélimar avec écriture des évolutions réglementaires, 5 réunions dont 3 de validation, mise en forme du dossier

Poursuivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Si le PLU Intercommunal a été acté en 2018, il a globalement été mis en arrière-plan au regard de la charge de travail du Service planification en lien avec les procédures d'évolution des PLU communaux, même si deux diagnostics ont été menés en 2022 par les bureaux d'études missionnés.

L'année 2023 a permis au Service planification de préparer la relance du PLUi avec les élus. Ont notamment été réalisés :

- la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le Service planification dans cette relance
- l'organisation de 4 réunions avec les élus pour mettre en place la gouvernance, la méthode de travail, le calendrier, le budget, la communication / concertation, les objectifs ainsi que les modalités de concertation et de collaboration avec les élus
- l'organisation d'une conférence intercommunale des Maires
- la compilation des données disponibles localement
- la rédaction de 36 réponses à des sollicitations particulières dans le cadre de la concertation du public
- la présentation du diagnostic agricole aux élus concernés et à la Chambre d'agriculture.

L'année 2024 a marqué la relance effective du PLUi et sa priorisation. L'activité sur ce dossier a été riche avec :

- la relance officielle en février 2024 du PLUi qui devient PLUi-H avec l'intégration du Programme Local de l'Habitat
- le lancement de 3 marchés d'études pour mener à bien le dossier, l'analyse des offres et l'engagement du travail sur le PLUi-H avec les prestataires retenus
- la création de l'identité visuelle et du plan de communication du PLUi-H
- le travail avec l'agence de communication pour réaliser le « guide élus » et le film de promotion/présentation du PLUi-H pour les élus
- la création de la lettre du PLUi-H n°1 et d'un questionnaire à la population intégré
- la mise à jour du « cahier de la concertation du PLUi-H » pour le public
- la préparation, l'organisation et l'animation de la Conférence intercommunale des Maires (mars)
- la préparation et l'organisation de la Conférence intercommunale des Maires (décembre), avec présentation en Bureau communautaire au préalable
- le travail avec les prestataires sur la mise à jour du diagnostic
- la préparation, l'organisation et l'animation de 26 rdv communaux et de 10 rdv sur la commune de Montélimar
- la préparation, l'organisation et l'animation de 5 ateliers thématiques pour dégager des 1ers enjeux sur le territoire
- la préparation, l'organisation et l'animation de 6 comités de pilotage
- la tenue d'une cinquantaine de réunions de travail en interne en sus des réunions évoquées ci-avant.

Reconquérir le centre-ville et les entrées de Ville de Montélimar

En 2023, l'étude préalable au classement du centre historique de Montélimar comme « Site Patrimonial Remarquable » (SPR) a été poursuivie avec l'appui d'un prestataire spécialisé, avec l'envoi et la présentation du dossier devant la Commission Nationale de l'Architecture et du Patrimoine au printemps.

En parallèle, le dossier d'évaluation au cas par cas au titre de l'évaluation environnementale a été monté et envoyé à l'autorité environnementale.

En 2024, le service Planification de l'Agglomération a travaillé avec l'Architecte des Bâtiments de France pour adapter les périmètres de protection des abords autour des Monuments Historiques du centre-ville, aboutissant à un Plan Délimité des Abords (PDA).

Suite à l'avis favorable de la Commission Nationale, un dossier relatif aux périmètres du SPR validé par la Commission nationale et du PDA a été monté pour l'enquête publique organisée par l'Etat.

A l'issue de l'enquête publique, le SPR a été créé par arrêté ministériel.

Enfin, en fin d'année, la commission locale du SPR a été créée pour suivre notamment l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qui constituera l'outil règlementaire de gestion du SPR.

Par ailleurs, toujours en 2024, a été créé un périmètre d'études sur la route de Marseille, entrée sud de Montélimar, préfigurant une étude sur un large périmètre à lancer.

Mettre en place une stratégie foncière pour agir

L'agglomération est engagée avec l'EPORA (Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) depuis plusieurs années. L'EPORA accompagne les collectivités pour identifier les gisements fonciers mobilisables, définir les stratégies de mobilisation foncière, pour orienter l'action foncière publique là où elle est la plus pertinente.

En 2023, une réflexion pour la signature d'une convention de réserve foncière sur le secteur Nord Fortuneau avec l'EPORA a été étudiée, mais n'a pas abouti.

Une convention de veille et de stratégie foncière tripartite avec la commune et l'EPORA a été signée sur la commune de Savasse.

En 2024, en lien avec la convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA préexistante sur le secteur « Fust-Meyer-Monnaie » à Montélimar, une convention opérationnelle a pu être signée suite à l'étude urbaine menée sur ce secteur par la ville de Montélimar. L'EPORA est donc en capacité d'acquérir les bâtis de ce secteur soit par acquisition négociée, soit par préemption, et de porter ce foncier en attendant la mise en œuvre du projet urbain.

Dans ce cadre, le Service habitat a organisé une réunion publique avec l'ensemble des propriétaires de ce secteur pour les informer de la démarche.

Par ailleurs, deux nouvelles conventions de veille et de stratégie foncière tripartites avec la commune et l'EPORA ont été signées, l'une avec la commune de Sauzet, l'autre avec la commune de Cléon.

Activer le Droit de Préemption Urbain ou le Droit de Priorité

L'agglomération est titulaire du Droit de Préemption Urbain (DPU), qui est un outil qu'elle peut mobiliser dans le cadre de ses différentes politiques et notamment ses politiques habitat ou économique. Les années 2023 et 2024 sont marquées par une forte diminution du nombre de transactions immobilières par rapport à 2022 et donc une forte diminution du nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues.

En 2023, 929 DIA ont été instruites, dont 568 pour Montélimar (61%), ce qui représente une diminution du tiers par rapport à 2022 (- 33 % à l'échelle de l'agglomération et -35% pour Montélimar seule).

L'agglomération a préempté pour son compte en 2023 deux terrains à vocation économique, d'une superficie totale de 29 400 m², en vue de créer une réserve foncière qui permettra l'extension de la Zone d'Activités de Fortuneau.

Par ailleurs, l'Agglomération a délégué son droit de préemption à deux reprises, en vue de la réalisation de programmes de logements sociaux :

- A Marsanne, délégation du DPU à SDH-CONSTRUCTEUR, pour l'acquisition d'un terrain à bâtir d'une superficie de 4 847 m²,
- A Montélimar, délégation du DPU à MAH, pour l'acquisition d'un bien comprenant 3 bâtiments regroupant 18 appartements locatifs.

Dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et OPAH-RU, l'Agglomération a monté dix dossiers de délégation du DPU à la Ville de Montélimar ou à l'EPORA, pour permettre à terme la réalisation d'opérations de réhabilitation ou de renouvellement urbain.

En 2024, la diminution du nombre de DIA s'est poursuivi, avec 775 DIA instruites, dont 100 pour Montélimar (60%), ce qui représente par rapport à 2022 une diminution de -44% et -46% pour Montélimar.

En 2024, l'Agglomération a délégué son droit de préemption à une reprise, en vue de la réalisation de logements sociaux :

- A Montélimar, délégation du DPU à MAH, pour l'acquisition d'un bien comprenant trois appartements à réhabiliter auxquels s'ajoute la possibilité de construire un à plusieurs logements neufs.

Dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et OPAH-RU, l'Agglomération a également délégué son droit de préemption une fois à la Ville de Montélimar.

Enfin, l'agglomération a délégué de manière ponctuelle son DPU à la Ville de Montélimar pour les projets suivants :

- Délégation pour l'acquisition d'un bien se situant à l'emplacement du futur franchissement du Roubion Nocaze/Kennedy tel que prévu dans le projet de schéma de circulation.
- Délégation pour l'acquisition d'un bien jouxtant un terrain communal à Pracomtal, en vue d'améliorer l'entrée du quartier

Instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme

Tout au long de l'année 2023, les instructeurs ont été fortement mobilisés pour traiter les dossiers relatifs au droit des sols, répondre aux questions des communes et des pétitionnaires : 2 320 dossiers ont été déposés, tout confondu, soit en moyenne 193 dossiers par mois. Le volume est en légère baisse par rapport à 2022 (-5%), mais il reste à +30% par rapport à 2018.

Sur ces 2 320 dossiers, 787 ont été déposés en dématérialisé, soit 34% (+15 points par rapport à 2022).

Zoom sur les :

- Permis de construire : 613 dossiers instruits (-21% par rapport à 2022), 439 permis accordés (72%) ; 174 refusés, rejetés ou annulés.
- Déclarations préalables : 1 561 dossiers instruits (+15%), 1 300 autorisations accordées (83%) ; 259 refusées ou rejetées.
- Certificats d'urbanisme opérationnels : 115 dossiers instruits ; à noter une augmentation constante des demandes de CUB (+57% en 4 ans)

Les autorisations délivrées à destination d'activités économiques concernent environ 142 000 m² de surface de plancher à des fins économiques (35 000 m² en 2022) :

- 77 000 m² de surfaces d'activités agricoles
- 49 524 m² de surfaces d'entrepôts (22 510 m² en 2022 ; x12 par rapport à 2021)
- 8 560 m² de surfaces d'industrie
- 2 504 m² de surfaces de bureaux (5 580 m² en 2022)
- 2 000 m² de surfaces commerciales (5 750 m² en 2022)
- 970 m² de surfaces artisanales

Les autorisations délivrées à destination de logements :

- 245 logements seulement autorisés (pour 439 logements à produire par an dans le PLH) = - 53% par rapport à 2022
- Dont 96 à Montélimar (39% ; ~1/3 à Maubec) pour 294 logements à produire par an dans le PLH = - 66% par rapport à 2022

Au-delà de l'instruction pure, le Service ADS a participé étroitement à la mise en place de la Maison Intercommunale des Projets. En lien avec le Service informatique et l'opérateur du logiciel métier, le Service ADS a œuvré pour la mise en place de modules de signature électronique et de numérisation pour favoriser la mise en place du 100% dématérialisation de l'ADS. Enfin, dans le cadre des contentieux sur les permis auxquels les communes ont dû faire face, le Service ADS a apporté des éléments aux communes pour leur défense.

2024

Tout au long de l'année 2024, les instructeurs ont été fortement mobilisés pour traiter les dossiers relatifs au droit des sols, répondre aux questions des communes et des pétitionnaires : 2 534 dossiers ont été déposés (dont 1267 dossiers dématérialisés), tout confondu, soit en moyenne 211 dossiers par mois, à nouveau en augmentation (+9% par rapport à 2023 et en progression depuis 2018 sauf en 2023 : +52%).

En 2024, la part des dépôts de dossiers d'autorisations d'urbanisme par le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme continue d'augmenter. Un dossier sur deux a été déposé via le GNAU. 20,7% en 2022, 34 % en 2023 et 50 % en 2024.

Zoom sur les :

- Permis de construire : 460 dossiers instruits (-25% par rapport à 2023), 285 permis accordés (62%), 105 refusés ou rejetés ou annulés. Pour la commune de Montélimar, ce sont 191 dossiers instruits dont 118 accordés et 49 refusés.
- Déclarations préalables : 1 803 dossiers instruits (+15,5%), 1 374 autorisations accordées (76%), 273 refusées ou rejetées. Pour la commune de Montélimar ce sont 790 dossiers instruits dont 616 accordés et 138 refusés.
- Certificats d'Urbanisme Opérationnel : 123 dossiers instruits (+7%), 60 accordés et 63 refusés. Pour la commune de Montélimar, ce sont 68 dossiers instruits dont 25 accordés et 43 refusés.

Les autorisations délivrées à destination d'activités économiques pour la commune de Montélimar concernent 15 241 m² de surface de plancher. Elles sont en forte diminution après une année 2023 hors norme (35 000 m² en 2022 sur l'ensemble du territoire de l'agglo et 142 000m² en 2023 sur l'ensemble du territoire de l'agglo) :

- 11 433 m² de surfaces d'entrepôts à Montélimar (moins par rapport à 2021) ;
- 2 783 m² de surfaces commerciales à Montélimar (moins par rapport à 2021) ;
- 960 m² de surfaces de bureaux à Montélimar (moins par rapport à 2021) ;
- 39 m² de surfaces industrielles et 26 m² de surfaces artisanales.

Les autorisations délivrées à destination de logements (hors déclaration préalable sans changement de destination) :

- 69 logements autorisés sur la commune de Montélimar dont 33 en habitat collectif et 36 en habitat individuel. Ce chiffre est très faible et loin des objectifs de production fixés par le PLH.

Enfin, dans le cadre des contentieux sur les permis auxquels les communes ont dû faire face, le service ADS a apporté des éléments aux communes pour leur défense.

Accompagner les communes et les porteurs de projets

La Direction urbanisme et habitat de l'agglomération a vocation à accompagner les communes et porteurs de projets dans leurs projets d'urbanisation ou de construction.

En 2023, les projets d'opérations nouvelles ont été peu nombreux en lien avec le contexte économique. Les négociations se sont toutefois poursuivies sur la ZAC Maubec et sur la zone à urbaniser Grèzes-Combe. Un dialogue a également été mené sur une opération de division foncière avec densification chemin des Colonnes à Montélimar et sur un projet de lotissement à Puyliron.

Le Service urbanisme a également apporté son expertise sur le projet de réhabilitation du château des Tourrettes.

En 2024, la Direction Urbanisme et Habitat a été sollicitée sur plusieurs projets situés à Montélimar. Elle est intervenue dans les réunions de travail de la ZAC Maubec relative à l'aménagement de l'îlot N, pour s'assurer de la prise en compte des objectifs du PLH et de la qualité urbaine, ainsi que dans l'analyse de la faisabilité du projet d'école informatique au château de Pellaprat, de projets à Sarda, de densification urbaine route du Teil et rue Loubet. En outre, dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier Nocaze-Grèzes

de Montélimar, elle a également participé à l'écriture de la délégation de compétence de projet à DAIH pour ce projet, Montélimar Agglomération étant partie prenante de cette opération. Enfin, elle est intervenue avec le CAUE, suite à convention signé fin 2023, sur le projet d'extension de l'aérodrome de Montélimar-Ancône. Par ailleurs, le Service Urbanisme a participé à l'accompagnement de la commune des Turrettes dans son projet de gendarmerie.

Préparer le territoire de demain

Montélimar Agglomération est partie prenante de l'élaboration du SCoT Rhône-Provence-Barronnies. De ce fait, la Direction urbanisme et habitat assure un suivi de l'élaboration de ce document de norme supérieur qui s'impose au PLUi-H en cours d'élaboration dans un rapport de compatibilité.

La Direction urbanisme et habitat est par ailleurs fléchée comme Direction pilote sur une quinzaine de fiche actions du PCAET approuvé.

En outre, de par son intervention transversale, la Direction Urbanisme et habitat est fortement sollicitée sur les grandes politiques de l'Agglo.

En 2023, la Direction urbanisme et habitat a participé aux réunions de coordination technique et aux ateliers relatifs au diagnostic du SCOT qui se sont tenus en 2023 et a analysé les diverses productions.

La Direction a également rédigé un article paru dans le mag de l'Agglo pour inciter à mieux utiliser son chauffage au bois afin de limiter les émissions de poussière. Dans le cadre de la modification 4 du PLU de Montélimar, différentes évolutions du document ont été apportées sur les solutions limitant l'imperméabilisation des sols, sur les alternatives au tout tuyau pour la gestion des eaux pluviales, en concordance avec le PCAET. La Direction urbanisme et habitat a participé aux ateliers du Projet Alimentaire Territorial, à la relance de la réflexion sur la ZAC du Plateau initiée par la SEM. Elle a par ailleurs participé aux réunions du schéma directeur de circulation de l'Agglo, apporté des données démographiques pour l'étude prospective sur les équipements scolaires de Montélimar..

En 2024, la Direction urbanisme et habitat a continué à participer aux réunions et ateliers organisés par le SCOT, ainsi qu'à analyser les supports fournis. Plusieurs observations techniques ont ainsi été émises. En outre, un travail partenarial s'est engagé avec le SCOT sur l'observation du foncier. La Direction urbanisme et habitat a ainsi participé à la réflexion, puis à la relecture d'un projet de convention de partenariat pour une prestation de services entre le SCOT et la CAMA relative à l'observation et le suivi de la consommation d'espace et d'artificialisation des sols. Elle a également participé aux jurys de recrutement pour l'embauche par le SCOT d'un chargé d'observation et de suivi de la consommation d'espace et de l'artificialisation du sol, qui pourra intervenir sur ces sujets dans le cadre du PLUi sur commande spécifique de l'Agglo.

C) GESTION DU PATRIMOINE

I/ Les Bâtiments

La communauté d'agglomération exploite un patrimoine bâti de 51 bâtiments pour une surface de plancher de près de 50 000 m².

Ce patrimoine est dédié à l'accueil de l'ensemble des services de la collectivité.

Composition du patrimoine :

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION

NOM du Bâtiment	Adresse	Surface m ²
-----------------	---------	------------------------

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

SERVICE URBANISME INSTRUCTEUR	Batiment OCCITAN quartier St-Martin (3ème étage) 26200 Montélimar	360,00
DIRECTION PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	8, rue du 45ème RT - Le Septan 26200 Montélimar	175,00
MAISON DES PROJETS	Batiment OCCITAN Quartier Saint-Martin 26 200 Montélimar	275,00
MAISON DE L'ECONOMIE	Batiment OCCITAN quartier St-Martin (2ème étage) 26200 Montélimar	180,00
MAISON AGRICULTURE	135, chemin de bec de jus 26450 Cléon d'Andran	1 117,00

SOUS-TOTAL BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

2 107,00

ÉQUIPEMENTS CULTURELS / TOURISME

AUDITORIUM MICHEL PETTRUCCIANI	8 rue des Pénitents 26200 Montélimar	1317,00
CONSERVATOIRE MUSIQUE ET THÉÂTRE	5 Rue BOUVERIE + ex école de bouverie 26 200 Montélimar	3090,00
MEDIATHEQUE	16 bd Ch de GAULLE 26200 Montélimar	3092,00
MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN	1 Av. St-Martin 26200 Montélimar	600,00
PALAIS DES CONGRES	Avenue du 14 juillet 1789 26200 Montélimar	6594,00
SALLE DES TEMPLIERS	rue des Pénitents 26200 Montélimar	470,00
THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE	Avenue Charles de Gaulle 26200 Montélimar	2222,00

OFFICE DE TOURISME	1 Av. St-Martin 26200 Montélimar	350,00
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE	rue Albin Davin 26 740 Marsanne	83,20

SOUS-TOTAL BÂTIMENTS CULTURELS ET TOURISTIQUES

17818,20

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

BASE DE LOISIRS	Chemin des Ballastières 26200 Montélimar	43,92
CENTRE AQUATIQUE ALOHA	Avenue Jean Jaurès 26200 Montélimar	1983,00
ESPACE SPORTIF ÉDUCATIF	Avenue Jean Jaurès 26200 Montélimar	3952,00
GYMNASE EUROPA	Chemin des violettes 26200 Montélimar	2172,00
GYMNASE DES ALEXIS	Chemin des Alexis 26200 Montélimar	4311,00
GYMNASE MONOD	Route de Chateauneuf 26200 Montélimar	1285,00
GYMNASE DURAS	Route d'Espeluhe - 26200 Montélimar	1884,00
GYMNASE CLÉON	95 A chemin De Bec de Jus 26450 Cléon d'Andran	1986,00
PISCINE CHATEAUNEUF	Place Valladas 26780 Chateauneuf du Rhône	243,00
PISCINE CLEON	100 chemin la piscine 26450 Cléon d'Andran	76,00
STADE ATHLÉTISME (TRIBUNES)	Chemin de Redondon 26200 Montélimar	290,00

SOUS-TOTAL BÂTIMENTS SPORTIFS

18225,92

MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION		
NOM du Bâtiment	Adresse	Surface m ²
PETITE ENFANCE		
CRÈCHE MINIPOUSSES (EX POLE PETITE ENFANCE)	3, rue ADHEMAR 26200 Montélimar	320,00
BUREAUX POLE PETITE ENFANCE	Quartier Saint Martin - immeuble le SEPTAN - lot 4 (B04) RDC 26200 Montélimar	94,25
RAM POLE PETITE ENFANCE	Quartier Saint Martin - immeuble le SEPTAN - lot 11 (B22) 2ème étage 26 200 Montélimar	107,96
CRÈCHE DE MONTLOUIS	rue L. Van Beethoven 26200 Montélimar	214,00
CRÈCHE DE NOCAZE	7 Rue Étienne MARCEL 26200 Montélimar	153,00
		38,00
CRÈCHE DE BAGATELLE	Rue André Messenger 26200 Montélimar	220,00
2 ALGECO (CRECHE BAGATELLE)	Rue André Messenger 26200 Montélimar	80,00
CRÈCHE SAINT-PIERRE SINISTREE	10 - 11 place du TEMPLE 26200 Montélimar	942,00
CRÈCHE DU JARDIN PUBLIC	4, rue Olivier de SERRE 26200 Montélimar	345,00
CRÈCHE PORTES DE PROVENCE	ZAC Portes de Provence 26200 Montélimar	479,00
CRÈCHE MONTBOUCHOU	Quartier Saint Martin 26200 Montboucher	460,00
CRÈCHE DU NORD	Chemin départemental 74 26740 La Coucourde	270,00
CRECHE DE CLEON D'ANDRAN	Route de Roynac 26450 Cléon d'Andran	543,00
CRÈCHE DE LA LAUPIE	Place de l'Europe 26740 La Laupie	387,00
CLSH - bâtiment 3-6 (Centre Loisirs Sans Hébergement)	Route de Saint Gervais 26200 Montélimar	1012,00
CLSH - bâtiment 6-9 (Centre Loisirs Sans Hébergement)		
CLSH - bâtiment 9-12 (Centre Loisirs Sans Hébergement)		
Kido chato	Rue de la Combe - 26780 Chateauneuf	399,00
LUDOTHÈQUE	Le Plan B 62 - 10 rue Lavoisier 26200 Montélimar	104,00
FUTURE LUDOTHÈQUE	12, avenue S. Mallarmé 26 200 Montélimar	88,00
	Lot 51 - 9 allée Molière 26200 Montélimar	132,00
MAISON DE QUARTIER NOCAZE	2, rue Étienne Marcel - 26 200 Montélimar	112,00
SOUS-TOTAL BÂTIMENTS PETITE ENFANCE		6500,21
LOCAUX TECHNIQUES		
LOCAL MONTELIBUS	Avenue Charles de Gaulle 26200 Montélimar	70,00
LOCAUX TECHNIQUES	ZA des Léonards 26200 Montélimar	355,00
GARAGE LUDOTHEQUE	8, avenue Gambetta 26200 Montélimar	17,00
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	Hameau des Travailleurs 26200 Montélimar	251,73
REFUGE ET FOURRIÈRE pour chiens	Boxes Chemin des gardes 26200 Montélimar	353,00
		640,00
SOUS-TOTAL LOCAUX TECHNIQUES		1686,73
TOTAL		46338,06

La gestion du patrimoine existant mobilise un budget annuel global de près de 3 850 000 € ainsi réparti :

- Fonctionnement : 2 600 000 €
- Investissement : 1 243 000 €

La section de fonctionnement pour la gestion du patrimoine existant comprend les dépenses relatives aux contrôles et maintenances réglementaires des équipements, ainsi que la consommation des fluides (eau, gaz, électricité ...).

La section d'investissement pour la gestion du patrimoine existant comprend les actions d'investissement courant relative à la mise en conformité et aux aménagements légers des bâtiments. Il est présenté ci-après les principales actions engagées.

Sites Culturels :

Conservatoire de musique : Coût des travaux en 2023 : 107 963,17€

=> Relamping, destratification, remplacement fenêtres et portes ...

Coût des travaux en 2024 : 25 376,88 €

=> Génoises, reprise des plafonds...

Théâtre : Coût des travaux en 2023 : 23 914,03€

=> Support antivibratoire, mise en sécurité des abords du théâtre...

Coût des travaux en 2024 : Pas d'opération.

Médiathèque : Coût des travaux en 2023 : 282 499,41€

=> Réfection sol et peinture, baie de brassage, installation électrique, réfection toiture et façade...

Coût des travaux en 2024 : 112 106,63 €

=> Relamping...

Palais des congrès : Coût de travaux en 2023 : 95 540,76€

=> Mise en conformité des équipements sous pression, reprise des gardes corps...

Coût des travaux en 2024 : 183 834,18 €

=> Rénovation des parquets, installation clim pôle administratif, réfection toiture, mur rideau...

Cinéma les Templiers : Coût des travaux en 2023 : 12 237,02€

=> Relamping général, réaménagement de la banque d'accueil...

Coût des travaux en 2024 : Pas d'opération

Sites Sportifs :

Centre aquatique Aloha : Coût des travaux en 2023 : 433 721,44€

=> Réaménagement des vestiaires, réfection toiture...

Coût des travaux en 2024 : 12 701,61 €

=> Fourniture et pose sèche-cheveux, mise en conformité local stock produit d'entretien...

Piscine de Chateauneuf du Rhône : Coût des travaux en 2023 : 5 601,91€

=> Chalet de surveillance, relamping...

Coût des travaux en 2024 : 91 269,11€

=> Réfection étanchéité...

Piscine de Cléon d'andran : Coût des travaux en 2023 : 1 689,85€

=> Couvertines...

Coût des travaux en 2024 : Pas d'opération.

Base de loisirs : Coût des travaux en 2023 : 50 376,50€

=> Mise aux normes de l'aire de jeux, ligne de flottaison anti-algues...

Coût des travaux en 2024 : Pas d'opération.

Gymnase Duras : Coût des travaux en 2023 : 10 471,16 €

=> Relamping, mise aux normes électrique ...

Coût des travaux en 2024 : 1 100,40 €

Gymnase Europa : Coût des travaux en 2023 : 119 061,53 €

=> Destratification, rénovation étanchéité toiture ...

Coût des travaux en 2024 : 4 781,18 €

=> Fourniture et pose de films solaires.

Gymnase des Alexis : Coût des travaux en 2023 : 198 721,62€

=> Rénovation d'étanchéité de la toiture, fermeture et couverture escalier de secours...

Coût des travaux en 2024 : 227 702,97€

=> Rénovation étanchéité toiture ...

Gymnase Monod : Coût des travaux en 2023 : 23 313,18€

=> Panneaux de basket, destratification...

Coût des travaux en 2024 : 312,00€

=> Reprise canalisations.

Gymnase de Cléon d'andran : Coût des travaux en 2023 : 4 038,31€

=> Mise aux normes des portes coupe feu ...

Coût des travaux en 2024 : 62 881,20 €

=> Mise en conformité piste d'athlétisme...

Stade d'athlétisme : Coût des travaux en 2023 : 13 571,87€

=> Relamping...

Coût des travaux en 2024 : 2 991,60€

=> Fourniture et pose centrale d'alarme intrusion...

Espace éducatif et sportif : Coût des travaux en 2023 : 173 686,68 €

=> Renforcement d'un mur de soutènement, changement colonnes de douches, destratification...

Coût des travaux en 2024 : 35 028,60 €

=> Mise en place de plaque de protection mural, système GTB loxone...

Enfance et jeunesse :

Centre de loisirs Kido vert : Coût des travaux en 2023 : 44 513,46€

=> Relamping, mise en sécurité renforcement de l'éclairage...

Coût des travaux en 2024 : 10 952,96 €

=> Mise en sécurité coffrets jeux d'eau , clôture, revêtement sol PVC ...

Centre de loisirs Kido chato : Coût des travaux en 2023 : 2 565,00€

=> Mise en conformité des équipements sous pression.

Centre de loisirs Kido Cléon : Coût des travaux en 2024 : 3 081,60€

Pôle Petite Enfance :

Crèche Mini pouss : Coût des travaux en 2023 : 10 319,28 €

=> Aménagement du local réserve ...

Coût des travaux en 2024 : 2 138,40€

=> Mise en conformité qualité de traitement d'air...

Crèche de Montlouis : Coût des travaux en 2023 : 22 446,47 €

=> Relamping, mise en sécurité rideau roulant...

Coût des travaux en 2024 : 16 046,31€

=> Remplacement porte d'entrée, remise en état dalles plafond...

Crèche de Nocaze : Coût des travaux en 2023 : 23 836 ,06 €

=> Mise aux normes nouveau décret, relamping...

Coût des travaux en 2024 : 10 277,90€

=> Entourage d'arbres, stores et films solaire...

Crèche de Bagatelle : Coût des travaux en 2023 : 7 821,95€

=> Mise en conformité des systèmes de traitement d'air, occulus, mise en sécurité portail...

Coût des travaux en 2024 : 3 304,48€

=> Volets roulants...

Crèche Jardin Public : Coût des travaux en 2023 : 29 943,87€

=> Connexion du réseau pluvial, relamping, visiophone...

Coût des travaux en 2024 : 26 481,65 €

=> Local poussette, remplacement du tri-split , vmc...

Crèche de la Laupie : Coût des travaux en 2023 : 32 438,64€

=> Relamping, mise en conformité des équipements sous pression...

Coût des travaux en 2024 : 37 500,79€

=> PAC, clim, volet roulant...

Crèche de Cléon d'andran : Coût des travaux en 2023 : 29 845,80€

=> Relamping, mise en conformité des systèmes de traitement d'air...

Crèche Portes de Provence : Coût des travaux en 2023 : 33 942,16€

=> Relamping, mise en conformité des équipements sous pression...

Coût des travaux en 2024 : 104 509,42 €

=> Réfection toitures, création d'un puits d'infiltration pour refoulement de la PAC...

Jardin d'éveil Pracomtal : Coût des travaux en 2023 : 2 683,01 €

=> Mise en conformité qualité de traitement d'air...

Coût des travaux en 2024 : 3 232,60€

=> Remplacement vitrage.

Crèche de Montboucher : Coût des travaux en 2023 : 28 033,62€

=> Mise en sécurité de la cour, relamping...

Coût des travaux en 2024 : 37 670,19€

=> Rénovation des volets roulants...

Crèche de la Coucourde : Coût des travaux en 2023 : 11 454,78 €

=> Relamping...

Coût des travaux en 2024 : 3 362,66€

=> sol pvc

Autres sites :

Fourrière et refuge animalier : Coût des travaux en 2023 : 53 957,50€

=> Réaménagement de la fourrière, travaux de plomberie, remise en service cuve récupération d'eau de pluie...

Maison de l'économie : Coût des travaux en 2023 : 1 492,64 €

=> Ouverture porte...

Maison de l'agriculture : Coût des travaux en 2023 : 46 648,29€

=> Relamping, rénovation des sanitaires...

Coût des travaux en 2024 : 4 436,16€

=> Sécurisation accès toiture ...

Zone d'activités

Montélimar-Agglomération, dans le cadre du développement économique de son territoire, exploite 14 Zone d'activités (4 sur Montélimar, 10 en extérieur).

La gestion courante de ces zones est déléguée par convention aux communes ayant une zone d'activité sur leur territoire.

L'agglomération porte au travers d'un PPI, les actions d'investissement sur ces ZAE. Il est présenté ci-après les principales actions engagées.

Zone d'activités : Coût des travaux en 2023 : 448 700,95 €

=> Travaux de réfection de voirie, candélabres...

Coût des travaux en 2024 : 604 728,69 €

=> Travaux de réfection voirie, candélabres...

III ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

Effectifs de la Direction au 31 décembre 2024 : 22 agents avec le service mobilités et le service Agriculture

A) ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Patrimoine existant en 2024 :

424,9 km de réseau (séparatif + unitaire)

75 postes de refoulement

25 stations d'épuration

25 450 abonnés

1/ Chiffres clés

	2022	2023	2024
Linéaire de réseau (km)	4175	423,3	424,9
Nombre de stations d'épuration	25	25	25
Nombre de postes de refoulement	69	69	75
Nombre d'abonnés	25 179	25377	25 450
Volumes facturés (m3)	3 075 108	2 953 879	Données disponibles fin avril 2025

2/ Faits marquants :

Principaux travaux réalisés par Montélimar-Agglomération en 2023 (en € TTC)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
ALLAN	- Dévoiement réseau EU Place de l'Ecole	38 303
ANCONE	- Mise en séparatif Rue du Milieu, Rue du Four et autres rues	128 017
La COUCOURDE	- Réparation réseau EU Ancienne RN7	19 637
La LAUPIE	- Reprise réseau pour réduction Eaux Claires Parasites Lotissement Fangeras	221 380
MONTELMAR	- Réparation conduite EU Rue Chancel travaux complémentaires - Reprise réseau Avenue Jean Jaurès - Reprise réseau Rue Roger Poyol - Reprise réseau Impasse Roger Poyol - Reprise réseau EU Pierre Julien - Reprise réseau EU Pierre Julien Sud	20 294 42 689 220 949 39 028 46 091 43 233
MANAS	- Reprise réseaux traversée du Village - Extension réseau Route de Puy Saint Martin	270 224 45 503
CHAROLS	- Fin des travaux de la nouvelle station d'épuration	1 355 000
SAUZET	- Reprise d'un branchement route de Crest	12 566

Principaux travaux réalisés par Montélimar-Agglomération en 2024 (en € TTC)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
ALLAN	- Extension du réseau EU Quartier Blachette	760 000
CHATEAUNEUF du RHONE	- Renouvellement conduite EU futur giratoire Entrée Nord - Travaux EU Chemin de Champblanc Futur Giratoire	48 675 180 437
MARSANNE	- Dévoiement EU futur City Stade	19 842
MONTELMAR	- Renouvellement EU RN7 Gournier - Amélioration du réseau EU Quai du Roubion - Tampons colorés Centre Ville - Travaux EU Chemin des Colonnes - Réhabilitation réseau EU Rue 4 Alliances - Travaux sur réseau EU Chemin des Alexis - Travaux EU Allées Provençales - Renouvellement EU Place des Clercs - Reprise réseau EU Rue Pierre Julien Nord - Reprise réseau EU Rue Léon Blum	134 107 58 397 77 528 19 881 302 824 93 208 63 245 271 861 13 562 16 723
MANAS	- Reprise réseaux traversée du Village - Réhabilitation réseau EU Place de l'Eglise	270 224 49 374
SAUZET	- Reprise tronçon EU + Raccordement Allée des Chênes	62 885
SAINT MARCEL les SAUZET	- Réhabilitation réseau EU Route de Montélimar	89 670
La BATIE ROLLAND	- Renouvellement réseaux dans la traversée du Village - STEP	900 000 10 244

Principaux travaux programmés par Montélimar-Agglomération en 2025 (en € TTC)

COMMUNES	TRAVAUX	MONTANT TTC
MONTE LIMAR	Reprise réseau EU Rue Paul Loubet et Olivier de Serres	500 000
MONTE LIMAR	Centre-ville tranche 3 (rue Coston et point du jour)	340 000
SAINT MARCEL les SAUZET	Travaux complémentaires réseau EU Centre Village	33 618
SAVASSE	Dévoisement EU L'Armagnat l'Homme d'Armes	36 150
PUY SAINT MARTIN	- Mise en séparatif des réseaux dans la traversée du Village	300 000
CLEON D'ANDRAN	Travaux chemin des Aubes	120 000
CLEON D'ANDRAN	Extension chemin Bec de Jus	37 000
CLEON D'ANDRAN	Renforcement réseau chemin de la piscine	30 000
MANAS	Extension quartier des Costes	380 000
CHATEAUNEUF DU RHONE	Raccordement sur Montélimar	2 700 000
CHATEAUNEUF DU RHONE	Extension chemin de la Graveline	110 000

Principales études réalisées en 2024 :

COMMUNE	SECTEUR	MONTANT € TTC
MONTE LIMAR	Etude raccordement GHPP (mesures + modélisation réseau)	27 822
SAULCE /LES TOURETTES	Schéma directeur d'assainissement	84 000

B) ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1/ Chiffres clés

	2022	2023	2024	Evolution 2023/ 2024 (en %)
Contrôles d'installations nouvelles et existantes y compris contrôle des ventes	92	96	170	+ 77 %
Contrôles des permis de construire	28	23	8	- 6,5 %
Contrôles des réhabilitations	50	55	52	- 5,45 %
Etudes d'aptitude du sol à l'épuration	9	24	10	- 41,66 %



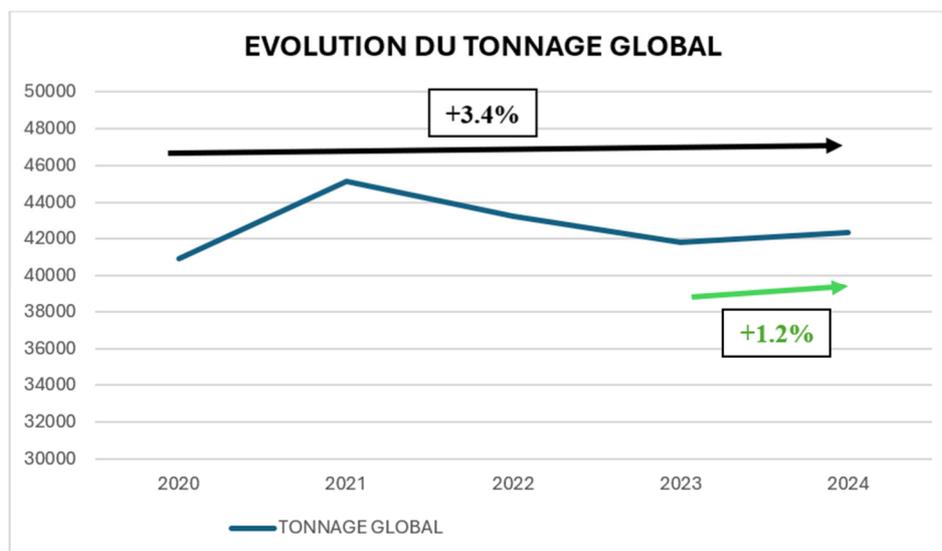
C) DECHETS

1/ Chiffres clés

Evolution des principaux tonnages ménagers collectés sur le territoire depuis 2020

Type déchets	2020	2021	2022	2023	2024*
Ordures ménagères	18 808	19 236	19 036	18 381	18 233
Verre	1 860	1 973	2 014	2 059	2 030
Emballages papiers	2 571	2 773	2 711	2 749	2 722
Déchèteries	16 846	20 268	18 536	17 617	18 418
Cartons des activités (Montélimar)	380	440	496	534	441
Cartons par apport volontaire sur Montélimar	170	465	442	456	474
Cartons des autres communes	275				
TOTAL en tonnes	40 910	45 155	43 235	41 796	42318

* Les tonnages 2024 mentionnés pourront être ajustés suite aux vérifications en cours



De 2022 à 2023 : une année marquée par une hausse de la collecte sélective et une baisse des OM et des apports en déchèteries :

-3,44 % du tonnage des ordures ménagères contre -1,04 % l'année dernière
 -5 % du tonnage des apports en déchèteries contre -8,5 % l'année dernière
 +1,4 % du tonnage des emballages et papiers contre -2,2 % l'année dernière: la tendance s'inverse

+ 2,2 % du tonnage de verre contre + 2,1 % l'année dernière: augmentation des performances verre qui se poursuit

2/ Faits marquants

2023 :

- Un nouveau mode de traitement des déchets résiduels – SYPROVAL
- Prêt de bacs spécifiques pour des événementiels
- Poursuite du déploiement de sites de compostage partagé – 14 sites installés fin 2023
- Mise en œuvre de l'étude sur la collecte des biodéchets : préparation de la phase expérimentale
- Opérations de distribution gratuite de compost
- Mise en œuvre des nouveaux horaires d'ouverture des déchèteries intercommunales
- Actions scolaires et animations auprès du grand public

2024 :

- Reprise de la distribution des composteurs individuels
- Prêt de bacs spécifiques pour des événementiels
- Validation du déploiement prioritaire des sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire – 40 sites installés fin 2024 – mise en place de la gestion des sites en interne avec le recrutement d'un agent de suivi
- Opérations de distribution gratuite de compost
- Actions scolaires et animations auprès du grand public

D) AGRICULTURE

Depuis 2014, Montélimar-Agglomération mène en collaboration avec ses partenaires, différentes actions structurantes pour répondre aux enjeux locaux, tout en facilitant la mise en réseau des acteurs :

> Sur le plan agricole :

L'appui à l'installation/transmission avec les partenaires locaux – mobilisation des communes sur la restauration collective en parallèle de la sensibilisation des enfants (écoles, centres de loisirs, crèches) – l'accompagnement d'un groupe d'éleveurs sur la mise en place d'un outil d'abattage innovant – la reconquête d'espaces pastoraux – la mise en place d'une base de correction RTK pour favoriser l'autoguidage (programme de réduction des produits phytos)

Et plus récemment le lancement d'une démarche d'envergure avec les acteurs locaux vers la Bioéconomie territoriale pour favoriser la résilience des exploitations agricoles, notamment par la valorisation des co-produits et plus largement l'innovation sur le territoire – Intégration au Projet Alimentaire Territorial.

> Sur le plan forestier :

Coopération interterritoriale autour de la forêt privée (Information et formation des élus et propriétaires forestiers, réduction de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, poursuite des opérations de gestion durable des forêts du Bassin de Montélimar, communication et échanges autour des actions portées localement), Appui des partenaires locaux sur la réflexion de création d'un pôle Bois (Faciliter la gestion concertée du foncier, promouvoir la richesse du territoire, structurer la filière Forêts/Bois sur le bassin de Montélimar, accompagner l'anticipation aux changements climatiques), lien avec les actions agricoles (sylvopastoralisme...)



> La Maison de l'Agriculture (MDA), implantée depuis 2016 sur Cléon d'Andran, permet de disposer d'un équipement de services de proximité s'inscrivant totalement dans la dynamique du projet de territoire.

Ce site est la porte d'entrée pour faciliter les échanges, orienter, conseiller et permettre la tenue de formations, de réunions collectives et individuelles, l'accueil des exploitants agricoles, des porteurs de projet...

85 contacts (porteurs de projets mais également agriculteurs, élus, habitants, écoles/collèges...) ont été accompagnés les 2 dernières années (58 en 2023 et 27 en 2024), pour des sollicitations portant sur des renseignements d'aspect réglementaires, techniques, financiers, d'installation, de transmission, recherche d'emplois, de stage...

1/ Objectifs :

Dans le projet de territoire 2021-2030, Montélimar-Agglomération porte l'ambition de préserver et mettre en valeur son environnement en :

- accompagnant les démarches vertueuses d'agriculture durable pleinement intégrées au territoire et au Projet Alimentaire Territorial,
- préservant ses ressources existantes (eau, foncier, patrimoine)
- valorisant son potentiel ressources (éolien, photovoltaïque, hydraulique, déchets, ...)

2023-2024 en résumé :



PAT : lancement de nouvelles actions en lien avec la mise en œuvre du PAT, recherche de subventions.
 Poursuite des actions récurrentes du service : restauration collective, agriculture de précision, pastoralisme, abattage, ressource en eau, filière bois-forêts..
 Relance des actions autour de la bioéconomie territoriale,
 Réflexions autour de la stratégie foncière (opportunités foncières, positionnement du territoire..)
 Mi-2024 Evolution de l'équipe « Maison de l'Agriculture » passage à 2.4 ETP

2/ Faits marquants :

Le Projet Alimentaire Territorial de Montélimar-Agglomération

2023 - Année charnière pour l'émergence du PAT. Coup d'accélérateur pour respecter les délais initiaux de finalisation de la démarche au 1er semestre 2024 (rappel arrivée de la chargée de mission PAT en octobre 2022). L'ensemble des actions menées ont eu pour objectif de nourrir la concertation locale, de regarder au-delà du territoire en s'appuyant sur des experts afin de cibler des enjeux et stratégies efficaces à déployer dans notre plan d'action : diagnostic agricole et alimentaire, participation aux rencontres interPAT, réalisation de 11 ateliers thématiques de concertation, large communication appuyée par de la facilitation graphique, travail sur la gouvernance partagée, ...

2024 - Fin de l'émergence et lancement de la phase de mise en œuvre du plan d'action du PAT, dans les temps.
 1er semestre - Finalisation de l'émergence : Formalisation de la stratégie et du programme d'actions - Finalisation du plan d'action quinquennal fin février 2024, validation en Conseil Communautaire en avril 2024, et engagement de la mise en œuvre d'actions concrètes dès le second semestre 2024.

La concertation engagée avec nos partenaires et plus de 55 structures locales a permis de valider les enjeux du territoire et d'élaborer un plan d'actions dynamique et ambitieux.

Réalisation de nombreuses actions de communication autour de la validation du plan avec présentation officielle au Forum de l'alimentation le 08/06/24 (marché de producteurs, conférence sur l'eau en agriculture, stands de partenaires, Escape-Game, concours de cuisine, Food trucks...).

En parallèle gestion des demandes de paiement des subventions DRAAF et FEADER

> Les moyens financiers du niveau 1 - Emergence du PAT avec 1.3 ETP

FINANCEMENTS DU PAT DE MONTEILIMAR-AGGLO NIVEAU 1	PREVISIONNEL 2021-2024	REALISE 2022-2024
MESURE 13 -DRAAF SUR TTC	100 00000 €	73 97091 €
MESURE 16.71 - FEADER SUR HT	71 328.89 €	71 328.89 €
TOTAL FINANCEURS	171 328.89 €	145 29980 €
AUTOFINANCEMENT CAMA	75 241.11 €	83 73708 €
TOTAL DEPENSES	246 570.00 €	229 036.88 €

Perte de financements DRAFF : montants éligibles seulement sur salaires (manquait 1 an) et diagnostic également financé par le FEADER.

A l'issue de la phase d'émergence, une enveloppe budgétaire de 50 000€/an sur une durée de 5 ans (2024-2029) a été votée pour accompagner la mise en œuvre du PAT et concrétiser la labellisation de Niveau 2.

2ème semestre – Démarrage de la phase de mise en œuvre de la stratégie et du programme d'action – Août
septembre 2024 – phase de dépôt des candidatures à la reconnaissance de niveau 2 du PAT et à l'appel à projet pour la mise en œuvre du plan d'action 2024-2027 pour un budget (salaires 14 ETP et prestations) estimé à 355 502 €.

Automne 2024 – Obtention de la labellisation de niveau 2 pour les 5 ans ainsi que la subvention DRAAF sollicitée à hauteur de 93 353 € pour les 3 premières années. De nouvelles demandes de subventions seront sollicitées dès 2025.

Prolongation des contrats des deux postes de chargées de missions contractuelles pour 14 ETP (un contrat de 3 ans : 1 ETP + un contrat d'un an : 04 ETP)

Lancement des premières actions fléchées au plan d'action du PAT (ce plan d'action intègre désormais l'ensemble des actions agricoles et alimentaires du service.

Lancement et/ou poursuite d'actions opérationnelles en lien avec le plan d'action du PAT 2024-2027 :

Actions à destination des consommateurs



2024 :

- Accompagnement sur la mise en œuvre de jardins partagés,
- Actions autour de la précarité (état des lieux sur les besoins d'approvisionnement, mise en lien, réseau acteurs précarité et producteurs...)
- Projection et débats autour du film Bienveillance paysanne



- Ateliers cuisines en milieu hostiles (grandes et moyennes surfaces)
- Lancement de l'expérimentation sur la distribution des paniers de producteurs aux agents Ville et Agglo, et élus avec distribution via Drome Insertion.
- Actions de communications (Mag de l'Agglo, émission radios...)

Actions à destination du monde agricole

2024 :

- Soirée agriculteurs projection et débat autour du film la théorie du boxeur,
- Création et appuis d'un collectif d'agricultrice (groupe d'échange autour de retours d'expériences, de la confiance en soi, de l'autonomie, des pratiques...)
- Lancement de l'accompagnement d'un groupe d'agriculteurs sur les outils de tri collectifs.

Elaboration et mise en œuvre, en interne Agglo, d'une « cartographie des productions locales » sur le site internet de Montélimar-Agglomération mettant en avant les productions issues du territoire des 27 communes de l'Agglomération.

- Démarrage du lien producteurs/distributeurs (mises en lien de l'offre et de la demande via le Club Drômois de l'Alimentation, le réseau d'acteurs initié dans les ateliers de concertation de 2023, le Cluster Bio...),
- Accompagnement d'une 1ère exploitation sur un diagnostic biodiversité

Poursuite des actions sur l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de qualité

2023/2024

Interventions scolaires, environ 210 enfants et adolescents du territoire, ont participé à ces actions éducatives (lien entre l'agriculture locale et leur assiette, transmission de différents savoirs entre agriculteurs.rices et élèves



du territoire dans le cadre du temps scolaire grâce à des partenariats avec leurs enseignants très moteurs sur ces thématiques).

A noter : 3 classes de l'école maternelle La Gondole (74 élèves) ont bénéficié d'un atelier "découverte des plantes aromatiques cueillies et cultivées sur un budget en propre de l'école.

4 agriculteurs-rices locaux adhérents de notre association ont partagé leurs savoirs et savoir-faire avec les jeunes habitants de leur territoire.

Accompagnement de communes (Allan, Marsanne, St Marcel les Sauzet, RPI Puy St Martin/Roynac, Rochefort en Valdaine et lancement des échanges avec l'hôpital de Montélimar),

Accompagnement les producteurs locaux sur les questions d'itinéraires techniques et de logistique (liens croisés avec la démarche de distribution des paniers de producteurs aux agents).

Début 2024 mise en place par Agricourt d'un circuit de ramasse et livraison sur le territoire pour fournir les cantines, les restaurateurs...),

Pastoralisme

Poursuite des actions initiées depuis 2020 entre éleveurs locaux et transhumants, élus des communes, ONF, SMBRJ, ADEM.

2023/2024



- 14 communes concernées, (appuis technique et organisationnel, transhumances...)
- Marsanne/Roynac (poursuite du pâturage sur les sites habituels),
- Amont et aval du lit du Roubion (Manas, Charols, St Gervais, Bonlieu, La Laupie, Sauzet, Saint Marcel les Sauzet, Savasse)
- Puy St Martin

- Montélimar (Roubion-Jabron, Corridor écologique)



- Allan
- Espeluche

Lancement effectif début 2024 du nouveau Plan Pastoral Territorial du Bassin de Montélimar (2023-2027)

Abattage à la ferme

2023/2024

- Poursuite de l'accompagnement d'éleveurs et finalisation de l'avant-projet d'abattage mobile à la ferme pour le bassin de Montélimar, avec la CCDB. Visites de terrain, recherche de foncier pour l'outil collectif, expérimentations autour du caisson d'abattage, lien DDPP, demandes de subventions, échange avec la CC du Diois et l'abattoir de Die...
- Mi-2024 : projet à l'arrêt à la suite des dernières annonces de la DGAL conditionnant l'utilisation des caissons mobiles à la création d'un abattoir complet (avec bouverie fixe : installation permettant l'accueil de bêtes vivantes et leur mise à mort) soit une double installation couteuse et ne répondant pas aux prérequis de la démarche : "ne pas transporter de bêtes vivantes"...

Appuis à l'installation-transmission

2023/2024

- Appui du SIEBRC sur réflexions d'utilisation des parcelles acquises à proximité directe de l'aire de captage des Reynières.
 - Participation aux réflexions du projet de l'île verte (installation agritourisme...)
- Stratégie Foncière, réflexion sur la politique d'acquisitions foncières à mener en vue d'appuyer les projets d'installation de type Ceinture verte (activités maraîchères bio) / - Espace test (avec possibilité au candidat de rester sur place si le test est concluant), accompagnement SAFER sur l'île verte, travail sur différentes études d'opportunités foncières...
- Fin 2024, lancement du travail vers les cédants (repérage des cédants, démarrage d'un accompagnement)

Agroécologie

2023/2024

- Bioéconomie, relance des actions poursuite des liens avec les acteurs nationaux - 2024 : Etat des lieux des co-produits agricoles et forestiers avec le Bureau d'étude Greenflex. A venir 2025 = analyse des potentiels de valorisation
- Poursuite des actions de lutte contre le frelon asiatique
- Poursuite de la mise à disposition d'un accès gratuit et sécurisé à la « base de correction du signal GPS de Montélimar-Agglomération » avec une précision de type RTK (centimétrique). Maintien du service d'assistance téléphonique pour les utilisateurs en cas de perte du signal.

Forêts/Bois

2023/2024

- Accompagnement vers la création d'un pôle bois sur le Bassin de Montélimar.
- Plusieurs entreprises locales sollicitent un accompagnement des EPCI du Bassin de Montélimar afin de garantir une accessibilité à la ressource et à la valorisation du bois local. Les entreprises du secteur souhaitent s'engager dans le cadre d'un groupe de travail vers la constitution d'un « Pôle Bois » regroupant des entreprises de l'amont et de l'aval de la filière afin de faciliter les échanges et engager des projets de développement de la filière.

Réalisation d'un annuaire des acteurs du territoire et des partenaires.

- Jusqu'à mi-2024 : Poursuite des actions en lien avec le CRPF sur les propriétés forestières privées.

E) GESTION DES MILEUX AQUATIQUES ET PREVENTIONS DES INONDATIONS (GEMAPI)

MONTELIMAR-AGGLOMERATION : 2023 et 2024

- Entretien de la végétation des digues classées du Roubion, du Jabron et du Rhône (digue de la Conférence) environ 18 000 € / an

- Poursuite de l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation de classement pour :

°Les digues du Roubion et du Jabron avec réalisation sz sondages géotechniques

°Les digues du Rhône (Ponton, Conférence)

°Les digues de la Teyssonne et du Mouillon à Saulce sur Rhône

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON (SMBRJ)

Entretien de berges et gestion des embâcles, génie végétal

Le Syndicat intervient sur les rivières dans le cadre d'un Plan Pluriannuel d'Entretien (PPE) et d'une DIG. C'est une programmation pluriannuelle permettant de garantir un entretien fonctionnel et cohérent à l'échelle du bassin et de solliciter les financements auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ainsi que du Conseil Départemental de la Drôme.

Pour information, le SMBRJ réalise la dernière année de son plan de gestion ripisylve 2019-2024.

1/ Objectifs principaux

Les principaux objectifs de ce plan de gestion pour chacune des années sont les suivants :

- Diversifier les boisements : en améliorant la diversité des classes d'âges des essences sur les secteurs présentant une ripisylve dégradée.

- Favoriser la diversité des écoulements : Par un entretien intensif de la végétation rivulaire des secteurs urbains, périurbains et le long des zones à enjeux. Cet entretien doit toutefois permettre de maintenir un boisement rivulaire afin de limiter la prolifération des invasives et améliorer la qualité écologique et paysagère des cours d'eau. Par un entretien de la végétation sur les atterrissements, principalement par broyage en maintenant la végétation pionnière et en limitant l'installation d'une strate arborée pouvant être arrachée en cas de crue. Ponctuellement, une scarification peut également être envisagée (secteurs à enjeux). Cet entretien sélectif permet également de maintenir les styles fluviaux originaux, en tresses, en méandres ou en style vagabond.

- Piscicole : principalement sur les têtes de bassin, l'entretien doit rester sélectif pour garantir le maintien des habitats aquatiques et la qualité piscicole de ces secteurs. Une attention particulière doit être portée sur le maintien du bois mort et des embâcles n'entraînant pas de désordre hydraulique.

- Paysages et loisirs : principalement dans la traversée de villages et sur les sites de baignades l'entretien doit permettre d'améliorer la perception du cours d'eau dans le paysage et doit permettre de sécuriser les abords des sites fréquentés.

- Lutter contre les invasives : par un arrachage manuel afin de limiter la prolifération sur les ripisylves du Roubion et du Jabron. En effet, ces dernières constituent une menace pour la biodiversité des ripisylves car elles entrent en concurrence avec des espèces inféodées au milieu et provoquent leur disparition.

2/ Chiffres clés

Réalisé en 2023

Commune	Rive	Tps-équipe	Tronçon	Longueur
Manas	DG	3	Roubion	150
Saint Marcel les Sauzet	DG	1	Roubion	150
Montboucher sur Jabron	DG	2	Jabron	300
La Laupie	DG	4	Roubion	300
Saint Gervais sur Roubion	DG	2	Roubion	300
Saulce sur Rhône	DG	12	Teyssonne	700
Montélimar	RD	6	Roubion	600
Puygiron	DG	7	Jabron	700
Montélimar	DG	5	Jabron	700
Les Tourrettes	DG	4	Blomard	400
Portes en Valdaïne	DG	14	Lancon	800
Sauzet	DG	4	Manson	350
Montélimar	DG	8	Roubion	800
Montélimar	DG	12	Jabron	850
Saulce sur Rhône	DG	10	Teyssonne /Veronne	700

Exemples de chantiers :



Coupe sélective et éclaircie sur atterrissement
Roubion à Montélimar

Entretien sur le Manson



Traitement de la végétation sur digues
La Teyssonne à Saucel sur Rhône

Réalisé en 2024

Commune	Tps-équipe	Tronçon	Longueur
Saucel sur Rhône – Les Reys de Saucel	7	Véronne	300
Les Tourrettes	15	Blomard	900
Espeluche	6	Citelles	200
Montélimar	3	Roubion	600
Saucel sur Rhône	2	Mouillon	150
Allan	2	La Chaussée	200
Montboucher sur Jabron	5	Jabron	500
Manas	12	Roubion	450
Sauzet	3	Manson	500
Charols / Manas	20	Roubion	700
Espeluche	6	Citelles	500
Montélimar	16	Roubion	200
La Laupie / Saint Gervais sur Roubion	13	Roubion	250
Saucel sur Rhône	9	Véronne	300



Coupe sélective sur atterrissement
Jabron à Montboucher



Suppression d'embâcle
Roubion à La Laupie



Traitement végétation sur atterrissement
Sauzet



Coupe sélective et éclaircie
Roubion à Montélimar

- Lutter contre les espèces invasives :

Depuis 2020, le SMBRJ possède un plan d'action de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE).



Ecorçage Robiniers



Arrachage Aulne à feuille de cœur



Ecorçage Robiniers

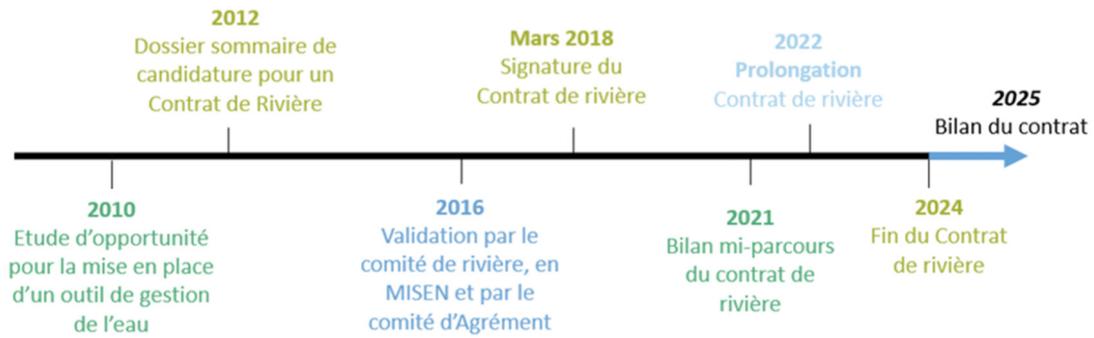


Arrachage Renouée Japon



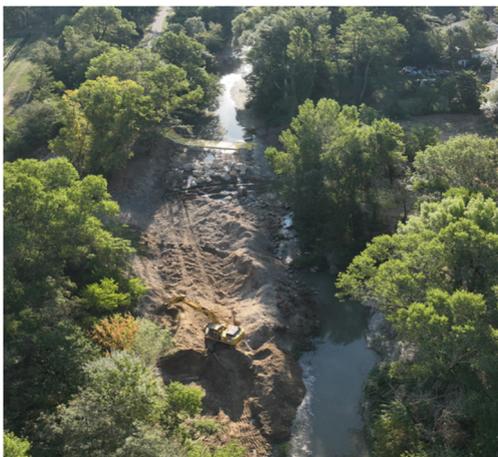
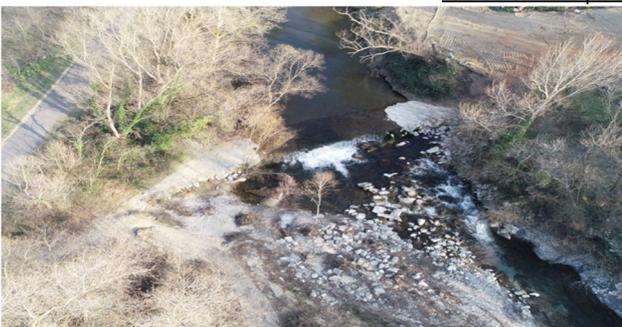
Arrachage Raisin d'Amérique

Animation et pilotage du Contrat de Rivière 2023 et 2024 :



Comité de Rivière du 23 mai 2024

Gestion et protection contre les



Effacement d'un seuil infranchissable sur le Jabron à Montélimar



Etude de faisabilité de la restauration de la continuité écologique (Jabron)



Ouvrage sur Vermenon à Montboucher sur Jabron



Ouvrage sur le Jabron à Puygiron

Préservation de la ressource en eau : 2023 et 2024

- Finalisation de l'étude sur le captage de Citelle à Espeluche, en partenariat avec le SIEBRE, afin de moduler les prélèvements sur cet ouvrage lors de l'étiage. L'objectif visé est de limiter les prélèvements sur ce captage lorsque les débits de la Citelle deviennent trop contraignants pour la vie aquatique.
- Rencontre en Mairie d'Espeluche avec les propriétaires et jardiniers amateurs de la commune afin de mettre en place une gestion du canal d'arrosage la plus optimale possible lors de l'étiage.
- Accompagnement de la commune de Montboucher sur Jabron à la suite de la fermeture de la prise d'eau sur Le Vermenon.
- A l'aide d'une étudiante de Master en stage pendant 5 mois au SMBRJ, réalisation de l'étude du bilan des prélèvements en eau sur le territoire Roubion-Jabron de 2008 à 2020 afin d'alimenter le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Roubion-Jabron.

Animation du site Natura 2000 du Roubion : 2023 et 2024

Le site Natura 2000 est à 95% sur le territoire de la CAMA. Pour cette animation, les coûts d'animation et de prestations (hormis le pastoralisme) sont financés à 100% par l'Etat et l'Europe.

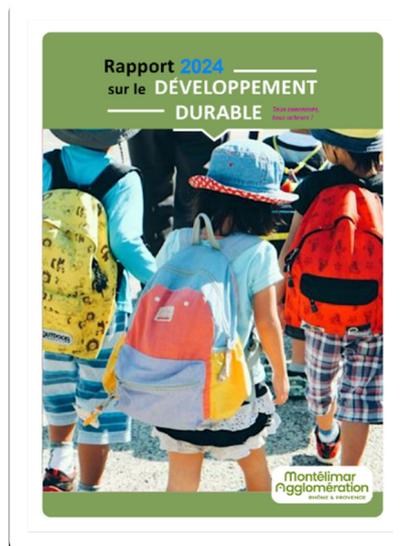
- Ouverture des prairies sèches à La Laupie et Saint Gervais sur Roubion,

F) TRANSITION ENERGETIQUE

1/ Rapport sur le développement Durable

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 soumet notre collectivité territoriale à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

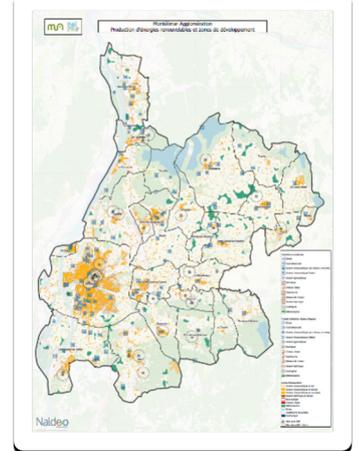
Les rapports 2023 et 2024, en ligne sur le site web de l'Agglo, réalisés en interne par Montélimar-Agglomération, permettent d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre sur son territoire et le fonctionnement interne de la Communauté d'Agglomération au regard des 5 finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L.110-1 du Code de l'Environnement. Ils comportent deux parties : l'une présentant le territoire de Montélimar-Agglomération et ses démarches transversales de gouvernance, l'autre faisant le point sur les actions de sensibilisation engagées et à venir, ainsi que sur les pistes d'améliorations.



Le rapport 2023 élaboré par les Services sur la situation en matière de développement durable a été cité nationalement en exemple pour sa "démarche transversale d'amélioration continue" par le Commissaire général au développement durable.

2/ Schéma Directeur des Energies en action

Soutenu par un financement de l'ADEME, Montélimar-Agglomération a élaboré en 2023 un Schéma Directeur des Energies afin de dresser un bilan de son territoire et projeter une trajectoire énergétique dans une stratégie d'actions prioritaires à conduire. Ainsi, un scénario, basé sur le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET), a été construit à horizon 2030 et 2050 à travers une feuille de route qui vise à faciliter l'émergence de projets réalistes et volontaristes sur le territoire. Pour atteindre localement les objectifs fixés par le SRADDET, l'ambition du plan d'action a été décliné en 5 axes stratégiques : Favoriser la Mobilité Durable, Améliorer la Performance Energétique du Patrimoine, Développer la Production d'Electricité renouvelable, Développer la Production de Chaleur renouvelable et Développer la Production de Gaz Renouvelable. En 2024, une cartographie à la maille communale a été créée.



En 2024, une note d'opportunité a été produite par le bureau d'études AKAJOULE-ENERKA sur la faisabilité d'implantation d'une Station Multi-Energies sur la zone Sud de la commune de Montélimar, afin de soutenir le dynamisme économique de l'agglomération. 3 scénarios ont été étudiés pour distribuer aux poids lourds du Gaz Naturel Véhicule, de l'hydrogène ainsi que de l'électricité.



L'Etat, en 2024, a mis en place une plateforme numérique afin d'identifier les Zones d'Accélération de production des Energies Renouvelables dans les communes. Les ZAEEnR sont cartographiées, mises à la consultation du public et délibérées en Conseil Communal. Dans ces zones, il n'y aura pas d'autorisation automatique des projets mais les délais d'instruction pourront être raccourcis et les porteurs de projet pourraient accéder à des dispositifs financiers préférentiels. Ces zones ne sont pas exclusives, des projets peuvent donc être autorisés en dehors de celles-ci. Ainsi, Montélimar-Agglomération soutient les communes dans ce processus et prévoit un débat sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet de territoire intercommunal.



ceder
Cesder d'actions écologiques

PRODUIRE DE L'ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE
«Comment démêler le vrai du faux ?»

MARDI 8 OCTOBRE
18H30 - ACCUEIL & POT DE L'AMITIÉ
19H15 - CONFÉRENCE

Espace St Martin - **MONTÉLIMAR**
Inscriptions : 04 75 26 22 53
ceder@ceder-provence.org

Événement réalisé avec le soutien financier de : 

Afin de sensibiliser et d'accompagner les administrés dans la production d'électricité photovoltaïque sur la maison individuelle et afin de mettre en garde sur les fausses idées et des dérives commerciales, le Service Transition Energétique a organisé, avec la MACIF et le CEDER, une réunion publique le 8 octobre 2024 à Montélimar.

3/ Bilan Carbone période 2021-2023

Le Bilan Carbone des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglo (BEGES), "réglementaire", porte à minima sur les émissions directes et indirectes associées à l'énergie. Depuis 2014, année de création de la Communauté d'Agglomération Montélimar-Agglomération, notre EPCI a décidé d'aller au-delà de ses obligations réglementaires

actuelles en réalisant un Bilan Carbone "Patrimoine et compétences". Il est mis à jour tous les 5 ans et est rendu public et mis en ligne sur une plate-forme de l'ADEME. Il est mis en œuvre en 2024 et sera livré en 2025.

4/ Plan Climat-Air-Energie Territorial



Avec comme objectif de limiter à moins de 2°C le niveau de réchauffement maximal de notre planète, la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 a fait évoluer la mise en œuvre du PCET de 2013 en instaurant l'obligation de réaliser un PCAET pour les EPCI de plus de 50000 habitants. Le PCAET est un projet territorial de Développement Durable maintenant obligatoire pour les EPCI de plus de 20000 habitants. Il est un outil d'animation du territoire qui définit les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ce programme PCAET réunit, décrit et priorise les actions à mettre en œuvre pour 6 ans pour atteindre de manière progressive les objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de pollution atmosphérique ainsi que d'adaptation au changement climatique au niveau local.

Le PCAET s'intègre dans un ensemble de démarches et de programmes déjà existants qui disposent d'objectifs stratégiques propres. Il doit prendre en compte, être cohérent avec les orientations nationales et locales : PREPA, SNBC, SRADDET, SCoT, PLU, PDU, PLUI, PLH.

Le PCAET est donc le document de référence Climat-Air-Énergie pour l'ensemble des parties prenantes du territoire et représente de nombreuses opportunités pour les collectivités et l'EPCI, les habitants et le territoire :

- allègement des dépenses, réduction des charges et nouvelles ressources financières,
- dynamique économique, création d'emplois et lutte contre la précarité énergétique,
- bénéfique santé, territoire moins vulnérable au changement climatique, attractivité et image du territoire, qualité de vie.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est structuré autour des 7 axes suivants : Performance énergétique et réduction des émissions de GES : Energies renouvelables - Qualité de l'air - Mobilité - Agriculture, eau, biodiversité - Adaptation et santé - Accompagnement du changement.

En 2023, à la suite de l'élaboration de sa stratégie et de son évaluation environnementale, le projet de PCAET a été traduit en 46 fiches actions et 141 sous-actions.

En 2024, l'autorité environnementale ayant validé le PCAET, il a été approuvé en Conseil Communautaire du 18 septembre 2024 après la consultation du public.

Enfin, il a été déposé sur la plateforme de l'ADEME en novembre 2024.

G) LA FOURRIERE ET REFUGE ANIMAL

- Les activités de la fourrière

. 320 chiens sont entrés en fourrière en 2022 soit 3,72 % de moins qu'en 2021

- . 259 chats sont entrés en fourrière en 2022 soit 7,47 % de plus qu'en 2021
- . 328 chiens sont entrés en fourrière en 2023 soit 2,5 % de plus qu'en 2022
- . 277 chats sont entrés en fourrière en 2023 soit 6,95 % de plus qu'en 2022
- . 374 chiens sont entrés en fourrière en 2024 soit 14,02 % de plus qu'en 2023
- . 366 chats sont entrés en fourrière en 2024 soit 32,13 % de plus qu'en 2023

- Les activités du refuge animalier

- . Accueil des animaux
- . Adoptions

L'agglomération a financé ces activités pour un montant de 38 824,12 € pour la fourrière dans le cadre d'un marché public et de 50 000 € de subvention pour le refuge.

2023

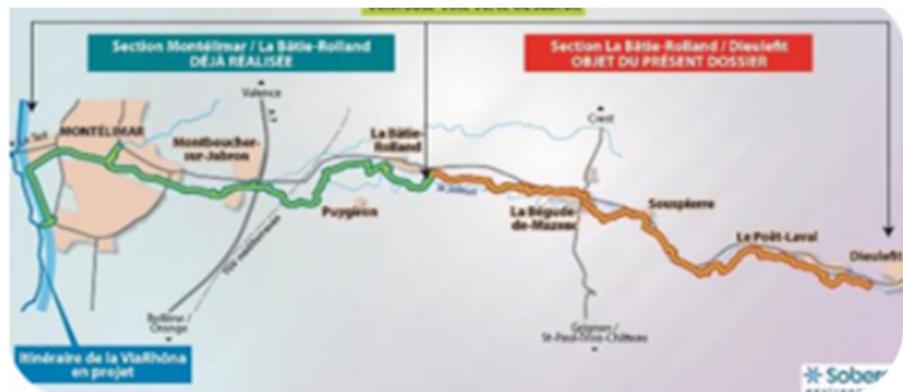
L'agglomération a financé ces activités pour un montant de 75 312,09 € pour la fourrière dans le cadre d'un marché public et de 50 000 € de subvention pour le refuge

2024

L'agglomération a financé ces activités pour un montant de 51 631,33 € pour la fourrière dans le cadre d'un marché public et de 65 000 € de subvention pour le refuge

H) VELOURTE VOIE VERTE DE LA VALLEE DU JABRON

Depuis l'ouverture au public, le SMBRJ effectue des entretiens réguliers de la végétation



Deux procédures de concertation avec le public sont engagées par l'Etat et le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron autour du projet de réalisation du second tronçon de la Véloroute Voie Verte.

Le projet consiste en la réalisation d'un itinéraire de déplacements doux sur environ 20 km, qui traversera La Bâtie-Rolland, la Bégude-de-Mazenc, Souspierre, Le Poët-Laval et Dieulefit. Il sera relié à l'itinéraire déjà existant de Montélimar à La Bâtie Rolland, lui-même relié à la ViaRhôna.

I) MOBILITES DOUCES

2023

Schéma cyclable agglo

À travers une série d'analyses et de diagnostics réalisés par le bureau d'études Vizea, une réflexion approfondie a été menée afin de concevoir des itinéraires qui soient à la fois adaptés et sécurisés pour l'ensemble des communes du territoire. L'objectif de cette étude était de répondre aux besoins spécifiques des différents usagers de la route, en prenant en compte non seulement les cyclistes, mais aussi les piétons, les automobilistes, ainsi que les usagers des transports publics.

Les itinéraires proposés ont ainsi été élaborés en tenant compte de plusieurs critères, tels que la topographie locale, les points de danger, ainsi que les infrastructures existantes.

Enfin, un chiffrage détaillé des coûts associés à la mise en œuvre de ces itinéraires a été réalisé, permettant de définir un budget prévisionnel.

2024

Schéma cyclable agglo

Dans le cadre de l'élaboration du schéma cyclable de Montélimar Agglomération, le bureau d'études Vizea a joué un rôle essentiel en identifiant 18 itinéraires cyclables répartis sur l'ensemble du territoire. L'objectif principal de ce projet est de promouvoir la mobilité durable, notamment en facilitant les déplacements à vélo pour les trajets du quotidien, tels que ceux liés au domicile-travail, ainsi que pour les déplacements intercommunaux. Les itinéraires ont été pensés pour desservir efficacement les principaux pôles d'attractivité, notamment Montélimar et Cléon d'Andran, ainsi que des lieux d'intérêt tels que les écoles, commerces et zones d'activités.

Le travail de Vizea a aussi consisté à déterminer des aménagements cyclables appropriés, comme des bandes et pistes cyclables, ainsi que des voies vertes, pour garantir des déplacements sécurisés. Ces infrastructures permettront de relier les différents points d'intérêt tout en s'intégrant aux aménagements cyclables existants, contribuant ainsi à la création d'un réseau cohérent et accessible à tous.

Pour assurer la pertinence des itinéraires, un tour des communes a été réalisé. Cette tournée a permis aux élus locaux de valider les tracés traversant leur territoire et d'apporter des ajustements, que ce soit au niveau des itinéraires ou des principes d'aménagement. Ce processus de concertation a été nécessaire afin que le réseau cyclable puisse répondre aux besoins spécifiques de chaque commune, tout en étant cohérent avec l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Après avoir pris en compte les retours des communes et validé les tracés, le schéma cyclable a été approuvé par le Conseil Communautaire le 12 juin 2024.

Schéma communal de la ville de Montélimar

La ville de Montélimar, dans sa volonté de promouvoir la mobilité durable, souhaite lancer l'élaboration de son schéma cyclable communal. Cette étude s'inscrit dans une volonté de réduire notre dépendance vis-à-vis de la voiture, d'en diminuer la congestion, et d'améliorer la qualité de vie. En parallèle, la réalisation de ce schéma vise à développer l'intermodalité, en intégrant le vélo avec d'autres modes de transport comme les trains et bus par exemple.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large, venant compléter le schéma cyclable de Montélimar Agglo, qui offre une vision globale pour l'ensemble du territoire. Le schéma communal, quant à lui, se concentre spécifiquement sur la commune de Montélimar, afin de mieux répondre aux besoins et aux spécificités locales.

L'un des objectifs majeurs de ce projet est de faciliter l'usage du vélo au quotidien, que ce soit pour les trajets domicile-travail, et pour desservir les pôles d'attractivité de la ville (commerces, établissements scolaires, lieux touristiques ...). La mise en place de cette étude viendra faire le lien entre les aménagements cyclables existants et ceux prévus au sein du schéma de l'agglomération. De plus, l'idée est de créer également une continuité entre la ville de Montélimar et ses communes limitrophes, permettant ainsi de favoriser l'utilisation du vélo à une échelle plus large.

Dans ce cadre, une procédure de consultation des entreprises sera lancée en 2025 pour sélectionner un prestataire en charge de l'élaboration du schéma cyclable communal. Montélimar Agglo, en tant que pilote du projet, supervise cette démarche afin d'assurer la bonne intégration de ce schéma dans la stratégie globale de développement de la mobilité durable sur le territoire.

Covoiturage

Montélimar Agglomération, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, cherche à développer le covoiturage comme solution alternative à la voiture individuelle, particulièrement pour les zones rurales et périurbaines où l'offre de transport public est insuffisante. L'objectif est de faciliter les déplacements des habitants, notamment ceux n'ayant pas accès à des infrastructures de transport proches de chez eux, ou pour contribuer à l'amélioration du pouvoir d'achat face à la conjoncture économique.

Montélimar Agglomération a choisi la société Karos pour mettre en place une solution de covoiturage quotidienne, spécifiquement adaptée aux collectivités locales, à travers le déploiement d'une plateforme de mise en relation entre les usagers via l'application de Karos. Concernant l'utilisation, les usagers devront créer un compte sur l'application pour pouvoir renseigner leurs trajets quotidiens (lieu de départ et d'arrivée) et interagir avec d'autres covoitureurs.

Afin d'encourager la pratique du covoiturage sur le territoire, Montélimar Agglomération mettra en place un système d'incitations financières en rétribuant le conducteur. Les subventions seront attribuées aux conducteurs qui acceptent de partager leur véhicule avec d'autres passagers sur des trajets quotidiens ou réguliers. Cette initiative s'inscrit dans une démarche environnementale permettant de réduire le nombre de voitures en circulation, ce qui contribue à améliorer la fluidité du trafic et les enjeux de santé publique.

Ce dispositif prendra la forme d'une expérimentation qui sera lancée en 2025 et qui s'étendra sur une période d'un an. L'objectif principal est de mesurer l'impact et la viabilité du covoiturage à l'échelle de la communauté d'agglomération, en suivant le comportement des usagers. Pour ce faire, 8000 trajets seront subventionnés par Montélimar Agglomération au cours de l'expérimentation.

Les résultats de cette étude permettront d'adapter les politiques de mobilité pour répondre aux enjeux du développement durable et de la transition énergétique.

J) TRANSPORT EN COMMUN

Quelques chiffres clés de la DSP Transport :

2023

- nombre de voyages : 1 317 221 soit une augmentation de 1.77 % par rapport à 2022
- nombre de kilomètres : 912 019 soit une diminution de 0.85% par rapport à 2022

- véhicules (2023 : 22 véhicules dont 2 hybrides+ 5 GNV + 2 zoé élec TAD) :

2024

PARC (hors réserve) : 29 véhicules
11 urbains (dont 5 GNV, 3 électriques)
16 lignes/scolaires (dont 2 B100) -bio carburant
2 TAD électriques

Nombre de voyages :

Pour les validations, 1 310 841 voyages (chiffre en attente de consolidation définitive fin avril 2025) soit une diminution de 0.18% par rapport à 2023.

Kilomètres :

Concernant les KMS, nous comptabilisons 894 633 kilomètres commerciaux en 2024 soit une diminution de 1.91% par rapport à 2023

IV. ECONOMIE

Les objectifs de la direction comme énoncés dans le projet de territoire :

1. Favoriser l'accueil proactif des entreprises et ouvrir le territoire à de nouveaux secteurs d'activités
2. Développer les différentes filières de formation à tous les âges et en lien étroit avec les évolutions des besoins du bassin d'emploi
3. Développer une politique de communication et d'attractivité pour mettre en valeur notre identité, les forces, les richesses et spécificités du territoire
4. Coordonner et promouvoir l'action de l'ensemble des parties prenantes du monde du tourisme

A) ACCUEIL DES PORTEURS DE PROJET

Au cours des années 2023 et 2024, environ 200 porteurs de projet ont été accueillis, accompagnés par le service développement économique de Montélimar-Agglomération, majoritairement pour de la recherche immobilière de locaux ou de foncier disponible.

Le service accompagne également les porteurs de projet dans la recherche de locaux disponibles, à la location comme à l'achat, qu'il s'agisse de locaux d'activités, commerciaux ou de bureaux sur la totalité du territoire. Un point est régulièrement fait avec les agences immobilières spécialisées en immobilier d'entreprises afin d'avoir connaissance des disponibilités immobilières (Arthur Loyd, CBRE, Michel Simond, Agence les Allées, ICT, La Provençale, ...). Notre objectif est d'apporter une réponse à chaque recherche immobilière. La veille immobilière nous permet également de suivre l'évolution du marché immobilier.

Pour répondre à la demande de foncier, le SDE commercialise le foncier des ZAE avec pour objectif, de répondre aux exigences de la loi ZAN quant à la sobriété foncière, et à l'optimisation du foncier existant. Dès lors, les projets économiques doivent être plus qualitatifs, en s'attachant notamment à :

- ✓ Anticiper les extensions du bâtiment,
- ✓ Limiter les surfaces imperméabilisées, privilégier une gestion des eaux pluviales à la parcelle : encourager le développement des toitures végétalisées, promouvoir la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des végétaux,
- ✓ Végétaliser les parcelles pour une meilleure intégration paysagère : imposer davantage de plantations et les emprises dédiées au stationnement devront être généreusement plantées d'arbres ou aménagées par des ombrières,
- ✓ Favoriser le développement des énergies renouvelables : l'implantation et l'orientation des bâtiments devront prendre en compte l'ensoleillement et les couloirs venteux, limiter les déperditions énergétiques, une conception durable sera recherchée, les parkings de + de 40 places seront couverts de panneaux solaires, les toitures de projets éco de 1 000 m² seront couvertes de panneaux solaires.

La qualité des projets sera étudiée au regard de ces critères.

En 2023, 83 475 m² ont été commercialisés et 19 888 m² en 2024.

B) AMENAGEMENT DES ZAE

Au travers de sa compétence développement économique, Montélimar-Agglomération accompagne les entreprises dans leurs projets d'implantation ou de développement. En lien avec les communes et la Société Publique Locale Montélimar Agglo Développement (SPL), l'Agglomération gère et entretient au travers de sa direction patrimoine, les 14 Zones d'Activités Economiques (ZAE) de son territoire, afin de proposer des terrains viabilisés et un cadre de travail et d'accueil agréables aux entreprises artisanales, industrielles ou commerciales ainsi qu'à l'ensemble de leurs salariés, clients et partenaires.

Ci-dessous, la liste des travaux et investissements réalisés dans les ZAE :

-Eclairage public LED : économies d'énergie et une meilleure visibilité dans nos parcs d'activités

Depuis 2023, la CAMA s'est engagée dans le remplacement de l'ensemble des éclairages publics des Parcs d'Activités afin d'améliorer la sécurité des parcs et de réduire massivement la consommation d'électricité.

-Entretien et réfection de voiries

En plus de l'entretien courant des Parcs d'Activités réalisé en association avec les communes du territoire, Montélimar-Agglomération effectue des travaux d'aménagement sur l'ensemble des Parcs d'activités dont elle a la gestion. Ceci s'inscrit dans un plan pluriannuel d'investissement qui tient prioritairement compte de l'état de dégradation et d'usure des voiries. Après les aménagements du Parc d'Activités de Belfond (les Tourrettes) en 2022 pour près de 120 000 € HT, et l'aménagement de certaines voiries des Parcs d'Activités de Clavelle (chemin du Mouillon) et de Reys de Saulce (chemin Ferrat, chemin des Granges) à Saulce-sur-Rhône pour un investissement d'environ 215 000 €, Montélimar-Agglomération prévoit pour fin 2024, 2025 et 2026 le réaménagement des voiries situées sur le Parc d'activités du Meyrol-Léonards. Les investissements prévus sont estimés à 1,6 millions d'euros hors taxe, et permettront en plus d'une amélioration paysagère, une meilleure sécurisation de l'ensemble des circulations sur le parc d'activités (voies véhicules légers et poids lourds, stationnement, voies piétonnes et cyclables).

Enfin, afin d'améliorer les conditions d'accueils des différents transporteurs et routiers se rendant sur le Parc d'Activités de Portes de Provence, Montélimar Agglomération aménagera en 2025 une zone dédiée au stationnement de 14 poids lourds prévoyant également l'installation d'un bloc sanitaire (douche, WC) le long de la Rue Moro.

En résumé :

2023 : Relamping LED ZAE de Châteauneuf du Rhône, Montboucher sur Jabron, La bâtie Rolland = 36 000

€

2023 : Réfection voirie ZAE Saulce = 228 000 €

2024 : Relamping LED ZAE Fortuneau + Meyrol = 56 0000 €

Réaménagement des accotements de la N7 Gournier = 431 000 €

C) DEVELOPPEMENT COMMERCE CENTRE-VILLE

Actions, évènements, réalisations au cours de 2023 et 2024

- Accompagnements des porteurs de projets sur Montélimar : prise de contact, mise en relation pour des recherches de locaux commerciaux, rencontre, explication aide ville/région, mise en relation IPP/CMA/Bailleurs privés, accompagnement sur dossiers juridiques, dossiers façades etc...

En 2024 : 40 ouvertures, 29 fermetures

En 2023, 35 ouvertures, 16 fermetures

Afin de faciliter l'installation des commerçants en centre-ville, réalisation du guide du commerce & de l'artisanat :

<https://www.montelimar.fr/wp-content/uploads/2023/03/guide-du-commerce-version-clicable.pdf>

Réalisation également de la charte des terrasses :

<https://www.montelimar.fr/wp-content/uploads/2023/04/charte-des-terrasses-internet.pdf>

-Lien avec les commerçants du centre-ville : Accompagnement quotidien selon leurs problématiques (difficultés, demande de renseignements, recherche de local, information sur la ville).

-En 2024, Gestion de la mission « AIDE AUX LOYERS – PHASE 2 » à destination des commerçants impactés par les travaux du centre-ville : création dossier + formulaire + passage en conseil municipal, gestion service assemblée, réception des candidatures, gestion dossier, certificats administratifs, gestion finances via CIRIL + service finances etc.

-AIDE A LA DEVANTURE COMMERCIALE : Présentation de l'aide d'accompagnement aux porteurs de projets, réception des formulaires, traitement de formulaires, gestion finances via CIRIL, création des certificats administratifs, etc. Aide mise en place en 2021.

-Mise à jour fichier commerçants : fichier des commerces du centre-ville à mettre à jour régulièrement cause départ/arrivée, changement activité etc...

-Mise à jour locaux vacants : fichier des locaux disponibles du centre-ville à mettre à jour régulièrement cause départ/arrivée, changement activité etc...

-En 2024, Lancement de la première édition des « Journées Européennes des Métiers D'Art » gestion du projet, partenariat CMA, veille et recherche d'artisans, envoi mailing, création du dossier de candidatures, gestion et sélection des candidatures, gestions des lieux, partenariats avec les lieux, gestion de la logistique et du matériel, réunions de rencontre, gestion le jour J. Projet validé et renouvellement pour N+1 validé par élus.

-Lancement de l'appel à projet « VOUS AVEZ UN PROJET ? NOUS AVONS UN LOCAL » pour les locaux vacants du centre-ville : Exemple : MAISON 88 – Création du dossier de candidature, création de l'affiche, communication, gestion des candidatures, passages en commission, échanges avec les candidats, prise de décisions, visite du local...

-Lancement de l'appel à projet des boutiques éphémères « SAISON HIVER 2023 » pour les trois boutiques du centre-ville - Création du dossier de candidatures, création de l'affiche, communication, gestion des candidatures, passages en commission, échanges avec les candidats, prise de décisions, visite du local, suivi des porteurs de projets pendant la durée de location, gestion des incidents techniques (fuite d'eau etc...) / Communication et envoi presse, visite élus... 3 boutiques louées de novembre à janvier.

-Lancement de l'appel à projet des boutiques éphémères « SAISON ESTIVALE 2024 » pour les trois boutiques du centre-ville - Création du dossier de candidature, création de l'affiche, communication, gestion des candidatures, passages en commission, échanges avec les candidats prise de décisions, visite du local, suivi des porteurs de projets pendant la durée de location, gestion des incidents techniques (fuite d'eau etc...) / Communication et envoi presse, visite élus... 2 boutiques louées de mai à septembre.

D) EMPLOI

En 2023 et 2024, différents événements ont été organisés afin d'accompagner les entreprises dans leur problématique de recrutement :

- Forum des Jobs saisonniers – Palais des Congrès : 1 300 visiteurs :
<https://www.montelimar-agglo.fr/economie-emploi/forum-des-jobs-saisonniers-2024>
- Matinée de l'Intérim - Campus Montélimar-Agglomération : 200 visiteurs
<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/actualites/rendez-vous-la-matinee-de-linterim>
- Forum de l'Emploi - Palais des Congrès : 1 100 visiteurs
<https://www.montelimar.fr/forum-de-lemploi-rendez-vous-le-16-octobre-prochain/>
Réunion mensuelle avec les partenaires de l'Emploi : France TRAVAIL, MISSION LOCALE PORTES DE PROVENCE, DDETS, Associations économiques, CPME. Objectifs de ces réunions :
- Encourager les entreprises à l'accueil des stagiaires, des alternants afin de faire connaître davantage les métiers exercés au sein des entreprises = se rendre attractif
- Lever les freins à l'Emploi : la mobilité et la garde d'enfants sont des sujets indirects qui doivent être pris en compte dans notre politique en faveur de l'emploi
- Inciter les entreprises à développer une marque employeur, démarche RSE

E) DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Nombre d'étudiants (post-bac) à Montélimar :

- 1096 étudiants à la rentrée 2024
- 929 étudiants à la rentrée 2023
- 860 étudiants à la rentrée 2022

Constat :

Pôles universitaires : Grenoble, Lyon
Pôles intermédiaires : Valence, Chambéry
Territoire proposant des formations de proximité : Montélimar

Les étudiants du bassin de Montélimar, faute de formations supérieures sont contraints de déménager pour se former. De ce fait, Montélimar connaît une évacuation étudiante supérieure à la normale des villes de taille moyenne. Parallèlement, Le Sud Drome attire de nombreux retraités créant ainsi une inversion de la pyramides âges et la nécessité de lutter contre en retenant nos jeunes sur le territoire.

Objectifs :

Développer de nouvelles formations supérieures sur le territoire de la CAMA permettrait :

- De garantir une pluralité de formations sur notre bassin,
- Aux étudiants de bénéficier d'un enseignement à proximité de leur lieu de vie, en favorisant ainsi l'équité territoriale et les conditions de réussite pour chacun,
- Répondre aux besoins des entreprises rencontrant des difficultés dans leur recrutement.

Actions 2023 & 2024 :

- Forum de l'Alternance & de la Formation : 1 200 visiteurs
<https://www.montelimar-agglo.fr/economie-emploi/forum-de-lalternance-et-de-la-formation>
- Accueil de la Caravane des Métiers : 750 visiteurs :
<https://www.montelimar.fr/la-caravane-des-metiers-fait-etape-a-montelimar/>
- Envoi d'un courrier aux entreprises de + de 10 salariés pour les encourager à accueillir un alternant en 09/2024
- Mise en ligne sur le site de la CAMA d'un annuaire des formations supérieures possibles sur notre territoire : <https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/formations-post-bac>
- Mise en place de nouvelles formations supérieures qualifiantes sur le territoire à la rentrée 2024 :
- DEUST Informatique (alternance) - CNAM
- Titre Pro (BAC+2) Gestionnaire comptable et fiscal (Alternance) - GRETA
- BACHELOR Commerce et Management (Alternance) - GRETA
- BTS Esthétique Cosmétique Parfumerie - AMAE FORMATION
- Titre-Pro SUEZ-GRETA

F) DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Poste créée en 07/2023, objectifs : Développer et Renforcer les démarches de marketing et de promotion du territoire

Actions, évènements, réalisations

Supports de marketing territorial :

- Réalisation d'une Vidéo attractivité économique (2024)
- Réalisation d'une plaquette de présentation du service développement économique (2023)

Présence sur les salons nationaux et régionaux :

- Franchise Expo Paris (03/2024)
- Salon du Made In France à Paris (11/2023 et 2024)
- Forum de la franchise à Lyon (10/2023 et 2024)

- SIMI à Paris (12/2024)

Elaboration de documents cadres et développement de partenariats pour la stratégie d'attractivité économique et touristique :

- Schéma directeur des hébergements marchands en partenariat avec l'agence d'attractivité de la Drôme
- Convention de partenariat avec la plateforme AirBNB pour le suivi et l'étude de l'offre d'hébergement de la plateforme sur le territoire de la CAMA : échanges de données, référencement de bons plans, lien avec le club Hôte...
- Développement de My Traffic, outil de suivi et d'évaluation de la dynamique de fréquentation piétonne sur le territoire : Centre-ville, Avenue de Marseille, ORT, Zone SUD, Meyrol. Productions d'analyses sur l'évolution du flux piéton en centre-ville notamment (bilan été 2024 vs 2023, Bilan Braderies, Noël...)

Accompagnement aux projets stratégiques :

- Suivi et accompagnement à l'implantation du CFAI LDA UIMM à Montélimar : centre de formation en alternance des métiers industriels. 200 alternants à horizon 4 ans répartis dans 17 formations
- Ecriture de l'AMI Chalet du Parc pour l'implantation d'une activité de restauration de type « bistronomique »

Animation du tissu économique local :

- Challenge sportif inter entreprise lors des JO24 : temps fort le jour du passage de la flamme et présentation en amont aux associations économiques
- Invitation des entreprises en relation avec le marché chinois lors de la visite du consul général de Chine 09/2024
- Participation aux événements des réseaux professionnels locaux permettant à Montélimar Agglo d'apparaître dans le paysage des acteurs du développement économique local : Vœux, AG, les Jeudis du SUD MSD, Apéros Cap au Nord, AG Montélimar+, Comité de développement AURAE, Rencontres IPP, Les rencontres interclub de la CCI Drôme à Valsoyo, Artinov' au CD26, Participation à plusieurs ateliers dans le cadre de l'élaboration du schéma d'attractivité de la Drôme

G) INCLUSION NUMERIQUE

Depuis février 2022, Montélimar-Agglomération a recruté des conseillers numériques pour accompagner les usagers dans leurs démarches administratives en ligne. L'objectif est d'apprendre aux usagers à être autonome et non pas de faire à la place de. Ainsi, le public peut venir se former dans les centres sociaux, la médiathèque, et depuis mars 2024, au Campus Montélimar-Agglomération. Une salle équipée de 10 PC, est entièrement dédiée à l'inclusion numérique. Sur rdv ou sans rdv, toute personne peut être reçue pour être accompagnée dans ses démarches.

<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/actualites/conseillers-numeriques-une-aide-pour-tous>

H) DISPOSITIF TERRITOIRES D'INDUSTRIE

Labellisé en novembre 2023, le Territoire d'Industries Rhône Provence regroupe les Communautés de

communes et d'agglomération de Drôme Sud Provence, Du Rhône aux Côtes de l'Ardèche, d'Ardèche Rhône Coiron et de Montélimar Agglomération. Depuis 2024, ce dispositif est entré dans sa phase opérationnelle.

Dispositif d'état qui encourage les EPCI à se regrouper afin de porter des actions en commun en vue de la décarbonation des entreprises. C'est dans ce cadre-là que CAMA s'est rapprochée de la CCDSP de DRAGGA et de Ardèche voit-on pour déposer une candidature commune. Depuis novembre 2023, Rhône Provence industrie est lauréate de ce dispositif. Les actions sont les suivantes :

- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- Lever les freins au recrutement et développer les compétences dans les territoires industriels attractifs
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités

<https://www.montelimar-agglo.fr/vie-quotidienne/actualites/montelimar-agglomeration-obtient-le-label-territoires-dindustrie>

V. PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

A) LA PETITE ENFANCE

Les valeurs éducatives de la politique enfance reposent sur les principes suivants :

- la bientraitance qui est la pierre angulaire de l'approche éducative,
- le respect : de soi, des autres, de l'environnement,
- la co-construction éducative entre les parents, les professionnels et les partenaires favorisant un dialogue ouvert et constructif.

A partir de ses valeurs, les enfants et leurs familles sont accueillis au sein des 11 structures : 7 crèches en régie, 3 en Délégation de service public et 1 crèche familiale pour l'accueil individuel

1 – L'offre d'accueil sur le territoire

En 2024, l'offre atteint 1.283 places réparties en 358 places en accueil collectif et 925 en accueil individuel, soit des chiffres quasi identiques à 2023.

L'accueil collectif est réparti comme suit :

- 153 places en gestion directe,
- 65 places en Délégation de Service Public confiée à AESIO Mutuelle,
- 140 places gérées par des structures privées.

L'accueil individuel de 925 places se répartit en :

- 913 chez des assistantes maternelles libérales,
- 12 en crèche familiale.

Au sein des structures de Montélimar Agglomération, le nombre d'enfants accueillis a été de :

- 540 enfants en 2023,
- 573 enfants en 2024.

Le Relais Petite Enfance, RPE, est à destination des assistantes maternelles, des enfants qu'elles accueillent et des parents.

Le lieu d'accueil enfant-parent – LAEP – qui est localisé à la Maison de l'Enfance de Cléon d'Andran et au Pôle Petite Enfance de Montélimar.

L'activité du service en quelques chiffres (pour l'année 2024) :

- 72 pré-inscriptions de 2023,
- 391 pré-inscriptions de 2024,
- 204 pré-inscriptions acceptées,
- 61 refus : les parents sont redirigés vers le relais petite enfance pour obtenir des renseignements sur l'accueil individuel : liste des ASMATS, contrat type...
- 91 pré-inscriptions refusées par les parents pour divers motifs : autre mode garde, déménagement, ...
- 107 pré-inscriptions abandonnées par les parents : demande non renouvelée de plus d'un an, âge scolaire, congé parental, ...

2 – La création de la Charte d'accueil du Jeune Enfant

A la suite de la commission des 1000 premiers jours en 2019, présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik, un décret relatif à l'accueil individuel et collectif des jeunes enfants a été publié en 2021, ainsi qu'une charte d'accueil du jeune enfant.

Montélimar Agglomération a mis en œuvre cette charte avec des focus par thème pour initier la réflexion et les actions qui en découlent.

En 2023, le thème a été « l'éveil artistique » et en 2024 le thème choisi était « le bien être des professionnels ».





3 – La mise en œuvre de partenariats

Pour favoriser et développer l'éveil à l'art et la culture, une collaboration s'est déployée avec :

- Le conservatoire autour d'animations musicales en crèche,
- La médiathèque : prêt de malles de livres, animations en crèche, dispositif des livres à soi,
- Les bibliothèques du territoire avec des animations en crèche et au Relais Petite Enfance,
- La ludothèque : prêt de jeux et animations,
- La MSP : mise à disposition de l'entrée du bâtiment pour l'exposition des dessins d'enfants,
- Les cafés littéraires et la médiathèque pour une formation des professionnels petite enfance avec la participation d'un auteur.
- Le Palais des Congrès et une mise à disposition d'un espace pour le spectacle de fin d'année à l'attention des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent.

Pour élargir l'activité du service :

- L'association « agir pour la petite enfance » et notre participation à la « semaine de la petite enfance »,
- Le kid'o vert pour l'organisation du pique-nique des assistantes maternelles en juin,
- Maisons de retraites : activités partagées avec des enfants de crèche et du RPE pour favoriser le lien intergénérationnel,
- Une matinée de rencontres entre les ASMATS du territoire et les parents en recherche d'un mode d'accueil,
- Une collaboration avec les centres de formation et l'accueil de stagiaires.

Pour le suivi des familles et l'accueil des enfants :

- La Protection Maternelle Infantile (Département de la Drôme) et le Centre Médical de Soins,
- La Caisse d'Allocations Familiales et le REAAP « Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents » : nous avons accueilli la journée départementale au Palais des congrès de Montélimar,
- L'association REMAID, L'AMAPE,

- Le CAMPS (Centre d'Accueil Médico-Social POUR LES ENFANTS Précoces),
- France Travail et le dispositif AVIP (places d'accueil réservées pour les personnes en recherche d'emploi).

4 – L'amélioration de l'organisation

En 2023, la direction de la petite enfance a fait évoluer son organisation par la tenue de la commission d'attribution des places réunissant Mme Piallat, vice-présidente déléguée à la petite enfance, toutes les directrices de crèches y compris les trois DSP, la responsable du point info familles et la directrice de la petite enfance.

En 2024, deux évolutions :

- une réorganisation du pôle administratif/Relais Parents Enfants : avec un responsable pour chaque pôle.
- la mise en place du Point Info Familles : accueil des familles pour des informations sur l'offre de garde du territoire.

B) ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

L'Agglomération exerce la compétence de l'accueil en périscolaire – 34 sites - et extrascolaire - 13 sites -répartis au sein des communes du territoire.

1- L'offre d'accueil sur le territoire

En matière d'extrascolaire :

En 2023, 19.123 journées d'accueil pour les vacances intermédiaires et 16.197 pour l'été, soit un total de 35.320 journées.

En 2024, 17.117 journées d'accueil pour les vacances intermédiaires et 18.194 pour les vacances estivales, soit un total de 35.311 journées.

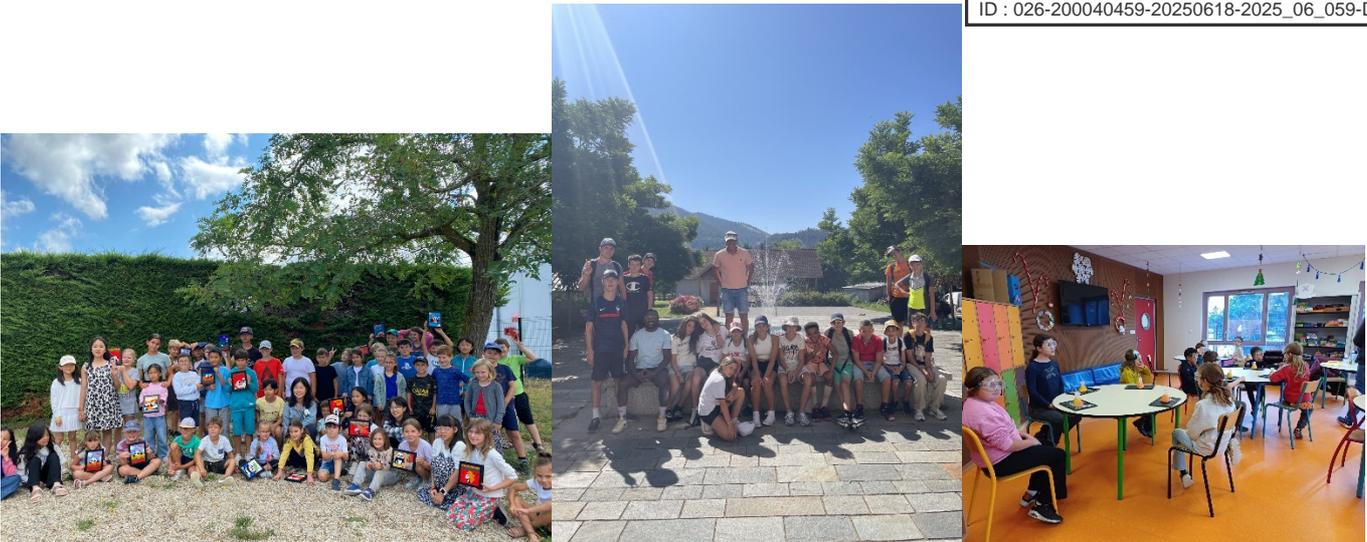
En matière de périscolaire

En 2023, 5219 enfants ont été accueillis au sein des écoles

En 2024, 5255 enfants ont été accueillis au sein des écoles

La fréquentation du périscolaires reste identiques (+0,76%) malgré la très grande disparité d'évolution de fréquentation par école /communes (de -17% à +14 %). L'objectif dans l'activité périscolaire est de stabiliser les équipes encadrant l'effectif d'enfants : en conséquence les évolutions se font uniquement en cas d'ouverture ou fermetures de classes pour respecter un effectif constant.

Concernant la fréquentation des mercredis, elle est passée de 173.806 journées en 2023 contre 169.680 en 2024.



2- La modernisation de l'offre de service

En 2023 :

- ✓ La mise en place des commissions d'attribution de places en kido
Suite au constat de vives tensions depuis plusieurs années autour de l'inscription en centres de loisir avec la règle « premiers arrivés/premiers servis », le choix a été fait de proposer un temps de préinscription avec la nécessité d'une gestion en interne, d'attributions de place en fonction de critères multifactoriels : permettant plus de justesse dans l'attribution des places.

La mise en œuvre d'une nouvelle organisation :

- mise en œuvre d'une direction mutualisée enfance (agglomération) et éducation (ville de Montélimar),
- création de deux postes de coordination, en appui des directions des structures et en lien avec la direction de l'enfance,
- création de postes supplémentaires afin de répondre à l'augmentation de l'offre de places, au respect des règles d'encadrement des enfants et aux besoins de préparation des interventions,
- accompagnement des agents dans leurs parcours : formation, revalorisation des rémunérations pour correspondre aux pratiques dans la profession, titularisation et conclusion de CDI pour fidéliser les agents.

En 2024 :

- ✓ Mise en place d'un portail famille guichet unique permettant un accès facilité et facilitant pour les usagers (mais aussi dans la gestion en back office pour les équipes) pour une meilleure appropriation et pro activité dans leurs différentes démarches.
- ✓ Changement de tarification pour les accueils extra scolaires (centres de loisirs durant les vacances)

En 2024, l'Agglomération a souhaité mettre en place une nouvelle tarification, couplée avec une augmentation du nombre de places (100 places en juillet et août). Cette révision tarifaire était indispensable pour une meilleure adéquation avec l'évolution des services proposés.

Le principe retenu pour l'évolution de la tarification a été un taux de participation proportionnel au revenu des familles. Il s'agissait d'abandonner un mode de calcul basé sur l'application de 4 tranches et de passer à un mode de calcul qui :

- met en adéquation les participations des familles en fonction de leurs revenus,
- fait disparaître les effets de seuil constatés lors du passage d'une tranche à une autre.

De plus, le principe de simplification tarifaire a été retenu : un seul et même tarif incluant l'accueil du matin/soir, une sortie exceptionnelle, le repas, prise en charge d'un enfant porteurs de handicap ?
 Il est proposé une journée forfaitaire sans distinction des différents moments privilégiant ainsi le principe de la présence des agents auprès de l'enfant tout au long de la journée.
 Le tarif reflète donc une prise en charge globale et complète et non une suite de « prestations ».

En 2024 :

✓ Création de 100 places supplémentaire pour répondre au besoin concernant la période estivale
 Après une année de mise en place des commissions d'attribution, l'analyse de demandes des parents a permis d'ajuster les propositions. Ainsi, la période estivale était fortement sollicitée, la création de 100 places a permis d'absorber ces réelles demandes.

En 2024, poursuite de la politique d'accompagnement des agents dans l'exercice de leurs missions, notamment au travers de la formation et d'un effort sur les crédits consacrés (plus de 25K€ en 2024).

3- la mise en valeur des projets

- ✓ **L'inclusion des enfants porteurs de handicap** avec pour exemple la signature de convention cadre avec l'éducation nationale pour la continuité de prise en charge entre le temps scolaire et périscolaire. Le développement du partenariat avec le pôle ressources du Département de la Drôme, au travers de formations pour une montée en compétence des équipes d'animateurs progressivement renforcées entre 2023 et 2024.
- ✓ **Le bilan et renouvellement du PEDT** (Projet éducatif de territoire) : pour rappel lors de la mise en place de la semaine de 4 jours en 2014 le PEDT a été le cadre qui a permis à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux : les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Au-delà de l'enjeu de réussite scolaire, de l'enjeu sociétal (permettre l'accès de tous à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes) mais aussi de l'enjeu de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative ; cela reste avant tout une harmonisation des activités périscolaires à l'échelle du territoire.
 Une méthode participative privilégiant l'organisation de plusieurs réunions par secteur, des questionnaires enfants et équipes, a permis la réécriture du PEDT, validé en décembre 2024.
- ✓ **Intégration du périscolaire de Saint Marcel les Sauzet en septembre 2024** (jusqu'ici en gestion associative) portant 32 accueils de périscolaire répartis sur le territoire de l'agglomération :
- ✓ **La conduite de projets innovants**
 En 2024, dans le cadre du partenariat avec l'Education Nationale sur une expérimentation d'aménagement d'horaire durant les fortes chaleurs ; les équipes périscolaires de trois écoles à Montélimar ont adapté leur organisation afin de permettre un accueil de qualité.
- ✓ **La refonte du projet séjours/chantiers**
 A chaque période de vacances estivales, l'agglomération s'engage auprès des enfants de son territoire en proposant plusieurs séjours organisés par les équipes de certains kids.
 A travers ces séjours, la valeur du vivre ensemble est à l'honneur ; l'objectif pour les jeunes est principalement :
 - l'accession à l'autonomie progressive à travers, pour exemple, de la responsabilisation de certaines tâches de la vie quotidienne en collectivité.
 - la découverte et le développement des capacités physiques et intellectuels des jeunes. (via des activités sportives, culturelles, ludiques)

- l'appropriation de notion de civisme à l'égard de l'environnement (en sensibilisant, pour exemple, les jeunes à l'impact de leurs comportements sur le milieu naturel).

Conjointement aux séjours, des chantiers sont organisés, engageant ainsi les jeunes à une participation (valorisée symboliquement par un coût déduit du prix du séjour) et permettant ainsi de mettre en avant la valeur travail et l'implication du jeune.

En 2024, les équipes en charge dans les kidos ont créé des séjours en :

- multipliant les projets transversaux,
- organisant des séjours composés de groupes d'enfants venant de différents kido sur tout le territoire,
- obtenant le label « colo apprenante » sur un des séjours permettant une aide financière supplémentaire à destination des familles.

4- La Ludothèque et le Ludobus

La ludothèque, implantée dans un appartement dans le quartier du Plan, est ouverte cinq demi-journées par semaine, excepté en août et aux congés de Noël.

Dans la cadre du respect règlementaire, la ludothèque a transformé ses accueils pour se mettre en cohérence avec un lieu culturel type médiathèque.

En 2023 725 accueils ont été réalisés, en ludothèque.

En 2024, 802 accueils ont été réalisés, malgré un environnement extérieur, parfois non propice, à la venue des usagers.

La Ludothèque ne correspond plus aujourd'hui aux attentes du public et aux besoins de fonctionnement du service.

Dès 2023, un nouveau projet de fonctionnement a été mis en œuvre dans les locaux actuels.

En 2023, l'équipe de la Ludothèque a participé activement à la définition du programme de la nouvelle Ludothèque qui sera implantée à Ancône, pour un bâtiment plus adapté à l'objectif d'une réelle structure intergénérationnelle.

La Ludothèque sera un lieu culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permettra d'accueillir des personnes de tout âge et sera un lieu ressource géré par des ludothécaires, avec pour première mission de « donner à jouer ».



Le Ludobus tourne le mercredi et les petites vacances sur les kidos de l'Agglomération : une vingtaine de mercredis et une vingtaine de journées sur les petites vacances de 2024, un total de 41 journées en Kido.

En 2023, pour la tournée d'été, elle s'est déroulée sur 14 jours 2331 personnes ont participé à ces animations

En 2024, pour la tournée d'été, elle s'est déroulée sur 4 semaines, 35 sorties, 2.694 fréquentations avec une équipe de trois personnes (un renfort à l'équipe permanente).

Cette proposition est fortement appréciée des familles des communes de l'agglomération.

Nouveauté en 2024 : le ludobus est venu trois fois à Montélimar (quartiers Nocaze, Pracomtal et centre-ville)

D'autre part, le ludobus participe ponctuellement le mercredi ou le samedi à des événements (associatifs ou autres). Pour exemple, La ludothèque a aussi été fortement impliquée dans la journée inclusion réalisée par le Lions Club sur la commune de Châteauneuf-du-Rhone. L'équipe a tout d'abord accompagné pour le montage du projet puis a organisé et mis en place des ateliers de sensibilisation aux handicaps tout au long de la matinée avec un relais du Ludobus sur l'après midi.

La ludothèque est également créatrice d'évènement : la Fête Mondiale du Jeu en collaboration avec la médiathèque et le service jeunesse.

Ce fut un moment très fort tant pour les habitants de l'agglomération que pour l'équipe, les partenaires et les volontaires : elle a regroupé en 2024 plus de 1.265 personnes.



L'Agglomération exerce la compétence de l'accueil en périscolaire – 34 sites - et extrascolaire - 13 sites -répartis au sein des communes du territoire.

VI. SPORTS

1. Les chiffres clés :

Entrées période estivale 2023 :

- Piscine Aloha : 11985 entrées
 Juin : 2297 entrées
 Juillet : 5963 entrées
 Août : 3725 entrées
- Piscine Châteauneuf du Rhône : 9104 entrées
 Juin : 1630 entrées
 Juillet : 4051 entrées
 Août : 3423 entrées
- Piscine Cléon d'Andran : 4280 entrées
 Juillet : 2139 entrées
 Août : 2141 entrées

Entrées période estivale 2024 :

- Piscine Aloha : 18203 entrées / Recettes : 78369.10 euros.
 Juin : 1221 entrées – Recettes : 8545.50 euros.
 Juillet : 8989 entrées – Recettes : 37916.70 euros.
 Août : 7993 entrées – Recettes : 31906.90 euros.
- Piscine Châteauneuf du Rhône : 8438 entrées / Recettes : 16 009 euros.
 Juin : 932 entrées – Recettes : 1652.10 euros.
 Juillet : 3794 entrées – Recettes : 7443.70 euros.
 Août : 3712 entrées – Recettes : 6913.20 euros.

- Piscine Cléon d'Andran : 4834 entrées / Recettes : 8708 euros.
Juillet : 2275 entrées – Recettes : 4718.90 euros.
Août : 2559 entrées – Recettes : 48564 euros.

2. **Evènements :**

2023 :

Evènement à la piscine Aloha :

- Avril 2024 : Triathlon de Montélimar.
- Montélimar Nautic Club :
Compétition par équipe + interclubs départementaux toutes catégories.
Dispositif « j'apprends à nager et aisance aquatique ».
Stage de natation.

Autres évènements :

- Mars 2023 : CORIMA
- Fête de l'eau à Châteauneuf du Rhône (juillet 2023) et Cléon d'Andran (juillet 2023)

2024 :

Evènements à la piscine Aloha :

- Avril 2024 : Triathlon de Montélimar.
- Montélimar Nautic Club :
Compétition par équipe + interclubs départementaux toutes catégories.
Dispositif « j'apprends à nager et aisance aquatique ».
Stage de natation.

Autres évènements :

- Mars 2024 : CORIMA
- Semaine Olympique 17 au 23 juin 2024.
- Passage de la flamme olympique : 20 juin 2024
- Récompensé par le CDOS suite aux évènements organisés autour des jeux olympiques.
- Fête de l'eau à Châteauneuf du Rhône (20 juillet 2024) et Cléon d'Andran (21 juillet 2024).

- Procédure d'élimination

Le sort final des archives est soit la conservation, soit l'élimination (ou bien le tri dans certains cas). Toutes ces activités sont réalisées sous le contrôle de légalité des Archives Départementales de la Drôme. Chaque bordereau d'élimination doit faire l'objet de la validation du directeur des Archives Départementales, et recevoir son visa. Seulement dès lors les archives concernées peuvent être passées au « pilon ».

Le service Archives dispose d'un contrat de destruction de papier sur site avec la société SHRED-IT, qui garantit la confidentialité lors du processus de destruction.

Dématérialisation des procédures de commande publique (simplification, réduction du volume des versements finances).

	2023	2024
Volume éliminé en 2023 et 2024 selon la procédure réglementaire (en ML)	28,56	6,43

2) les principales actions du service

- La médiation

-

Itinérance (s) :

2023 : 5 ateliers, 58 participants.

2024 : 1 atelier, 16 participants

Ateliers :

Calligraphie : Roynac (novembre 2023)

Taille de plume : La Coucourde (novembre 2023),

Reliure japonaise : Allan (juin 2023), Montboucher-sur-Jabron (octobre 2023), Sauzet (octobre 2024).

Lettres cadellées : Marsanne (mai 2024). Annulé faute de participants.

3 expositions dans l'espace public. : expositions sur panneaux « dibond » destinées à l'espace public.

-2023 :

En route ! À Bonlieu-sur-Roubion (mars-juillet). 44Fi1-8 : transport des hommes et des marchandises dans la plaine de la Valdaine.

La mécanisation des travaux agricoles en Valdaine. Roynac (avril-juillet). 44Fi15-19 : images témoignant des travaux paysans de battage, de presse de ballots, de distillerie, montrant alambic, gerbier, paysans, et nous renseignent sur l'évolution des techniques agricoles.

Empreintes et sillons. Roynac (septembre-décembre). 44Fi9-14 : images témoignant de l'évolution des paysages en Valdaine.

-2024

En route ! Cléon d'Andran (octobre-décembre). 44Fi1-8 : transport des hommes et des marchandises dans la plaine de la Valdaine.

Les commémorations du 80^e anniversaire de la libération :

Expositions dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire de la libération :

Exposition réalisée par l'association DROME 44, à Savasse en mai 2024, puis à l'hôtel de ville en août 2024 : « la bataille de Montélimar ».

Exposition déjà montrée en juin-juillet 2023 au château de Rochefort-en-Valdaine avec le concours de l'association ACROch.

Exposition fournie par les ANOM (Archives Nationales d'outre-mer) à l'hôtel de ville en août 2024 : « Les colonies dans la seconde guerre mondiale ».

Diffusion du documentaire « La bataille de Montélimar », aux templiers (2 séances), produit par l'association MBM (Mémoire de la Bataille de Montélimar).

Atelier

Sceaux médiévaux : aux Archives (février 2023).

Conférence

Par la cheffe des services des archives, Mme Hélène GROUSSON, sur la lecture de documents d'Archives, à la médiathèque.

Visites des Archives :

-Visites classiques (3)

-Journées Européennes du Patrimoine

-Visite d'une délégation de la Ville de Chalon sur Saône,

-Visite de l'association des amis du musée CALVET d'Avignon

-Visites pour les collègues de divers services permettant entre autres de communiquer la procédure de versement.

Accueil de 6 stagiaires.

- Enrichissement des collections

En 2023 et 2024, au total, 4 mètres linéaires d'archives privées ont été remis au service des archives, en raison de leur intérêt pour le patrimoine local ?

DONATION VALLENTIN DU CHEYLARD

-Suite et fin de la réception des documents.

-reportages photographiques réalisés par Cédric PRAT du studio l'Œil Écoute (intérieur de la maison, prise en charge des éléments lapidaires par des professionnels, en direction des musées concernées).

Ce fonds constitué par la famille VALLENTIN DU CHEYLARD représente un intérêt majeur pour la ville de Montélimar en raison de la diversité et de l'ancienneté des documents conservés, tous relatifs à la vie locale, et très précieux.

Le travail de sauvegarde, et de rapatriement des documents concernant la ville, assuré par Mme GROUSSON est désormais terminé.

Leur analyse a débuté, par inventaire, dépoussiérage, classement, conservation.

Le travail de valorisation s'étalera sur les années futures.

- Prestation de service par convention

Le service des archives réalise des prestations pour certaines communes membres de l'agglomération.

En 2023 : Rochefort en Valdaine, Marsanne, Bonlieu/Roubion, Condillac, Roynac et Saint Marcel les Sauzet.

En 2024 : les communes de Rochefort en Valdaine et de Marsanne ont souhaité récupérer la gestion de leurs archives.

En moyenne, 115 journées sont consacrées à la gestion des fonds des communes.

En moyenne, le nombre de dossiers communiqués est de 41 pour les années 2023 et 2024.

Le travail consiste à la collecte :

- la tenue du registre des entrées et récolement permanent des fonds.

Fait remarquable : Intégration des archives de nombreuses associations communales sportives et culturelles (dissoutes en 2020-2023).

- le tri et classement : majoritairement des opérations de manutention (reconditionnement de versements et traitement des éliminables).
- la conservation avec les reliures.
- la communication : organisation des consultations sur place de dossiers d'archives par les services techniques et administratifs des communes ou par des particuliers.

Exposition itinérante Bonlieu et Roynac en 2023 et à Cléon en 2024-2025.

B) MEDIATHEQUE INTERCOMMUNAL MAURICE PIC

La Médiathèque Maurice Pic a pour mission principale de développer la lecture et de donner accès au plus grand nombre à la culture et aux savoirs à travers les collections, services et actions de médiation qu'elle propose. Premier équipement culturel du territoire en termes de fréquentation, elle a une vocation intercommunale et collabore à ce titre avec les bibliothèques communales à travers le dispositif Itinérance(s).



	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>Evolution</u>
Fréquentation			
<u>Entrées</u>	<u>177 727</u>	<u>164 716¹</u>	<u>-7%</u>
<u>Abonnés</u>	<u>8 356</u>	<u>9 206</u>	<u>10%</u>
Activité documentaire			
<u>Emprunteurs actifs</u>	<u>5 096</u>	<u>5 520</u>	<u>8%</u>
<u>Prêts</u>	<u>248 136</u>	<u>269 767</u>	<u>9%</u>
<u>Réservations</u>	<u>23 390</u>	<u>28 473</u>	<u>22%</u>
<u>Connexions au portail</u>	<u>57 238</u>	<u>72 964²</u>	<u>27%</u>
Action culturelle et pédagogique			
<u>Actions (total)</u>	<u>425</u>	<u>438</u>	<u>3%</u>
<u>Dont hors les murs</u>	<u>35</u>	<u>42</u>	<u>20%</u>

Participants (total)	8 944	10 786	21%
Animations	241	243	1%
Participants (animations)	5 594	7 171	28%
Accueils de classes	134	141	5%
Participants (classes)	2860	3112	9%
Accueils de groupes ³	50	54	8%
Participants (groupes)	490	503	3%
Médiation numérique			
Connexions Internet sur place	8 821	14 794	68%
Connexions Wi-Fi	3 899	8 540	119%
Connexions EPN	4 922	6 254	27%
Pages imprimées	5 511	10 088	83%
Ateliers numériques	32	31	-3%
Accompagnements individuels	=	447	=
Personnes accompagnées	=	114	=

¹Installation des caméras de comptage plus fiables en août 2023. La fréquentation est en hausse de 10% si on compare les seconds semestres 2023 et 2024

²Hausse significative de l'utilisation de la VOD et de la presse en ligne ainsi que du prêt de livres numériques

³Groupes : crèches, IME, Kid'o, apprenants FLE

Faits marquants en 2023

En 2023, l'adoption d'un Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) pour la période 2023-2026 a permis de structurer l'action de la médiathèque en faveur du développement de la lecture publique sur le territoire. L'établissement a entamé une première transformation significative avec l'automatisation et le réaménagement de ses espaces qui ont profondément bouleversé les pratiques d'accueil du public. Malgré les deux mois et demi de fermeture liés aux travaux, les indicateurs d'activité ont été en hausse avec des augmentations de 11% du nombre de visiteurs et 19% du nombre d'abonnés, par rapport à 2022.

Dans un contexte national où le nombre d'inscrits en bibliothèque était en baisse depuis deux ans, la hausse observée était encourageante, due en grande partie à la mise en place du service de jeux vidéo, mais aussi confortée par l'activité de prêt qui est resté dynamique (+28% de prêts mensuels en moyenne).

L'action culturelle a quant à elle continué à se développer avec une augmentation significative de participants (+46%) grâce à une hausse des propositions (+56%) et une programmation éclectique visant tous les publics et reposant sur des partenariats solides et foisonnants.

L'offre proposée dans le cadre du dispositif *Itinérance[s]* a été étoffée avec 15 actions menées auprès des communes partenaires. La programmation culturelle aura vu l'émergence de projets remarquables tels que :

- Les expositions « Le musée itinérant de Germaine », « Quartiers Ouest » et « Personnages typiques d'Ardèche » qui ont suscité d'excellents retours du public,
- Le lancement d'ateliers d'écriture mensuels en partenariat avec le CATTP de Montélimar (Centre d'Accueil thérapeutique à temps partiel de réhabilitation psychosociale) où la mixité est au rendez-vous,
- Le lancement dans les quartiers prioritaires du dispositif « Des livres à soi » qui vise à lutter contre l'illettrisme, soutenir la parentalité et faire monter en compétences les professionnels de la petite enfance et ceux du champ social,
- La participation à la Fête de la science qui a permis de redonner une place à la culture scientifique dans les actions de la médiathèque,
- La structuration des ateliers numériques afin de promouvoir les cultures numériques.

Le réemploi des documents désherbés a été mis en place grâce à un partenariat avec la société Ammareal, et la rénovation du bâtiment s'est poursuivie avec des travaux de rafraîchissement de la façade extérieure.

Faits marquants en 2024

La médiathèque a retrouvé en 2024 des niveaux d'activité similaires, voire supérieurs, aux niveaux précédant la pandémie. S'agissant de l'activité documentaire, les services de réservation et ceux liés au portail (utilisation du compte en ligne et des ressources numériques) ont connu une croissance significative (plus 22% et 27% respectivement).

De nouvelles perspectives ont été ouvertes avec la mise en place du prêt d'instruments de musique, de matériel audiovisuel et de jeux de société en fin d'année.

Le patrimoine écrit n'a pas été en reste avec le démarrage du signalement des collections patrimoniales de la médiathèque en partenariat avec l'agence régionale du livre.

Quant à l'action culturelle, elle a atteint un pic, avec une augmentation sensible du nombre d'actions menées hors les murs (+20%) et du nombre total de participants aux actions proposées (+21%).

L'offre scolaire a continué à répondre à un réel besoin exprimé du côté des établissements (141 classes accueillies), et un certain nombre de demandes n'a pu être honoré faute de capacité d'accueil. En termes de médiation, les temps forts de l'année ont été :

- La poursuite du dispositif « Des livres à soi » pour les parents éloignés de la lecture,
- L'organisation de la sixième édition du « Printemps des p'tites pousses » à destination de la petite enfance,
- Une édition remarquable du parcours « Culturebox » destiné aux collégiens qui s'est achevé avec l'accueil de l'autrice Jo Witek,
- L'accueil réussi du « Livrodrome » au Jardin public pour le public adolescent,
- L'organisation en décembre d'une quinzaine de l'accessibilité pour favoriser l'accès à la lecture des personnes en situation de handicap,
- L'accueil de la Micro-Folie pour faire découvrir les grandes œuvres de l'histoire de l'art au grand public,
- L'essor des actions de médiation numérique, notamment pour répondre aux besoins d'accès et d'accompagnement individuel des publics avec 114 personnes suivies à travers 447 rendez-vous répartis entre la médiathèque et la maison des projets.

Enfin, une grande enquête des publics réalisée au printemps a permis d'identifier un certain nombre d'axes d'amélioration, et un chantier de refonte de la signalétique intérieure a été lancé avec un déploiement prévu en mars 2025.

C) CONSERVATOIRE

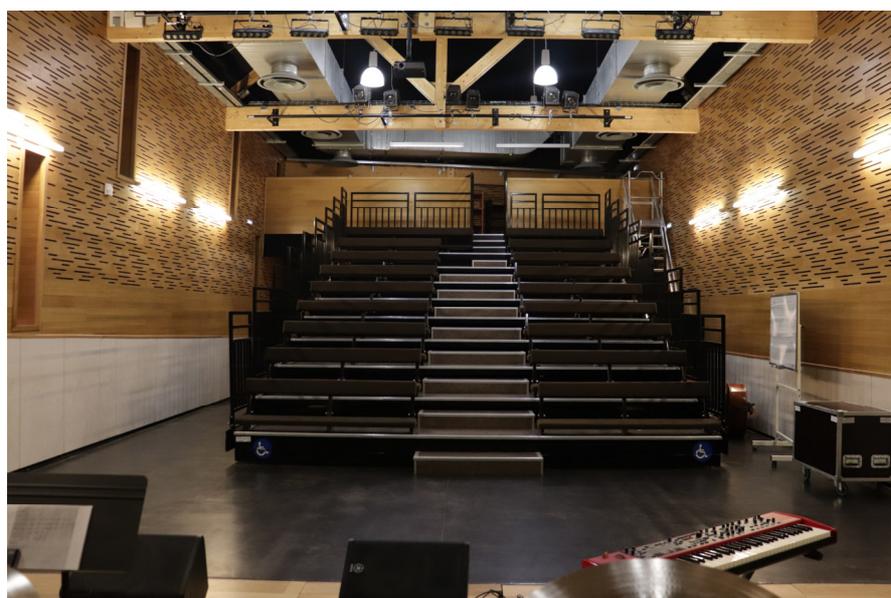
Le Conservatoire intercommunal musique et théâtre accueille plus de 600 élèves accompagnés par 42 enseignants dont 7 intervenants en milieu scolaire auprès de plus de 4.000 élèves.

L'équipement accueille également de nombreuses représentations des élèves et enseignants du conservatoire ainsi que des artistes et conférenciers.

1 – Chiffres clés

	2023	2024
Nombre d'élèves intra-muros	630	625

Dont Agglo	575	565
Hors Agglo	55	60
Nombre d'élèves, intervention en milieu scolaire	4 141	4 048
Nombre de spectateurs accueillis	9 494	10 248



Salle Le Tintamarre, conservatoire Montélimar-Agglomération

2 – Faits marquants

ANNÉE 2023

L'artiste associé au conservatoire pour l'année scolaire 2022/2023 était Éric Longsworth.



*Concert des professeurs avec Eric Longworth, artiste associé
18/03/2023*

Activités de diffusion :

- Concerts Itinérance[S] : 20 concerts ou spectacles, incluant la « Tournée des élèves », à Montélimar et dans les communes de l'Agglomération.
- Conférences (avec l'Université populaire) : 8 conférences
- Concerts-spectacles : 32 représentations (élèves et professeurs)
- Stages de théâtre : 2 stages (Valérie Besançon – de la voix au texte et du texte au jeu ; Sébastien Labate – le jeu du masque)
- Résidences d'artistes : 3 résidences d'une semaine (Sabine Sassi Quintet, quatuor BCO et Éléonore Billy)
- Audition d'élèves : 30 (musique et théâtre)

ANNÉE 2024

L'artiste associé au conservatoire pour l'année scolaire 2023/2024 était Christophe Collette, premier violon et directeur artistique du quatuor Debussy.



Christophe Collette

Activités de diffusion :

- Concerts Itinérance[S] : 14 concerts ou spectacles, incluant la « Tournée des élèves », à Montélimar et dans les communes de l'Agglomération.
- Conférences (avec l'Université populaire) : 9 conférences
- Concerts-spectacles : 26 représentations (élèves et professeurs)

- Stages de théâtre : 3 stages (Laura Mariani : Libre acteur ; Matthieu La Cascade : Le cirque)
- Résidences d'artistes : 2 résidences d'une semaine (Sophie Charbit, Octantrion), suivies d'une sortie de résidence
- Audition d'élèves : 28 (musique et théâtre)
- Concert artistes invités : 4 concerts



Sortie de résidence
« Sophie Charbit » le
23/02/2024

D) MUSEE D'ART CONTEMPORAIN

Le Musée d'art contemporain de Montélimar propose des expositions autour d'importants artistes des 20ème et 21ème siècles, accompagnées de dispositifs de médiation en direction de tous les publics et des scolaires.

1 – Les expositions au Musée d'Art Contemporain

Du 1^{er} juillet au 30 décembre 2023, le MAC a présenté les tapisseries de l'Atelier 3. Le titre de l'exposition : « L'art et la matière »



Fréquentation totale : 11 363

Tout public : 11 633

Scolaires : 270

Evolution 2022 / 2023 : - 13 %

Moyenne nombre visiteurs / Jour : 69

Origine géographique

Juin à décembre 2023

Montélimar-agglo	4 933
Drôme-Ardèche	2 468
régions limitrophes	1 612
autres régions	1 506
étrangers	879

Juillet-août 2023

Montélimar-agglo	1697
Drôme-Ardèche	897
régions limitrophes	806
autres régions	1062
étrangers	627

Sept-déc 2023

Montélimar-agglo	2952
Drôme-Ardèche	1571
régions limitrophes	806
autres régions	405
étrangers	221

Classement géographique

Région

- 1- Auvergne Rhône-Alpes
- 2- Ile de France
- 3- Paca

Pays

- 1- Belgique
- 2- Pays-Bas
- 3- Allemagne

En 2023, le musée d'art contemporain a connu une fréquentation à hauteur de 11 633 visiteurs. Ces chiffres sont à pondérer car sur une période d'ouverture moins importante qu'en 2022 et l'absence d'actions en directions des scolaires. La moyenne a été de 69 visiteurs jour et l'exposition a été très appréciée du public.

Un finissage de l'exposition a été proposé en décembre 2023 à travers deux événements. Une performance de l'école de Danse montélienne de Bérénice Saint Aignan et deux performances de l'artiste contorsionniste contemporaine Lise Pauton. Ces deux temps ont réuni près de 200 personnes.

2024

Du 29 juin au 6 janvier 2024, le MAC a présenté une rétrospective consacrée au photographe William Klein. Première rétrospective mondiale depuis la mort de l'artiste avec plus de 250 photographies, films et documents. Le titre de l'exposition : « play, play, play ».



Fréquentation totale : 21 653

Tout public : 20 244

Scolaires : 1 409

Evolution 2023 / 2024 : + 86,5 %

Moyenne nombre visiteurs / Jour : 125

Origine géographique

Juin 2024 à janvier 2025

Montélimar-agglo	7068
Drôme-Ardèche	5268
régions limitrophes	3344
autres régions	2887
étrangers	1320

Juillet-août 2024

Montélimar-agglo	2298
Drôme-Ardèche	1451
régions limitrophes	1316
autres régions	1743
étrangers	756

Sept-dec 2024	
Montélimar-agglo	4053
Drôme-Ardèche	3271
régions limitrophes	1830
autres régions	904
étrangers	524

Classement géographique

Région

- 1- Auvergne Rhône-Alpes
- 2- Ile de France
- 3- Paca

Pays

- 1- Allemagne
- 2- Belgique
- 3-Pays-Bas

Le musée d'art contemporain a atteint en 2024 un niveau de fréquentation sans précédent avec 21 600 visiteurs soit une évolution de plus 86% de visiteurs par rapport à 2023 et une moyenne de près de 130 visiteurs jour.

En octobre a été recruté une médiatrice en charge des publics dont la présence a permis fin 2024 d'animer des ateliers et d'assurer des visites guidées en direction de 1.400 scolaires.

L'orientation prise par le musée en direction de la photographie a permis de constater une adhésion forte du public avec un enrichissement de près de 400 contacts de personnes souhaitant être informées de l'actualité du musée. Il est à noter une forte présence (2^e position) de visiteurs venant d'ile de France. Montélimar constitue donc durant l'été une étape sur la route des vacances des grandes expositions et festival de l'été notamment le festival international de la photographie d'Arles.

En écho à l'exposition William Klein des visites privées ont été proposées à l'attention de club d'entreprises, mais également un rapprochement étroit avec l'association Présence(s) photographique. Par ailleurs, la communication hors-les-murs a été également un fait nouveau avec la mise en place de photographie monumentales aux abords du musée et en centre-ville.

Deux collaborations ont été mises en place en partenariat avec le conservatoire. Une conférence de Jacques Damez dans la salle du Tintamarre le 3 octobre 2024 et un concert-spectacle au Mac en présence de l'artiste en résidence.

4 séances de films diffusé en collaboration avec le cinéma des Templiers ont émaillé l'exposition William Klein.

Un partenariat avec les cafés littéraires a été mis en place dans le cadre du festival avec une exposition (salle d'honneur) de l'illustrateur Jérémie Fischer "les ombres longues du 4 au 13 octobre 2024).

Le MAC a également enrichi ses collections de 4 nouvelles œuvres du photographe William Klein, un achat et la

donation de 3 œuvres de l'artiste.

1) L'art dans la Ville

Le MAC a également différentes manifestations hors les murs dont « Art dans la ville ».



Cinq artistes ont été sélectionnés, à la suite d'un appel à candidature. 8 sculptures monumentales ont été installées dans l'espace urbain du 21 juin au 3 novembre 2024.

Ce projet avait pour objectifs de :

- rendre visible l'action culturelle de Montélimar-Agglomération,
- créer une déambulation attractive,
- dynamiser et animer le centre-ville de Montélimar par des créations contemporaines,

La fin de l'année 2024 a également été consacrée à la préparation des expositions Sebastiao Salgado et Dalva Duarte qui auront lieu en 2025 pour l'année croisée France-Brésil.



E) THÉÂTRE COMMUNAUTAIRE ÉMILE LOUBET



Équipement intercommunal, le théâtre Émile Loubet se modernise et évolue pour trouver sa place dans le paysage culturel drômois. Ouvert sur l'agglomération, le théâtre travaille avec un grand nombre de partenaires.

Le théâtre fonctionne en saison, à cheval sur les années civiles de septembre à juin.

Pour la saison culturelle de Montélimar Agglomération 2023-2024, le théâtre a proposé une offre de 16 spectacles et 18 représentations. Le théâtre a reçu 7 496 spectateurs pour une recette de 144.223 € sur cette saison.

Le théâtre a également été le lieu des festivals du territoire en recevant notamment le festival De l'écrit à l'écran, le festival Improsphère, les Cafés Littéraires, le Montélimar festival Danse, Mom'Danse, le festival Montélimar City Jazz et bien d'autres événements. Au total le théâtre a accueilli 114 événements lors de la saison 2023-2024 :

- 11 spectacles de la saison culturelle.
- 60 manifestations organisées par des associations ou établissements scolaires du territoire.
- 37 événements organisés par des services de la ville ou de l'agglomération.
- 6 manifestations de producteurs privés.



F) CINÉMA ART ET ESSAI LES TEMPLIERS



Mono-écran municipal art & essai de 115 places, le cinéma Les Templiers est labellisé art & essai (plus de 90% de séances de films art & essai) et a les trois labels : Recherche (programmation significative de films dits de recherche, souvent accompagnés), Jeune Public (programmation de films art & essai à destination des enfants, eux aussi accompagnés d'animations) et Répertoire (films de plus de vingt ans).

Le cinéma accueille chaque année, de fin août à fin juillet, environ 30 000 spectateurs, dont 10 000 scolaires (de la maternelle au post-bac) de Montélimar et son agglomération.

Parmi les temps forts de sa fréquentation, le cinéma accueille le Festival De l'écrit à l'écran chaque année fin septembre (films art & essai de la sélection). En novembre, le Festival du Cinéma Italien est un autre rendez-vous incontournable pour les cinéphiles locaux. En janvier, c'est le festival national Télérama qui concentre les spectateurs en nombre pour une reprise des meilleurs films art & essai de l'année écoulée.

Salle de proximité, située en cœur de ville, le cinéma mène des actions d'éducation à l'image hors temps scolaire comme auprès des classes. Chaque mois, la programmation des films est accompagnée de rencontres avec des spécialistes (critiques, équipes de films) ou des associations et structures locales (culturelles, sportives...) et des actions de médiation à destination de tous les publics.

2023 – Chiffres clés

29 598 entrées
 +9 % par rapport à 2022
 64 % tout public (19 039)
 36 % scolaire (10 559)
 Recettes billetterie : 118 670 €
 +14 % par rapport à 2022
 Billet moyen : 4 €

47 semaines d'ouverture / 1313 séances
 630 entrées par sem. en moyenne
 23 spectateurs en moyenne par séance

Subvention art & essai 2024 : 14 764 €

2024 – Chiffres clés

31 923 entrées
 +8 % par rapport à 2023
 65 % tout public (20 747)
 35 % scolaire (11 176)
 Recettes billetterie : 129 876 €
 +9 % par rapport à 2023
 Billet moyen : 4 €

47 semaines d'ouverture / 1390 séances
 680 entrées par sem. en moyenne
 23 spectateurs en moyenne par séance

Subvention art & essai 2024 : 18 851 €

Faits marquants

Lancement de la carte d'abonnement « 3 cinémas = 1 carte », avec les cinémas ARC, en octobre 2023.
 Changement du projecteur xenon, suite à des dysfonctionnements, pour un projecteur laser plus performant et moins coûteux en énergie, en décembre 2023.

VIII. PALAIS DES CONGRES CHARLES AZNAVOUR

	2023	2024
Nombre d'événements	113	115
Dont nombre de spectacles	20	18
Nombre de personnes attendues	117 020	130 477
Total Recettes	257 946,33 €	220 007,71 €

Le Palais des Congrès a enregistré 113 événements en 2023, contre 115 en 2024. La reprise des activités commerciales a été compliquée aux suites de la pandémie de COVID-19, avec une reprise timide pour le public, face aux spectacles et concerts, et les artistes ont du mal à renouer avec les tournées dans la normalité.

Il est important de faire remarquer que la projection du public attendu est en hausse entre 2023 et 2024, ce qui traduit une perspective timide mais croissante quant au retour des événements tels que spectacles, concerts et salons.

La collectivité a été à l'initiative d'évènement d'ampleur d'importances sur des périodes longues, tels que par exemple, la semaine olympique, mais également d'autres manifestations.

Le Palais des Congrès a accueilli, des grands événements tel que : La Convention Business Unit Chimie d'ORANO, l'évènement de Noël du Centre Social d'EDF qui aura réuni 3 500 personnes dans la journée, une réunion générale de la Chambre des Notaires de la Drôme, ainsi que des spectacles de grands noms tels que RENAUD, ARTUS, ZAZIE et The World of QUEEN.

Enfin, le Palais propose divers événements mis en place par la Ville de Montélimar et Montélimar Agglo, dont différents forums (emploi jobs saisonniers, associations... notamment), une semaine dédiée au passage de la flamme olympique en 2024, un festival du cinéma « de l'Écrit à l'Écran » (avec nombre d'avant-premières) il est d'ailleurs à noter une fréquentation en constante évolution pour ce dernier, mais également les Conseils Communautaires retransmis en direct, les thés dansants, les repas et la distribution des colis de Noël ainsi qu'un spectacle de fin d'année dédiés aux aînés.